SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SOUVENIR
DU DEUXIÈME CENTENAIRE
DE LA
RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES
(18 OCTOBRE 1885)



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1885

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.

Tirage à part du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français*, nos des 15 septembre et 15 octobre 1885.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

18 OCTOBRE 1685 — 18 OCTOBRE 1885

Le dix-huit octobre 1685, un édit qui violait à la fois les promesses les plus solennelles et les droits imprescriptibles de la conscience révoquait celui de Nantes et enlevait à la foi de nos pères toute autorisation de vivre dans la patrie des Calvin, des Bèze, des Coligny, des Duplessis-Mornay, des Henri IV. Tel était l'aveuglement des persécuteurs, que le vieux chancelier, en contresignant un acte inique entre tous, ne craignait pas d'entonner le cantique de Siméon, et que le monarque, mettant le sceau à sa politique d'intolérance si funeste aux vrais intérêts de son royaume, déclarait officiellement qu'il n'y avait plus de protestants en France.

Où les chercher, alors que toutes les carrières leur sont impitoyablement fermées, que leurs temples s'écroulent, que la parole est enlevée à leurs ministres, que les enfants, dès l'âge de sept ans, sont soustraits à l'autorité paternelle, que le chant des psaumes devient un crime, et bientôt que le refus de se parjurer, traité aussi sévèrement que le meurtre, n'expose pas seulement les vivants aux plus cruelles tortures, mais voue les morts aux suprêmes outrages?

« Nos filles dans les monastères,
» Nos prisonniers dans les cachots,
» Nos martyrs dont le sang se répand à grands flots,
» Nos confesseurs sur les galères,
» Nos malades persécutez,
» Nos mourans exposez à plus d'une furie,
» Nos morts traisnez à la voirie,
» Te disent nos calamitez. »

La réponse à l'assertion mensongère de Louis XIV, elle est dans ce sanglot qui nous est parvenu à travers les siècles. Il prouve, malgré tant de douleurs, l'indomptable vitalité de la foi réformée.

Les Protestants, vous les auriez, en effet, trouvés quand même : — Au *Désert*, où ils faisaient monter vers le ciel leurs ardentes supplications, et jusqu'à leurs vœux pour le roi qui les frappait; au *Bagne*, où on les confondait avec les plus vils malfaiteurs; à la *Tour de Constance*, au *Château d'If*, et sur les nombreux chemins de l'exil, où, fidèles à l'exhortation du Maître, sacrifiant position, biens, enfants même, ils abandonnaient tout pour le suivre.

Qui nous dira les déchirements de ces adieux à la patrie tant aimée, les angoisses de ces séparations, les dangers de ces fuites qui rappellent les paroles de l'Apôtre : « En périls » des fleuves, en périls des brigands, en périls d'une nation, » en périls des gentils, en périls dans les villes, en périls dans » les déserts, en périls de mer, en périls parmi les faux frères, » en peine et en travail, en veilles souvent, en faim et en soif, » en jeûnes souvent, dans le froid et dans la nudité. »

Mais surtout qui nous redira, lorsque Dieu leur permettait d'atteindre le port du salut, l'intensité de leur gratitude, l'émotion avec laquelle ils rentraient dans les parvis de l'Eternel, ou édifiaient, en terre étrangère, parfois au delà des océans, l'humble maison de prière qui leur rappelait la vieille et chère église du Languedoc, du Poitou, de la Normandie ou du Dauphiné ?

Et les pays qui les accueillirent se félicitent encore aujourd'hui des exemples et des leçons que leur ont données ces proscrits.

Deux cents ans se sont écoulés depuis ces jours de deuil, et il y aura bientôt un siècle que la France a rouvert ses bras à tous ses enfants, ne faisant plus de distinction entre eux, les admettant à la possession des mêmes droits, à la jouissance des mêmes libertés, et allant jusqu'à les assurer, par le décret de l'Assemblée constituante de 1790, aux descendants des réfugiés qui en réclameraient le bénéfice.

Aussi, quand les Protestants, fidèles à la tradition de leurs pères qui célébraient par un jeûne solennel les anniversaires douloureux de l'Église sous la croix, se réuniront dans les temples, le dimanche 18 octobre 1885, ils ne songeront plus à exprimer de stériles récriminations sur un passé disparu sans retour, mais ils sentiront le besoin de remercier Dieu de ses merveilleuses délivrances, et d'appeler sur la patrie ses meilleures grâces et ses abondantes bénédictions.

C'est dans cet esprit que la Société de l'Histoire du Protestantisme français convie à son tour nos coreligionnaires de Paris à une solennité historique et religieuse qui aura lieu le jeudi soir 22 octobre, au temple de l'Oratoire, et qu'elle offre à tous les pasteurs de France et aux représentants des vieilles communautés du Refuge, avec ses vœux fraternels pour les paisibles progrès de l'avenir, un *Bulletin* exceptionnel évoquant la mémoire de ceux dont l'héroïque constance nous a conservé le précieux dépôt de la foi.

LE COMITÉ.

ÉTUDES HISTORIQUES

DESTRUCTION DU TEMPLE DE CHARENTON[1]

L'Édit révocatoire, signé le jeudi 18 octobre 1685, ne fut enregistré que le lundi 22, parce qu'on avait comploté d'envoyer le dimanche à Charenton des soldats qui cerneraient l'assemblée, pendant que l'archevêque de Paris ou l'évêque de Meaux monterait en chaire et que des gens gagés crieraient : Réunion. Le clergé espérait obtenir ainsi par surprise un semblant de conversion qui entraînerait les rares Églises de province encore subsistantes. En conséquence, il fit prévenir les Réformés qu'ils pourraient s'assembler une dernière fois, sous la protection des troupes qu'on enverrait pour les préserver des insultes de la populace. Cette précaution inusitée parut suspecte à Claude, dont les soupçons furent bientôt confirmés par l'avis qu'il reçut de la perfidie qui se préparait (Elie Benoît, V, 904). — En présence de ce péril suprême, Claude et Allix oublièrent leur dissentiment dogmatique et la mésintelligence qui en était résultée.

1. Chapitre détaché de la *Révocation de l'Édit de Nantes à Paris* (1685-1700), ouvrage auquel M. Douen travaille depuis plusieurs années. Le manque d'espace nous a malheureusement obligé d'en supprimer une partie.

Suivant le désir de l'auteur, nous publions la reproduction d'une très curieuse et fidèle estampe (sauf le premier plan, tout de fantaisie) de Mariette, dont le seul exemplaire connu appartient à M. Paul Schmidt, membre du consistoire, qui a bien voulu la mettre à notre disposition. C'est une vue du temple de Charenton prise du haut de la colline. A gauche de l'édifice s'élève la maison consistoriale. Derrière le garde-fou se trouvait la ruelle du Temple, conduisant à la place du Temple, bordée au Sud par les quatre maisons qui, à l'approche de la Révocation, servaient de pied à terre aux anciens Grostête de la Buffière et Bezard, à Amproux de Lorme, ancien intendant des finances, à Pélissari, sieur de la Bourdaizière, trésorier général de la marine, et à Pierre de Mormès, sieur de saint-Hilaire, dont le bras fut emporté par le boulet qui tua Turenne.

Allix devait occuper la chaire le dimanche 21, mais il se rendit aux raisons de son collègue ; les concierges du temple furent chargés d'avertir les fidèles tant au lieu d'embarquement que sur les chemins de Charenton, et le culte n'eut point lieu.

Le sujet du discours qu'Allix avait préparé, et qu'il fit imprimer plus tard, s'adaptait merveilleusement à la circonstance[1]. Vu son extrême rareté, nous sommes heureux d'en pouvoir citer un fragment. Après avoir établi que les fonctions pastorales, c'est-à-dire la prédication et l'administration des sacrements, ne sont déléguées que pour les temps ordinaires par les fidèles auxquels elles appartiennent, et qu'en l'absence des pasteurs tous ont le droit et le devoir d'exercer ces fonctions, l'orateur s'exprimait ainsi :

Je n'entreprends pas d'exprimer la douleur que notre séparation d'avec vous nous cause ; il faut que, les uns et les autres, nous nous humiliions sous la puissante main de Dieu... Versez devant Dieu vos prières pour nous avec une sainte contrition pour nous obtenir les effets de sa miséricorde, et soyez certains que nous répandrons continuellement les nôtres en sa présence, afin qu'il soit apaisé envers vous; demandez-lui pour nous la rémission des péchés dont nous sommes coupables; et nous nous humilierons continuellement devant lui, afin qu'il tienne pour faite la propitiation de vous tous qui avez préparé votre cœur pour lui et qui avez résolu de persévérer en sa crainte et en son amour... Les yeux de tout le monde réformé sont attachés sur vous. Ils regardent avec attention si le sang de vos pères coule encore dans vos veines, et s'il reste au milieu de vous quelque impression de leur constance et de leur piété. Ils sont dans l'attente pour voir si vous imiterez le caractère de la fermeté de vos ancêtres dans cette circonstance, ou si, en suivant une route contraire, vous vous laisserez écouler par faiblesse, si vous prendrez de l'indifférence sur la religion, et si vous tomberez dans une lâche et criminelle hypocrisie en déguisant vos véritables sentiments... Mais pourquoi vous dire seulement que le monde réformé a les yeux sur vous et que les anges sont vos spectateurs ? Jésus-Christ vous regarde (ce Jésus qui est plus grand que ce monde et que les anges) de la droite de son père où il est assis,

1. *L'Adieu de saint Paul aux Éphésiens, ou sermon sur le XX chap. des Actes,* vers. 26, 27, 28. C'est pourquoi je vous prends aujourd'hui à témoin que je suis, etc., *qui devait être prononcé à Charenton par Mr. Allix,... le jour qu'on abattit le temple, mais pour des raisons importantes on ne jugea pas à propos de faire aucun exercice ce jour, ainsi il ne fut pas prononcé.* Amst., 1688, in-12 (Bibl. du Prot.).

il a les yeux attachés sur votre troupeau. Par quelle voie est-il monté à ce comble de gloire, si ce n'est par la croix et par les souffrances ? Par quelle voie est-il arrivé à l'empire de l'univers, si ce n'est par la glorieuse confession qu'il a faite devant les tribunaux humains?

Plusieurs des collègues d'Allix avaient pu du moins adresser leurs dernières exhortations à l'Eglise qu'ils allaient quitter pour toujours. On écrivait de Paris le 12 octobre[1] à la *Gazette de Harlem :* « M. Claude... a fait ses adieux à son troupeau dans son dernier sermon. L'assemblée était tout en larmes. Il a recommandé aux fidèles de se confier en la Providence, puisqu'on voulait à l'avenir les empêcher de se réunir pour prier[2] » (*Bullet.*, 2e sér. XV, 263).

1. M. Enschedé, bibliothécaire de Harlem, a eu la bonté de lever le doute qui nous était venu sur l'exactitude de cette date.

2. La Biblioth. nat. possède *la Récompense du fidèle et la condamnation des apostats, ou sermon sur saint Matthieu, chap. X,* vers. 32, 33, *par Jean Claude, ministre, avec la dernière exhortation qu'il fit à Charenton.* Genève, Sam. de Tournes, 1689, in-12. M. Marty-Laveaux, qui cite une édition de 1688, tient l'*Exhortation* pour inauthentique, parce qu'elle n'a pu être prononcée le dimanche 21 et moins encore le lundi 22; il la suppose fabriquée après coup par quelqu'un que le sujet aura tenté. Il taxe même d'un peu de légèreté feu M. Sayous, pour en avoir reproduit sans faire aucune réserve (*Hist. de la litt. fr. à l'étr.*, II, 90) le passage le plus éloquent : « Eglise du Seigneur, autrefois toute ma joie, aujourd'hui toute ma douleur, pleurez ! le sujet est trop juste, etc. » — Tous deux sont à notre avis dans l'erreur. Claude a réellement fait ses adieux à son Eglise, probablement le dimanche 7; mais le sermon et l'exhortation imprimés sous son nom après sa mort ne sont certainement pas son œuvre. Bien éloigné de la concision de Claude, le style flasque et redondant de ces pièces, où il y a pourtant çà et là de l'élan et de beaux mouvements oratoires, semble être celui d'un jeune homme. Le sermon, déclamation un peu banale et d'une grande violence à l'égard des apostats («infâmes caméléons... infâmes politiques qui vendent leur âmes à beaux deniers comptants »), nous paraît en contradiction absolue avec la mansuétude que Claude témoigne aux malheureux *lapsi* dans le discours (sur l'Eclésiaste, VII 14) qu'il prononça à la Haye le 21 novembre 1685, et dont aucune partie n'a pu être prêchée à Charenton. (Théodore de Béringhen nous apprend qu'on en fit en France une multitude de copies, qu'on lisait dans les assemblées le jour du vendredi saint.) Quant à l'*Exhortation,* nous ne voyons point de raison d'admettre qu'elle n'ait pas été prononcée dans quelque temple, bien au contraire; mais elle contient une ligne qui à elle seule trancherait la question d'authenticité. Claude, étant depuis le début de l'année 1684 en instance auprès du consistoire pour se faire décharger de ses fonctions (Lettre ms. du 30 janvier, etc., Bibl. de Leyde), n'a pu écrire cette ligne :

Suivant la *France protestante*, I, 65, ce fut Mesnard qui prêcha le dernier à Charenton, le 14 octobre. Le dernier baptême, celui de Marie-Madeleine Lestoque, y eut lieu le jeudi 18, et la dernière inhumation, qui fut celle de cette même enfant, le 21 (*Extr. des Reg. de Char.*).

Sur la foi de l'Académie royale des médailles et des inscriptions, qui a publié en 1702 un ouvrage in-4° [1] intitulé *Médailles sur les principaux évènements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques*, on a cru jusqu'ici que le peuple était accouru en foule pour abattre le temple, « si bien qu'au bout de deux jours, à peine en pouvait-on trouver quelque vestige[2] » (*Bullet.* VIII, 109). Cette assertion, formulée dans la description de la médaille qui a pour sujet les *Temples des calvinistes démolis*, est erronée. Il n'y eut absolument rien de tumultuaire dans cet acte de vandalisme[3]; ce fut un acte de l'autorité, méthodiquement accompli avec le concours de la magistrature et de la force publique. Seignelay écrivait à La Reynie le jour même de la signature de l'Édit :

18 octobre 1685.

Le roi ayant fait expédier un édit pour l'interdiction de la R. P. R. dans le royaume, qui contient entre autres choses que les temples seront incessament démolis, et qui sera registré lundi au Parlement, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que, dès le lendemain de l'enregistrement, les commissaires qui seront nommés par le Parlement se transporteront à Charenton pour la démolition du temple, et elle veut que, de votre côté, vous preniez

« Oui, *le dernier moment de ma vie, qui, dans mon pieux dessein, eût été le dernier de mon ministère auprès de vous,* sera le dernier de mon amour. »

1. Il existe aussi une édition in-f°.

2. Chateaubriand s'exprime ainsi dans son *Voyage en Amérique :* « Lors de a révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, la même populace du faubourg Saint-Antoine démolit le temple protestant à Charenton avec autant de zèle qu'elle dévasta l'église de saint-Denis en 1793. »

3. La destruction totale des temples parut à l'esprit étroit et absolu de Louis XIV l'attestation nécessaire de l'anéantissement de l'hérésie; il semble même en avoir pris l'initiative : « Le roi est persuadé, écrivait Louvois à Bâville le 15 octobre 1685, qu'il ne convient point de songer à convertir en églises des temples; qu'il faut les raser à mesure que les habitants des lieux où ils sont situés se convertissent » (*Bull.*, XIII, 233).

garde qu'il ne se passe rien en cette occasion contre son service, et que, pour cet effet, vous fassiez assembler les brigades du prévôt de l'Ile, et même que vous vous serviez des cavaliers du guet... Tenez, s'il vous plaît, la chose secrète jusqu'à lundi[1].

M. de Ménars, intendant de la généralité de Paris, reçut un ordre semblable et se rendit à Paris pour l'exécuter; mais à son arrivée il n'eut qu'à laisser faire La Reynie dont les mesures étaient déjà prises[1]. De même la participation du procureur général Harlay est attestée par la lettre que Seignelay lui adressa le 22 octobre :

Je vous supplie de vouloir bien m'informer de ce qui s'est passé ce matin lors de l'enregistrement de l'Édit qui supprime celui de Nantes; et quoique je ne doute pas que vous preniez la peine de faire la même chose sur ce qui se passera demain à Charenton, je vous dirai que le roi m'a paru avoir tant d'envie d'être informé des moindres particularités, que je crois qu'il sera nécessaire qu'il vous plaise d'envoyer un courrier exprès en cas qu'il se passât quelque chose qui valût la peine d'en informer Sa Majesté (B. N., Ms. fr., 17420, f° 147).

Une autre lettre de Seignelay, datée du même jour, témoigne encore de cet empressement puéril du roi :

Je vous prie instamment, écrivait-il à La Reynie, de me faire savoir ponctuellement tout ce qui se sera passé dans la démolition du temple de Charenton, Sa Majesté m'ayant demandé plus de quatre fois aujourd'hui si je n'avais pas eu des nouvelles de ce qui s'était passé lors de l'enregistrement de l'Édit, étant fort attentive à ce qui regarde la suite de cette affaire (A. N., *Reg. du Secrét.*, O[1] 29).

Voyant cette impatience, La Reynie ne pouvait manquer de faire preuve de zèle. Ses agents devancèrent la date fixée; dès la veille, De Francini-Grandmaison, sans doute prévôt de l'Ile, adressait ce billet à son supérieur :

Lundi soir 22 octobre 1685.

Monsieur, je viens d'arriver et j'ai laissé une partie de mes officiers

1. Depping, *Corresp. adm.*, IV, 341.
2. Lettre de Ménars du 24, conservée au dépôt du Louvre.

dans le temple pour y coucher; les autres sont dans les plus prochains cabarets du temple pour se reposer pendant la nuit, et demain auront soin des avenues du temple et principalement des portes, pour empêcher l'incommodité des curieux. J'ai fait arrêter la fille et l'ai fait mettre entre les mains du commissaire Delamare qui l'a menée aux Nouvelles-Catholiques... [1]. Je crois que les menuisiers auront achevé leur ouvrage à neuf heures du matin. Je suis, etc. (Fr. 7050, f° 218).

Ce n'était pas une petite besogne que d'anéantir l'édifice élevé par Salomon de Brosse; les incendiaires de 1621 avaient employé le moyen le plus prompt, mais il n'avaient point rasé le premier temple. Plus radicale, la destruction du second temple ordonnée par Louis XIV fut aussi plus lente, surtout parce qu'on voulut conserver tout ce qu'il était possible d'utiliser.

Les commissaires Lepage et Delamare étaient aussi arrivés à Charenton le lundi 22 à cinq heures du soir. Le 23, dès la pointe du jour, une armée de deux cents ouvriers, menuisiers, couvreurs, charpentiers, maçons, se mit à l'œuvre sous la direction des patrons Leroy, César, Martin, Herbert et Simon. La plupart des charpentiers, n'ayant point apporté d'outils [2], et manquant de coignées pour couper les chevrons et les assemblages du comble, l'ouvrage n'avança pas autant qu'on l'avait espéré. Le soin apporté à la conservation des tuiles fit perdre une demi-journée. Cependant à la tombée de la nuit, les tuiles, les fenêtres, les portes étaient enlevées, la cloche détachée; le dôme de la lanterne et les cintres de pierre de taille des lucarnes, démolis. On décida de ne garder le lendemain que quatre-vingt-dix des ouvriers présents, et d'adjoindre trente charpentiers aux vingt-huit que l'on avait déjà. Delamare et son collègue Labbé, venu dans la journée, allèrent rendre compte de l'opération à La Reynie. En lui écrivant le soir, Lepage, demeuré à Charenton, l'assurait qu'au bout de deux autres jours le travail serait fort avancé (Fr. 7050, f° 288).

Le 24, de grand matin, Delamare faisait rappeler au syndic des charpentiers qu'il devait fournir des ouvriers, et en recevait la

1. Il s'agit de la servante du concierge du temple, Madelaine Risoul, dont l'ordre d'arrestation avait été signé le 20 (O¹ 29).

2. Faut-il considérer ce fait comme une marque de répugnance et comme une sorte de muette protestation ? — Nous en doutons ; dans tous les cas on ne vit

réponse que les hommes ne manquaient pas, mais bien les outils (Fr. 7050, f° 216). — A dix heures, Lepage prévient La Reynie, par un billet, qu'il n'est venu que six nouveaux charpentiers, au lieu des trente demandés; que quatre sont arrivés sans outils; que le sieur Simon qui devait fournir vingt cognées n'en a fourni que dix, à neuf heures et sans être emmanchées; qu'il a fallu en envoyer chercher douze autres chez un taillandier du faubourg Saint-Antoine; en un mot, que « la disette d'ouvriers et des outils nécessaires pour abattre la charpente du centre, qui est d'une force et d'une liaison extraordinaire, et pour porter les pierres de taille », ralentit le travail; que la cloche a été descendue sans accident; que le procureur général a écrit pour recommander la conservation des matériaux, « sans empêcher le moins du monde la diligence qui est préférable à toutes choses ». Le commissaire se plaint, en outre, du manque d'unité dans le commandement, et exprime le vœu que la haute main soit confiée à l'un des patrons (Fr. 7050, f° 284).

A huit heures du soir, nouveau billet de Lepage :

Monsieur, l'empressement que j'ai de voir finir la cause de mon séjour en ce lieu m'a fait engager un peu légèrement à vous promettre ce matin à dix heures que tout le comble du temple serait abattu dans le reste du jour. J'ai beaucoup de déplaisir, Monsieur, que l'effet n'ait point suivi ma promesse. Vous savez aussi que l'exécution ne dépend pas de moi, qui n'ai que la main excitative que j'emploie sans réserve. Nous n'avons cependant pas mal avancé nos affaires, puisque nous avons fait abattre la lanterne, qui était un morceau de charpente considérable par sa grosseur et sa solidité, aussi bien que la croupe de la couverture qui fait face du côté du bourg et qui compose le tiers des combles, et tous les entablements du surplus de cette charpente, que les charpentiers me promettent d'abattre demain. Le temps qu'ils y emploieront, nous mettrons les maçons achever de démolir la face du corps du bâtiment du temple au-dessous de la croupe de charpente qui a été abattue. Enfin, Monsieur, nos ouvriers commencent à mieux entendre le commandement, et par conséquent, il y a beaucoup plus d'apparence que nous finirons bientôt, etc. (Fr. 7050, f° 286).

pas se renouveler à Charenton ce qui s'était passé à Rome l'an 535 de sa fondation : « Quand on décréta la démolition du temple de Sérapis, on ne trouva pas un ouvrier pour se mettre à l'œuvre, et le consul fut obligé de briser lui-même la porte à coups de hache. » (Renan, *Les Apôtres*, p. 346).

Nous n'avons pu découvrir les lettres que Lepage écrivit certainement au lieutenant de police le jeudi 25 et le vendredi 26; voici celle qu'il lui adressa le samedi 27 à dix heures du matin[1] :

Enfin, Monsieur, notre mission va finir. Le corps du bâtiment du temple n'a plus de figure, et la démolition est carrément à cinq pieds du rez de chaussée. Nous espérons achever ce reste aujourd'hui, mais néanmoins comme il pourait arriver, quelque diligence que nous fassions, qu'il resterait en quelques endroits partie de ce reste à démolir (les matériaux de pierre et de brique [qui] ont été abattus jusques à présent et déplacés faisant un obstacle considérable, étant en dedans et en dehors à la hauteur du reste du gros mur que nous démolissons), je vous supplie, Monsieur, de me faire savoir incessamment ce que vous voulez que je fasse faire à cet égard, et si nous nous en tiendrons à ce que nous pourrons finir aujourd'hui, suivant l'idée que vous en peut donner ce que j'ai l'honneur de vous marquer. Car si vous trouviez qu'il fût absolument nécessaire d'abattre entièrement jusques au rez-de-chaussée, il faudrait retenir ce soir nos ouvriers pour lundi, ce que je crois inutile, sauf vos ordres que j'exécuterai avec beaucoup de respect. Je vous supplie aussi, Monsieur, de me marquer, supposé qu'il fallût faire travailler lundi, si vous trouvez bon que je retourne ce soir à Paris, auquel cas je me trouverai ici aussi matin que les ouvriers... M. le procureur du roi et M. son frère, qui sont venus ici depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, ont dû vous informer journellement du détail de l'avancement de notre démolition. Ils se sont chargés de ce soin et m'ont fait entendre que vous désiriez apprendre par eux ce qui se faisait ici, etc. (Fr. 7050, f° 282).

De son côté, Delamare, chargé de régler les comptes, écrit le 28 qu'il a payé 940 livres aux diverses corporations d'ouvriers, et qu'il lui reste 80 livres pour les menuisiers dont il attend le mémoire. « Il y a eu, poursuit-il, un garçon vitrier de blessé d'un volet de croisée qui lui tomba sur la tête; le maître dit qu'il a demeuré au lit depuis ce temps et qu'il ne peut encore travailler. M. Lepage a vu cet accident; je verrai aujourd'hui en quel état est ce garçon, et j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous en rendre compte, pour lui donner ce que vous jugerez à propos[2]. » — Enfin le même personnage, auteur du

1. Une main étrangère l'a datée par erreur du 26.

2. Parmi les inexactitudes dont le *Mercure galant* a orné son récit, nous ne signalerons que celle qui est contenue dans les lignes suivantes : « Ce grand

Traité de la police, saisit l'occasion de faire sa cour en ajoutant : « Nous n'avions garde, Monsieur, de souffrir qu'il fût rien compris dans les rôles pour notre dépense. Je prends la liberté, suivant votre ordre, de vous envoyer un mémoire des carrosses ; à l'égard du surplus de la dépense, elle est si peu considérable que mes confrères et moi vous supplions, Monsieur, que *nous ayons cette petite part dans cette bonne œuvre* et qu'il n'en soit point parlé [1]. J'attends M. Léger pour dresser avec lui le mémoire de ce qu'il a fait à Villiers-le-Bel. » (Fr. 7050, f° 212).

ouvrage étant achevé, ceux qui en avaient la conduite remarquèrent avec étonnement qu'il n'y avait eu aucun ouvrier de blessé, quoiqu'ils eussent tous travaillé avec une activité inconcevable, et qu'ils eussent été plusieurs fois en péril, tant à cause de la chute des matériaux à laquelle ils étaient souvent exposés, et qui tombaient en confusion, que parce que leur zèle les emportait souvent dans des endroits extrêmement périlleux. »

1. Delamare avait écrit la veille à La Reynie (Fr. 7050, f° 212) : « J'ai oublié de vous rendre compte, Monsieur, que la mère dépositaire des Nouvelles-Catholiques, qui est venue prendre possession de Charenton, m'a dit qu'un homme envoyé exprès de La Ferté-sous-Jouarre, pour savoir ce qui se passait ici pour la démolition des temples et si on démolirait celui de ce lieu, lui a dit qu'il y avait plusieurs P. R. de ce pays qui attendaient que cela fût fait pour se déclarer sur leur conversion ; vous savez, Monsieur, que ce temple est dans l'étendue de votre juridiction, aussi bien que celui de Lizy, et que j'ai été y marquer les places des catholiques. Je crois que vous jugeriez important de conserver à la juridiction la fonction la plus grande et la plus considérable qui se puisse présenter, et qui peut être tirée à conséquence en d'autres cas, principalement dans ce pays qui est à l'extrémité du territoire d'icelle. Le travail n'y sera pas long ; j'ai vu les temples : celui de La Ferté ne tiendra pas plus d'un jour, et celui de Lizy, une demi-journée ; en partant lundi, le tout serait fait avant les fêtes de la Toussaint. Mais pour s'y préparer, il serait nécessaire de le savoir demain de bonne heure. Nous ménerions avec nous M. Herbert, l'un de nos entrepreneurs, et dans ce voyage nous pourrions parler aux P. R. du pays, pour savoir leurs sentiments et pour tâcher de les ébranler et leur faire prendre le bon parti, et par ce moyen ce serait étendre vos soins, Monsieur, jusqu'à ces pauvres gens qui sont les parties les plus éloignées de votre juridiction. » — La Reynie répondit qu'il fallait attendre les ordres de la cour. Toutefois le zèle de Nicolas Delamare, conseiller du roi, commissaire extraordinaire aux îlots de Paris, autrement dit au Châtelet, ne demeura pas sans récompense. Le droit des pauvres imposé aux théâtres fut élevé d'un neuvième, pour permettre à l'Hôtel-Dieu de gratifier de la somme de 300 000 livres cet « imbécile méchant », comme l'appelle Eugène Despois (*Le théâtre sous Louis XIV*, Paris 1874, in-12, p. 245), « ce féroce idiot », auquel « on avait livré le sort des protestants et la surveillance de la librairie ».

« Cette bonne œuvre » qui entraîna la suppression totale des industries groupées autour du temple et anéantit subitement la prospérité de Saint-Maurice, s'accomplit en cinq jours. On ne prit pas même la peine de l'achever. Deux ans plus tard, un monceau de ruines recouvrait encore l'emplacement du temple. — Indépendamment de la médaille frappée en l'honneur de la démolition des temples, la destruction de celui de Charenton fut représentée par des estampes dont le nombre atteste l'impression que cet événement fit en France et à l'étranger. Nous en connaissons quatre : deux faites d'imagination[1], l'une par A. ou B. de Hoogh, visiblement ironique; l'autre, anonyme et plus petite, où la chaire s'adosse à une muraille; une troisième, presque absolument exacte, qui est l'œuvre de Séb. Le Clerc, et un précieux croquis pris au moment du transport de la cloche.

Les monuments élevés dans le cimetière eurent le même sort que le temple, ils furent rasés, y compris celui du maréchal de Gassion et de son frère, qui avaient tant de fois et si glorieusement combattu pour la France; mais au moins le fanatisme ne profana point les tombes des huguenots comme il fit plus tard celles des religieuses de Port-Royal-des-Champs. On ne joua point à la boule avec des crânes humains, comme il était arrivé à Caen et en divers autres lieux lors de la démolition des temples[2]. Une exhumation eut lieu, il est vrai, mais sur la demande de la famille et en vertu de l'ordre suivant adressé à La Reynie le 22 octobre[3] :

« Le roi ayant permis à la famille de feu Mme de Rohan[4] de faire transporter immédiatement son corps qui est enterré au cimetière de Charenton, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que vous preniez avec M. de Soubise, qui est à Paris, toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ce transport se fasse sans éclat et sans désordre, auparavant qu'on fasse rien pour la démolition dudit cimetière. »

Parmi les personnages marquants inhumés à Charenton[5], nous citerons les avocats au Parlement, Élie Bigot et De Ligonnier; les

1. Cabinet de M. Desvignes.
2. Legendre, *Vie de Du Bosc*, p. 138.
3. *Reg. du Secrét.*, O[1] 29.
4. La duchesse de Rohan-Chabot, inhumée le 9 avril 1684.
5. Il s'y tint trois synodes nationaux, en 1623, 1631, 1643, et au moins onze

conseillers au Parlement Chandieu, De Chaudinet, Du Candal et Madelaine; les conseillers secrétaires du roi Addée, Bigot sieur de Vrain, Galland, De Murat, Sarrau, Du Vidal, Bazin, sieur de Beaulieu, Bazin de Limeville, ancien, Moisan, De Launay, Vallée sieur de Chenailles, De Louvigny, Justel, Duhan, Lhoste sieur de Montfermet, Barthélemi Herwart, Bedé, Du Plessis-Rambouillet, Jean et Gabriel Palot, Combel, Thomas de Lorme et sa famille exhumée de la terre des Bordes; les gentilshommes de la chambre Louis de Harlay et Louis de la Haye de Courton; De Gorris, procureur général en la cour des monnaies; Le Noble, conseiller en la même cour; Platon, secrétaire de la chambre; Du Pré, commissaire général de l'artillerie; Bazin et De Menours, conseillers ordinaires des guerres; Jacques Aleaume, mathématicien, ingénieur du roi; Legendre, docteur en médecine; Guenault, médecin du roi; le sculpteur Schipault; la veuve de Giles Testelin, peintre du roi; les ministres Daillé, Morus, Gaches, Mestrezat et sa femme, damoiselle Catherine de Malápert; Jacques de Briquemault, sieur de saint-Loup; Le Jay, sieur de Vignolles; Jacques de la Planche, sieur de Villiers; Jacques d'Angennes, sieur de Montlouet; D'Arsilliers, baron de Revillon, mort à la Bastille; Marie-Anne de l'Hôpital; Angélique de Vieilmaisons, fille du sieur de Saponay; Jacques Gébelin; les Le Coq, les Falaiseau, les Chenevix, les Tallemant, les De Monceau, les Le Goux, sieurs du Plessis; les Hérouart, sieurs de Raincy; les Hardy, sieurs des Loges; Charlotte de La Tour-d'Auvergne, princesse de Sedan; les La Tour-Gouvernet; les Caumont la Force, notamment la femme de Turenne; la savante et pieuse Anne de Rohan; la baronne de la Caillemote, veuve de Daniel de Massué et mère du marquis de Ruvigny, député-général des Églises.

La confiscation des biens des consistoires était devenue si habituelle, que, sans le moindre scrupule, Seignelay écrivait le 23 octobre au procureur général :

Monsieur,

Pour réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, j'ai demandé au roi qu'il plût à Sa Majesté d'accorder les matériaux du

synodes provinciaux, en 1613, 1625, 1630, 1631, 1637, 1655, 1669, 1671, 1673 et 1679.

temple de Charenton pour l'Hôpital-général, et elle a bien voulu y consentir ; ainsi vous aurez agréable de les faire transporter à la Salpétrière, comme vous l'avez proposé. Les Nouvelles-Converties ont aussi obtenu de Sa Majesté le bâtiment dans lequel les huguenots tenaient leur consistoire à Charenton, pour servir à loger une partie d'un grand nombre de filles dont elles sont chargées; ainsi il vous plaira d'ordonner que ce bâtiment ne soit point démoli. (Fr. 17420 f° 147)-

En conséquence, la mère économe des Nouvelles-Catholiques alla prendre possession de la maison consistoriale le 25 ou le 26 octobre [1], et le sieur Barthélemy fit transporter par bateaux à la Salpêtrière huit à dix milliers de plomb, la cloche [2], les croisées, la menuiserie, les planches, une partie considérable de la charpente, etc., en un mot tout ce qui valait la peine d'être enlevé [3].

Quelques jours plus tard eut lieu le partage du sol et des autres bâtiments laissés debout. A la date du 8 novembre 1685, on lit dans les Registres du secrétariat (0[1] 29 f° 612) :

« Sa Majesté donne à l'Hôpital-général l'emplacement du temple et toute la partie du préau étant depuis l'encoignure de la maison du consistoire, en tirant une ligne droite jusqu'à la rivière de Marne, et tout ce qui est en deçà de la ligne du côté du temple appartenant audit consistoire, et de plus la propriété des quatre maisons qui ont été bâties sur le fonds dudit consistoire..., et la place qui est devant les dites maisons. Et aux Nouvelles-Catholiques, le cimetière du côté de la rue de Charenton, la maison du consistoire, et tout ce qui est au-delà de la ligne droite depuis l'encoignure du consistoire jusqu'à la rivière de Marne, appartenant au consistoire. »

Médiocrement satisfaite de sa part, l'administration de l'Hôpital-général [4] essaya d'empiéter sur celle des Nouvelles-Catholiques et de

1. Fr. 7050 f° 313.

2. Nous avons vainement essayé de découvrir ce qu'elle est devenue. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle ne se trouve point parmi les trois que contient le clocher de la Salpêtrière, et dont la plus ancienne porte la date de 1784. Sans doute la cloche huguenote a été fondue.

3. Détail curieux : un charpentier adressa au roi le mémoire d'un travail qu'il avait fait dans le temple peu avant la démolition et dont il affirmait n'avoir pas reçu le paiement. Seignelay transmit la réclamation à La Reynie le 9 janvier 1688 (0[1]32).

4. Suivant un renseignement dû à l'obligeance de notre savant ami M. Alf.

s'emparer du cimetière bordé par la ruelle du temple et par le chemin d'en haut. Un ordre de la cour intervint pour protéger les Nouvelles-Catholiques. Seignelay écrivit à La Reynie le 24 novembre :

Sa Majesté m'ordonne de vous dire que son intention est que les Nouvelles-Catholiques jouissent entièrement du cimetière qui est sur la rue de Charenton, joignant la maison du consistoire, lequel leur a été accordé par son brevet[1], et qu'elle veut que vous empêchiez qu'on ne rompe la muraille qui sépare ce cimetière de la partie qui a été donnée à l'Hôpital-général (O^1 29).

Non moins âpres à la curée, les Nouvelles-Catholiques jugeaient aussi leur part mesquine, insuffisante, et convoitaient le reste. Bien qu'elles criassent constamment famine afin d'attirer les subsides royaux, elles se trouvèrent subitement assez riches[2] pour acheter au prix de 5000 livres la part de l'Hôpital-général. Le contrat fut passé le 10 juillet 1686 par-devant maîtres Vatel et Sinfray, notaires au Châtelet[3]. Cependant aussi processif au moins que zélé catholique, François Le Bossu attaqua comme entachée de nullité la double donation faite par le roi ; il prétendit que l'enclos du temple devait lui être attribué en sa qualité de haut justicier et en vertu de son droit de vacance. La réclamation était sans doute fondée en partie ; car lorsqu'elle eut été repoussée par l'arrêté du conseil d'État du 7 juillet 1687[4], le roi donna aux Nouvelles-Catholiques 5000 livres destinées à indemniser le plaignant[5].

Le Pavé du Temple n'étant d'aucune utilité pour les religieuses, elles résolurent de renfermer cette place, tout en laissant subsister le mur

Franklin, cette administration se composait, un siècle plus tard, de sept chefs : l'archevêque de Paris, les premiers présidents du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Cour des aides, le procureur général, le lieutenant de police, le prévôt des marchands, et de vingt administrateurs choisis dans les tribunaux.

1. Complété ou rectifié le 10 juin 1686 sur la proposition du procureur général (Fr. 17421, f° 62).

2. Peut être par suite du don qu'Angélique de La Croix leur avait fait de ses biens. Étant bâtarde elle n'en pouvait disposer et ils devaient, après sa mort, appartenir au roi ; mais un décret du 1er mai 1686 avait confirmé la donation.

3. A. N., Q^1 1081.

4. A. N., L. 1045.

5. A. N., S. 4668-69.

qui la bordait à l'Est : le 18 septembre 1687, le bailli de Charenton leur donna l'alignement pour rétablir l'ancienne clôture [1]. Dès l'année précédente elles avaient fait du château et de la maison consistoriale une succursale de leur établissement de la rue Sainte-Anne devenu trop étroit, et placé la maison de Charenton sous les ordres des sœurs De Croy et Chevalier. L'enclos du temple fut donc un lieu de détention pour les protestantes qu'on voulait contraindre à l'abjuration. L'endroit était aussi mal choisi que possible, ainsi que le Bossu le faisait remarquer en 1687, dans une plainte dirigée contre les nouvelles propriétaires, qu'il accusait d'avoir abattu tous les arbres :

Il est certain [2] que Charenton, après l'interdiction de la R. P. R. et la démolition du temple, n'est pas un lieu propre pour dissuader les opinions de ceux qui n'ont été réunis à l'Église romaine que depuis l'Édit de Sa Majesté du mois d'octobre 1685. Les tombeaux de leurs pères et la ruine du temple sont des objets qui combattent tous les soins que l'on peut prendre pour leur instruction... Les sœurs Nouvelles-Catholiques... ne pouvant garder à Charenton que de jeunes enfants [3], il faut qu'elles conviennent que leur établissement ne sera jamais utile.

Outre que sa terrasse en pierres brutes et son soubassement incliné éveillent l'idée d'une prison, la maison consistoriale, voisine du quartier des agités de la Maison de santé, est aujourd'hui resserrée au fond d'un couloir et dominée par des constructions babyloniennes, qui, la privant d'air et de lumière d'un côté, lui donnent un aspect lugubre et conforme à l'épisode le plus lamentable de son histoire : *Sunt lacrymae rerum.* L'emplacement du premier temple est bien un lieu de morne tristesse : de ce jardin étriqué, de ces murs noircis et humides, il semble qu'on entende sortir les gémissements, les sanglots des jeunes filles arrachées à leurs familles et implorant le secours de Dieu contre leurs impitoyables convertisseuses. La vue du vaste souterrain de la terrasse donne le frisson : il a dû servir de cachot aux indomptables que rien ne pouvait détacher de leur religion.

1. A. N., S. 4605-6.
2. A. N., S. 4668-69.
3. Erreur. Nous ne connaissons qu'un très petit nombre des protestantes qu'on y enferma ; mais il s'y trouve des dames, notamment madame Du Bois de Nemetz, née De Panilleuse (A. N., O¹ 31).

Durant les quinze années qu'elles passèrent à Saint-Maurice, les Nouvelles-Catholiques n'y firent aucune construction. De plus en plus frappées des inconvénients signalés par Le Bossu, et passant peu à peu de l'engouement à la répulsion, elles en vinrent à déclarer que cette belle propriété leur était à charge[1].

A ce moment une dame dont la piété mal entendue n'avait élargi ni l'esprit ni le cœur, Elisabeth Le Lièvre, veuve du maître des requêtes Dorieu[2], caressait la fantaisie de consacrer 60000 livres à élever, sur l'emplacement même du temple, un couvent dont les religieuses seraient vouées à l'adoration perpétuelle du saint sacrement, afin d'expier ce qu'elle appelait les profanations de l'hérésie. Le P. Lamotte, supérieur des Barnabites, sans doute inspirateur de cette étrange pensée, obtint l'assentiment du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Celui-ci fit appel à une communauté de Bénédictines établie au Val-d'Osne, à deux lieux de Joinville, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, qu'il avait précédemment administré. Le 2 octobre 1700[3], la seur Marie Chevalier, supérieure des Nouvelles-Catholiques, et la sœur Marguerite Catillon, future supérieure de la maison où elle avait été enfermée à l'âge de dix ans, vendirent aux religieuses du Val-d'Osne l'enclos contenant « environ cinq arpents, plus ou moins », au prix de 16 000 livres. Les droits à payer à Le Bossu montaient à 7800 livres; mais désireux de participer à l'œuvre expiatoire, il réduisit gracieusement la somme à 3000 livres, et autorisa les Bénédictines à laver leur linge à la rivière, comme faisaient leurs devancières, à emplir d'eau de Marne leur réservoir, à se faire apporter des provisions par bateau, etc.[4]. Dix mille livres furent affectées à la construction de l'église, et une rente de 1500 livres constituée au nom de la communauté, composée de trente-deux filles de chœur et de huit converses. Toutes portaient sur la poitrine un soleil de cuivre doré, symbole trop éclatant de l'hostie. En attendant que l'église s'élevât, elles se hâtèrent d'établir une chapelle et d'exposer le saint sacrement dans la grande salle du consistoire.

1. A. N., S. 4605-6.

2. Hélyot en fait un président de la cour des aides (*Hist. des ordres monastiq.* dans l'*Encyclop. théol.*, de l'abbé Migne, XXII, 827).

3. La bienfaitrice ratifia le 1er mars 1701 les actes passés en son nom par le P. Lamotte.

4. A. N., L. 1045.

Toutefois la première messe n'y fut dite que le 9 mai 1701, jour de l'Ascension.

. . . .

Voici près d'un quart de siècle que nous avons commencé à nous occuper du temple de Charenton; cependant nous ne pouvons encore apercevoir la tourelle sans tressaillir, et la première fois que nous pénétrâmes dans l'enclos témoin des joies et des douleurs suprêmes de nos pères, le cœur nous battait avec force. C'est là que, pendant quatre-vingts ans, ils sont venus pleurer, prier, adorer, chanter leurs psaumes, s'humilier devant Dieu, se fortifier contre les tentations, chercher l'aliment dont se nourrissait leur piété, espérer contre espérance, et à mesure que l'horizon s'assombrissait, prendre la résolution de tout souffrir, de tout abandonner, fortune, patrie, femmes, enfants, pour demeurer fidèles à leur foi. Nul coin de terre n'est plus riche en glorieux souvenirs, et, malgré quelques faiblesses et de scandaleuses défections, nul ne rappelle de plus grands et de plus salutaires exemples. C'est là que prirent part au culte en esprit et en vérité Sully, Turenne, Rohan, Gassion, Duquesne, Schomberg, Ruvigny, les La Trémoille, les La Rochefoucauld, les La Force, les Béringhen, les Montmorency, les Jaucourt, Odet de La Noue, Saint-Hilaire, Isaac Lemaistre, la princesse d'Orange, fille de Coligny, la savante et l'héroïque Anne de Rohan, Mme de Pas-Feuquières, de la famille des Arnaud, la pieuse compagne et les sœurs de Turenne : Charlotte de Caumont La Force, Mme de Duras, Mme de la Rochefoucauld, Mme de la Moussaye, Mlle de Bouillon, et une multitude d'illustrations de tout genre : Samuel Bernard, Barthélemi Herwart et La Salle-Monginot dans les finances de l'État; Mercier, Saumaise, Casaubon, Justel, Conrart, Gombauld, D'Ablancourt, La Bastide, Mme Des Loges, Mme d'Harambure et Mme Dacier, dans les lettres; Turquet de Mayerne, Charras, Lémery, Chardin, Tavernier, Caron, les Brunier, Salomon de Caux, Papin, dans les sciences; les Du Cerceau, les De Brosse, les Marot, les Du Ry, les Coquerel, dans l'architecture; Sébastien Bourdon, les Ferdinand, Lespagnandel, Rousseau, Bordier, Petitot, dans la peinture; Abraham Bosse, le petit Bernard, dans la gravure; les Boule, les Gobelin, les Tallemant, les Dangeau, les Rambouillet, les La Fontaine, les Le Coq, etc., etc. Sans parler de Chamier, Gigord, Uytenbogaard, Amyraut, Testard, Etienne de Courcelles, Paul Ferry, Spanheim, De Larroque, La Pla-

cette, Du Bosc, François Turretin et de l'anglican Wikart, qui ne montèrent qu'accidentellement dans la chaire de Charenton, c'est là qu'ont prêché ces hommes dont l'éloquence était armée de vertus autant que de savoir, l'élite des pasteurs de France, Lauberan de Montigny, De La Faye, Du Moulin, Couet, Durand, Mestrezat, Drelincourt, Daillé père et fils, Aubertin, Le Faucheur, Blondel, Gaches, Morus, Allix, Mesnard, De Langle, Gilbert, Bertheau, Lecène, Janiçon, et le plus illustre de tous, Claude, qui sut vaincre le grand Arnaud et faire trembler Bossuet[1]. C'est là que des jeunes filles ravies à leur mères subirent les instructions de Fénelon, moins puissantes sur leurs âmes que les tombeaux de leurs ancêtres dont elles étaient environnées, et que les ruines de leur temple qui criaient vengeance au ciel. C'est dans le couvent expiatoire élevé sur ces ruines, qu'une nouvelle hérésie (le jansénisme) ne tarda pas à se glisser, comme pour narguer le roi persécuteur en attestant que la force ne peut courber les âmes, et que la victoire finale appartient à l'esprit, c'est-à-dire à ceux qui savent combattre et souffrir pour la justice, pour le droit et pour la vérité. O. DOUEN.

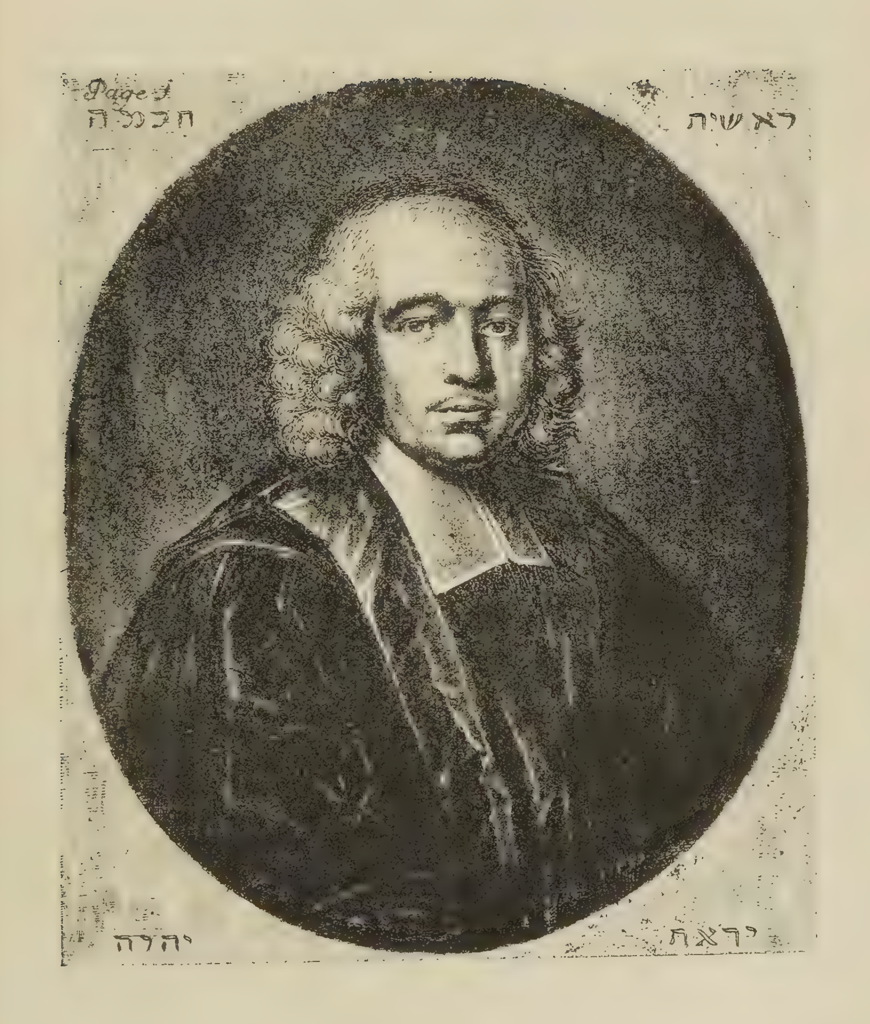
LES LETTRES PASTORALES DE PIERRE JURIEU[2]

Les *Lettres pastorales* de Jurieu[3] sont un livre du XVIIe siècle, moins connu que célèbre. Écrites sous le coup de la Révocation, avec une véhémente éloquence, pour relever les faibles, glorifier

1. Dans le récit de sa *Conférence avec M. Claude,* Bossuet répète le mot à plusieurs reprises : « Je tremblai, dit-il, dans l'appréhension qu'une objection proposée avec tant d'adresse et d'éloquence, ne mît une âme en péril. » (*Œuvres compl.*, Paris, 1836, VII, p. 2, 21, 25 et 40.)

2. *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone.* 3 vol. in-12, Rotterdam 1686-1689. Le présent article n'embrasse que le premier volume de cet important ouvrage.

3. Le portrait de Jurieu dont nous donnons une reproduction réduite se trouve dans son *Histoire critique des dogmes et des cultes bons ou mauvais...*, Amsterdam, 1704, in-4, mais il manque dans beaucoup d'exemplaires de cet ouvrage. Celui auquel nous l'avons emprunté appartient à M. le pasteur P. de Félice. Les quatre mots hébreux signifient : *La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.*


חכמה
ראשית
יהוה
יראת

les forts, flétrir les bourreaux, et propager partout l'horreur de la persécution audacieusement niée par les apologistes de la cour de Versailles, elles eurent un retentissement immense. Les efforts de Bossuet lui-même pour en amortir l'effet furent impuissants. Aujourd'hui encore on ne peut lire certaines pages sans émotion. On se sent comme transporté dans ces sombres jours qui suivent les grandes iniquités sociales. On revit dans un monde de confesseurs et de martyrs qui surent montrer, en dépit de trop nombreuses abjurations, qu'il n'y a pas de droit contre le droit, et qu'à aucun moment de notre histoire le despotisme n'a pu invoquer la prescription contre la plus sainte des libertés.

C'est la gloire de Jurieu d'avoir inauguré, pour la défense d'un droit depuis longtemps menacé, un genre d'écrits qui tient à la fois de l'éloquence de la chaire et de la liberté de la presse bégayant ses premières hardiesses. Dans une série de Dialogues, antérieurs à la Révocation, l'ancien pasteur de Vitry-le-François, le professeur de Sedan, voué à un volontaire exil, prenant en main la cause de ses frères opprimés, s'était montré habile écrivain et polémiste plein de ressources. *La politique du clergé de France*, suivie des *Derniers efforts de l'innocence affligée* (1680-1682) réfuta les sophismes de l'intolérance épiscopale et fit appel aux principes de justice que l'on ne méconnaît pas impunément, en un langage aussi noble que modéré, « sans violer le respect que l'on doit à un Roy, à un grand Roy et à son Roy ». Ce sentiment de fidélité monarchique survivant aux plus cruelles épreuves, se retrouve encore, mais avec un accent bien différent, dans un ouvrage moins connu : *Les réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France*, dont la dédicace *au Roy des Roys* mérite d'être citée :

Tu souffres qu'on appelle quelques hommes Roys, comme toy mesme les appelles Dieux, quoiqu'ils ne participent pas davantage à ta majesté royale qu'à ta majesté divine. Cependant ils agissent comme s'ils estoient revestus de tous tes droits, comme si nous n'estions rien pour toy et que tu ne fusses rien pour nous; comme si nous estions leurs créatures et les ouvrages de leurs mains. Ils entreprennent de nous détruire, et comme s'ils nous avoient tirés du néant, ils veulent nous y renvoyer. Ils étendent leur empire non seulement sur la chair et le sang, mais ils veulent régner sur nos âmes... et nous entendons avec frémissement ces terribles paroles : *Le Roy vous ordonne de quitter vostre Religion et*

d'en prendre une autre, de laisser vostre Dieu et de ne servir que son Dieu. As-tu donc cessé d'estre notre Roy, et nous imposes-tu la nécessité de nous soumettre au joug de ces hommes qui agissent non plus en Roys mais en Dieux?

Ta majesté divine voit une foule de viles créatures qui se prosternent devant la poudre, et qui rendent à un homme mortel et qui mourra des adorations mille fois plus assidues et plus ardentes qu'à toy qui es nostre Dieu aussi bien que nostre Roy. Tu vois un peuple de flatteurs qui par une nouvelle espèce d'idolâtrie transporte ces noms de grand, d'invincible, d'auguste, de toujours victorieux, de très sage, de très juste et de très bon, à un homme qui doit un jour rendre compte devant le sévère tribunal de ta justice. Où est ta jalousie, ô Roy de l'Univers?... Je gémis dans mon sein jaloux de ta gloire, quand je considère que des louanges qui sont répandues en faveur d'un homme qui n'est que l'une de tes ombres, on composerait des volumes mille fois plus grands que ceux qui sont déjà composés de tes divines louanges dans les Écritures.

Je rougis de honte quand je vois que ceux qui s'appellent les ministres de ta majesté divine jettent leur encens à pleines mains au pied d'un Dieu de poudre et de terre. Je frémis quand je considère que dans ces chaires qui sont destinées à confondre les hommes, à les faire rentrer dans leur néant, à célébrer uniquement ta grandeur, on apostrophe toujours un homme pour luy parler de ses vertus, de l'éclat de ses actions, des miracles de ses victoires, de la haute sagesse de sa conduite, et qu'on le traite d'arbitre de la destinée de tous les hommes... Je suis jaloux pour toy, mon unique Roy, quand je vois aux pieds d'un trône de poudre tous les moments occupés par des éloges pompeux, par des panégyriques divins, par des harangues flatteuses et empoisonnées...

Je prends donc la liberté d'écrire à ta majesté divine; mais que te dirais-je? Étaleray-je icy à tes yeux nos plaintes et nos malheurs? Imploreray-je ton secours? nos malheurs sont extrêmes. Les sangliers du bois sont entrés dans ta vigne, et l'ont déchirée. Les Philistins ont enlevé l'arche de ton alliance... Nous n'avons plus les signes ordinaires de ta présence. Les prophètes nous défaillent; tu as frappé et éloigné les bergers, et les brebis sont esparses. Grand Roy, on entre dans tes palais, et on les renverse; on profane tes sanctuaires. Les corps de tes fidèles, qui sont tes temples sacrés, sont traînés au temple de l'Idole; tes sujets ne sauraient plus demeurer fidèles à ton service. Ne pouvant t'arracher de leur cœur, on arrache de leur langue et de leur main des confessions et des signatures qui te déshonorent et te renoncent. De ton peuple on fait un peuple d'hypocrites et d'apostats. Le fer, le feu, les tortures, le soldat et toutes les fureurs de la guerre sont employés pour ravager tes provinces.

Ta majesté divine souffre ces outrages et les laisse impunis; il est bien juste que nous souffrions aussi. Tu es sage, tu es puissant, tu es juste, pour scavoir ce qu'on doit souffrir et ce qu'on doit faire. Tu es juste pour rendre à chacun selon ses œuvres. Tu es puissant pour te venger et pour délivrer tes estats quand ils auront assez gémi sous la persécution de l'ennemy[1] !

C'est à cette hauteur de liberté chrétienne et d'indépendance spirituelle qu'au lendemain de la Révocation, Jurieu élève le débat entre le peuple opprimé et le monarque persécuteur. Les *Lettres pastorales* montrent son talent sous un aspect nouveau. Elles justifient amplement leur titre en apportant aux fidèles des exhortations bien nécessaires en ces jours d'épreuve, dans la dispersion des pasteurs et des troupeaux. Mais leur cadre d'abord circonscrit aux controverses dogmatiques, sur tous les points qui séparent Rome de Genève, s'élargit peu à peu sous la pression des grands événements contemporains; la religion se mêle à la politique dans l'attente d'une délivrance prochaine, et les *Lettres pastorales* trouvent leur complément dans un admirable écrit : *Les soupirs de la France esclave aspirant à la liberté*, dont le titre seul est un programme[2]. Ce serait une noble étude de retracer, sous tous ses aspects, la mémorable controverse où Bossuet, en dépit de son génie, n'eut pas le beau rôle, et où le pasteur réfugié formula quelques-uns des principes qui devaient être la loi de l'avenir[3]. Notre dessein est plus modeste : nous chercherons surtout dans les *Lettres pastorales* le contre-coup des événements quotidiens, le journal de la Révocation destiné à affermir la foi chancelante par le récit des sacrifices qu'elle inspirait à une élite de confesseurs.

L'auteur s'est expliqué nettement sur son but dans la première de ses lettres, écrite le 1er septembre 1686, quelques mois après les

1. *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France, et sur la conduite et les actes de la dernière assemblée du clergé de ce royaume.* Divisé en deux parties. Seconde édition, petit in-18, 1686.

Dans la seconde partie de cet ouvrage figure la *Lettre pastorale aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments*, où l'on reconnaît la plume de Jurieu, bien qu'elle ne fasse pas partie du recueil des *Lettres pastorales* proprement dites.

2. Cent ans plus tard, à la veille de la Révolution, ce livre était réimprimé sous ce titre : *Les vœux d'un patriote.*

3. Voir sur ce sujet l'article de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*,

Réflexions, dont on a cité plus haut quelques pages. « On prend, dit-il, le parti de ne plus écrire de livres et de se contenter de lettres. *Peut-être que Dieu les fera voler par-dessus les remparts que la nouvelle inquisition élève à toutes les entrées du Royaume.* Au moins il y a lieu d'espérer qu'elles franchiront plus aisément les obstacles qu'on oppose au dessein que nous avons de vous munir contre la tentation. Nous vous donnerons ces lettres tous les mois, ou tous les quinze jours, ou même plus souvent, selon les occurrences et les nécessités [1]. » Jurieu tint parole, et durant trois ans, avec une infatigable ardeur, il écrivit sans relâche ces lettres répandues par milliers de petites feuilles circulant partout pour l'édification des fidèles, pour la confusion des bourreaux. « Les lettres de Jurieu, dit Michelet, eurent un effet incalculable. Chaque semaine arrivaient, ensemble, la voix du droit et celle des souffrances, les arguments et les récits. On y lisait avidement les nouvelles de France, les fuites et les tortures, l'histoire des cachots, des galères, les saints confesseurs traînés au bagne, mourant sous le bâton ; une doctrine qui venait ainsi sanctifiée devait être invincible. Ajoutez l'émotion des grandes choses populaires, les psaumes qu'on entendit chanter au ciel, les touchantes assemblées du désert, les révélations des enfants. Tout cela allait au cœur des exilés, les disposait au sacrifice [2]. »

L'éloquent historien insiste sur l'effet produit au dehors et dont on peut voir le contre-coup dans la révolution de 1688, à laquelle les réfugiés eurent tant de part. L'impression ne fut pas moins profonde sur les protestants français au dedans, sur cette masse flottante des nouveaux convertis, parmi lesquels il y avait tant d'âmes qui aspiraient à se relever d'une courte faiblesse : « Nous courons

et l'excellente thèse du même auteur, M. Fr. Puaux : *Les précurseurs français de la tolérance au* XVIIe *siècle*, dont je ne contesterai que le titre où sont trop oubliés les services rendus à la cause de la liberté par de généreux publicistes du siècle précédent, Castalion, Hubert Languet, Hotman, tous trois l'honneur de la Réforme.

1. Le premier volume des *Lettres pastorales* en contient 24, du 1er septembre 1686 au 15 août 1687 ; le second 24, du 1er septembre 1687 au 15 août 1688 ; le troisième 21, du 1er septembre 1688 au 1er juillet 1689. Total 69 lettres roulant sur les matières théologiques controversées avec Bossuet, Pélisson, Nicole, et sur les persécutions du temps.

2. Michelet, *Louis XIV et la Révocation*, p. 407.

au plus pressé, leur écrivait Jurieu. Nous ne croyons pas que le plus grand mal où vous soyez exposés soit la croix de J. C. que vous portez. C'est là votre gloire, et nous voyons par les lettres qui nous viennent de la part de ceux qui persévèrent que Dieu est leur consolateur, qu'il a prévenu nos désirs, et qu'il a donné efficace au peu de paroles que nous avons pu vous envoyer de loin, qu'il a surpassé de beaucoup nos espérances et qu'il est en vous une vive source de consolations... *Il nous vient de la part de nos confesseurs qui sont dans la chaîne, aux galères, dans des cachots de cent pieds de profondeur, dans de noires prisons, dans les tourments, il nous vient, dis-je, de leur part des lettres qui nous ravissent.* »

Ces lettres qui ravissaient Jurieu, nous les lisons à notre tour avec admiration comme le complément du grand livre de Crespin, comme les *Acta sincera* des martyrs d'un autre âge. Les persécuteurs du XVIe siècle avaient au moins le mérite de la franchise; ils ne niaient pas la persécution en face des bûchers. Que dire de l'abbé Colbert, coadjuteur de Rouen, louant le roi, en pleine dragonnade, de ramener les réformés dans le sein de l'Église *par un chemin tout couvert de fleurs*[1]; de Bossuet lui-même écrivant aux nouveaux catholiques de son diocèse : « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas même entendu parler. J'entends dire la même chose aux autres évêques. Mais pour vous, mes frères, je ne dis rien que vous ne sachiez aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le scavez[2]. » Un ambassadeur de France était chargé de répéter ces mensonges officiels à l'étranger[3]. Se représente-t-on ce que devaient éprouver les proscrits de la Révocation, les échappés des dragonnades, saignant par tant de bles-

1. Discours du 21 juillet 1685. *Bull.* du 15 mai dernier, p. 211.

2. Au moment où Bossuet s'exprimait ainsi, on écrivait de Meaux, 15 décembre 1685 : « Nous sommes dans l'accablement, priez Dieu pour nous, les dragons sont à Meaux après avoir fait changer Claye. Rien ne résiste, voilà l'état pitoyable où nos péchés nous ont réduits. » Et le 3 janvier 1686 : « Je ne puis vous le dire qu'avec des larmes de sang. Les dragons ont tout fait changer par force dans l'élection de Meaux et dans la généralité de Soissons » (*Lettres pastorales*, t. I, p. 183). Jurieu ignorait ces détails quand il répondit à Bossuet (1re *Lettre*). Sur l'attitude de Bossuet, voir le *Bulletin*, t. IX et X, *passim*.

3. Le 20 novembre 1685, Bonrepaux, ambassadeur à Londres, recevait l'ordre d'affirmer « que le bruit de prétendues exécutions que l'on fait en France aux Religionnaires n'est pas véritable » (*Bull.*, t. IV, p. 53).

sures, devant ces déclarations mensongères où les faits étaient si audacieusement travestis? Le beau livre de Claude, *Les plaintes des protestants de France cruellement opprimés*, fut la première réponse [1]. C'est l'immortel honneur du grand pasteur de Charenton d'avoir le premier rétabli la vérité, déchiré tous les voiles dont on se flattait de couvrir la grande iniquité du siècle. Il pouvait mourir léguant à Jurieu la continuation de son œuvre. Les *Lettres pastorales* sont comme l'écho prolongé, agrandi, des *Plaintes* qui avaient ému l'Europe. Évoquons-les à notre tour, non comme un acte d'accusation contre la patrie qui a depuis noblement réparé tous ses torts, et n'a pas de fils plus dévoués que les descendants de ceux qui ont tant souffert pour la plus sainte des causes, mais comme l'éternelle condamnation des maximes si funestes à la prospérité de notre pays.

On aime à voir cette justice exercée par un contemporain du grand roi, par l'incomparable écrivain qui a tracé le plus saisissant tableau du siècle de Louis XIV à son déclin :

La révocation de l'Édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin, et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent le fait d'un complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents contre les parents pour avoir leurs biens et les laisser mourir de faim, qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant, sans crime, cherchant asile loin de sa patrie; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très estimés pour leur piété,

1. On ne saurait oublier les trois lettres de Bayle, dont le débat porté sur le terrain philosophique contient des vues supérieures et mérite une appréciation à part. Voir l'ouvrage de Ch. Weiss, *Histoire des protestants réfugiés de France*, t. II, p. 106 et suivantes.

Le livre de Claude, réimprimé avec tant de soins, par M. Fr. Puaux, à l'occasion du second anniversaire de la Révocation, sera bientôt, nous l'espérons, entre toutes les mains.

leur savoir, leur vertu, faibles, délicats, à la rame pour cause unique de religion, enfin qui pour comble de toutes les horreurs, remplit toutes les provinces du Royaume de parjures et de sacrilèges... Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et la cruauté [1].

Le duc de Saint-Simon avait pu voir de ses yeux quelques-unes des iniquités qu'il flétrit. Il en avait lu certainement le véridique récit dans les ouvrages de Claude, de Jurieu, de Benoît, et peut-être dans un de ces livres empreints d'une merveilleuse sérénité, comme les Mémoires de Louis de Marolles. Certes il n'eut pas récusé cette page de Jurieu lui-même qui peint si bien le triste état de la France, à la veille de la Révocation :

Il n'est pas de violence qu'on n'exerce sur les personnes. Les cavaliers entrent ordinairement dans les bourgs le mousqueton haut en criant : *Aux huguenots! aux calvinistes!* Ils ont une petite croix de bois au bout de leurs mousquetons qu'ils font baiser par force ou par surprise, et disent à ceux qui les ont baisées qu'ils se sont faits catholiques et les traînent à l'Église sur-le-champ. En entrant dans la maison, ils la font retentir d'exécrables blasphèmes et d'horribles juremens, en menaçant de tous les maux qu'ils ont dessein de faire si l'on ne va tout à l'heure à la messe. Ils tiennent bien leur parole, car ils prennent le maître de la maison et lui brûlent la plante des pieds à petit feu. Ils donnent la torture à d'autres avec des estocs et des instruments à serrer les pouces. Ils ont pendu des femmes au plafond. Quelques-unes ont échappé à la mort parce que leur voisines sont venues couper les cordes. Ils lient les hommes sur des bancs, et leur frappent la plante des pieds avec de gros bâtons, comme les Algériens donnent la gesne à leurs esclaves et les Turcs à leurs spahis... Quand un mary a succombé à quelqu'une de ces tentations, il faut que la femme suive malgré qu'elle en ait. On la traîne à l'Église toute pâmée et toute échevelée; à d'autres on fait mettre la main sur un livre, sans qu'ils sachent ce qu'ils font; puis on leur dit qu'ils ont juré sur les saints Évangiles d'aller à la messe. Il y en a d'autres que l'on prend dans des linceuls; on les porte dans les Églises; on jette sur eux de l'eau bénite; après cela on prétend qu'ils se sont faits catholiques, et s'ils retournent au prêche, on les met en prison sans forme de procès et l'on les y laisse périr de misère et de faim [2].

1. Les textes inédits récemment publiés par M. Prosper Faugère, ne font que confirmer le texte primitif des *Mémoires*, XIII, p. 115, 116.

2. *Les derniers efforts de l'innocence affligée*, p. 119, 120.

Ce tableau, tracé trois ans avant la Révocation, parmi les horreurs de la dragonnade, est une image adoucie de ce qui s'est passé dans toutes les provinces après l'acte révocatoire du 18 octobre 1685. On en peut suivre la trace dans les lettres de Jurieu se succédant de mois en mois comme le cri de douleur des opprimés, comme l'admirable témoignage de la foi, sous les mille formes que revêtit la cruauté des bourreaux, la constance des martyrs. L'histoire n'est ici que la plus douloureuse des enquêtes, appuyée sur d'irrécusables témoignages. Il est juste de donner la préséance au pays qui a le plus souffert en ces jours néfastes :

Nîmes, 30 juin 1686. — Le trentième du mois de juin, il se fit une assemblée sur le chemin de la Calmette à Barutel d'environ deux mille personnes. Les dragons de Nîmes y furent et prirent trente à quarante prisonniers qu'ils menèrent à la tour de la Vinetière. C'est une tour qui est attachée aux murailles de Nîmes au-dessous des arènes. Le jeudi suivant il se fit encore deux assemblées, l'une à Saint-Césari, village à demi lieue de Nismes, et l'autre à la croix de fer qui n'est qu'à un quart de lieue de la mesme ville. Il s'en est fait plusieurs autres dans ces quartiers, et partout il y a eu massacre, sang répandu, personnes pendues sur le champ et grand nombre de prisonniers. Mais le plus considérable massacre est celui qui se fit auprès d'Uzès sur le chemin de Bagnols. Le 7 du même mois de juillet il se trouva bien en ce lieu là douze cens personnes. Les dragons d'Uzès en étant avertis y coururent, et trouvèrent ces fidèles dans leur dévotion. Ils les environnèrent de quatre côtés. *Les nôtres ne firent autre chose que lever la main et le visage vers le ciel, en se jetant à genoux pour recevoir la mort en cet état.* Les dragons firent leur décharge sur ces gens sans armes; leurs coups portèrent si bien qu'outre les blessés, le champ demeura couvert de morts, et un témoin oculaire qui a passé sur le lieu, trois semaines après, y trouva trente corps de femmes à demi corrompus. Outre cela les dragons étranglèrent plusieurs personnes avec les licous de leurs chevaux. Ils prirent plus de trois cens femmes axquelles ils donnèrent des coups de bayonnettes dans les cuisses et dans le sein; ils leur coupèrent les jupes jusques aux hanches, les dépouillèrent nues, et s'étant eux-mêmes couverts de leurs habits, ils retournèrent à Uzès avec leurs dépouilles et leurs prisonnnières (Lettre IV, p. 84).

Les massacres alternent avec les premières exécutions juridiques. Non loin de Nîmes, Beaucaire eut son doux martyr, Fulcran Rey,

dont la mort fit couler bien des larmes. « Il faut changer, lui disent ses juges attendris, et vous aurez la vie! — Oui, répond-il, il faut changer; mais c'est pour aller de cette misérable terre au royaume des cieux où m'attend une heureuse vie! » Soumis à la question avant d'être conduit à la potence, et tout disloqué par la torture, il dit à ses juges : « Je n'ai guères senti la peine que vous venez de me faire souffrir; je crois que vous avez plus souffert que moi! » Merveilleux effet du secours d'en haut cent fois attesté dans l'histoire de l'Église ancienne ou nouvelle. Le viguier de Durfort, M. Teissier, coupable d'avoir assisté à une assemblée du désert, ne se montra pas moins constant. Sur les degrés de l'échelle fatale il répétait le verset du Psaume 31 : *Mon âme en tes mains je viens rendre...* et sa mort fut comme les prémices des innombrables immolations qui devaient attrister les Cévennes, théâtre prédestiné de tant de gloire et de tant d'héroïsme.

Depuis le mois de juillet, écrit Jurieu, les Cévennes sont devenues un champ de carnage. Les dragons, sous prétexte d'assemblée, massacrent tout ce qu'ils rencontrent, et les lettres de ce païs là disent *qu'à peine peut-on faire quatre pas dans les montagnes sans trouver un cadavre.* Le 13 de juillet un lieutenant de dragons ayant été averti qu'il y avoit un homme au vieux château de Vauvert qui chantoit des Psaumes, y courut et trouva ce pauvre homme assis au pied d'un arbre, qui lisoit dans les Psaumes, n'ayant pour compagnie qu'un autre homme qui dormoit. Il obligea celui-ci à pendre l'autre sur le champ. L'intendant et le marquis de la Trousse louèrent cette action en public (*Ibidem*).

On a cent fois décrit le régime des galères où, selon l'expression de Michelet, il semble que toute vertu se fût réfugiée « Il y a ici, écrit-on de Marseille, le 27 juin 1686, six cents forçats de la Religion qui, par leur patience, donnent de la compassion aux comites les plus impitoyables. Louis de Marolles attire tous les regards[1]. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de sa constance ou de sa douceur. Jurieu le réunit, dans un même hommage, à son compagnon de chaîne, M. Lefèvre, de Château-Chinon, en Nivernais.

1. *Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, réimprimée sur la seconde édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet, in-12, Paris, Grassart, 1883. Comment les Mémoires de Lefèvre n'ont-ils pas encore trouvé un éditeur?

« Ces deux illustres confesseurs, qui se connaissaient déjà de réputation par leurs souffrances et par leur courage, furent réunis pour être une couple distinguée de témoins de la vérité. Ils ont eu même sort comme ils ont eu même cœur. Tous deux ont été malades jusqu'à la mort en traînant leurs chaînes. Tous deux sont arrivés à Marseille et tous deux actuellement dans les galères portent leur chaîne le jour et la nuit par un ordre exprès de la cour. Ainsi tous deux avec le même courage ils poursuivent le cours glorieux de leur martyre jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de leur accorder la couronne à laquelle ils aspirent. » (Lettre IX, p. 215.)

C'est à Louis de Marolles qu'est adressée cette belle épître de Jurieu :

J'ai reçu votre lettre datée de la Tournelle. Elle m'a causé plus de joie que si j'en avois reçu une du palais de Versailles. Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je ne mérite de me choisir pour me faire part des glorieux avantages que Dieu vous fait. Un autre vous aurait peut-être répondu par des condoléances, en vous plaignant des maux que vous souffrez. Mais quant à moi, jà n'advienne que je vous regarde comme malheureux. Votre condition est digne d'envie; vos chaînes sont pesantes et vos fers sont honteux selon le monde, et si vous les portiez avec un autre esprit que vous le faites, je vous en plaindrois. Mais avec le courage et la piété que vous paraissez avoir, je ne crois pas qu'il y ait au monde une personne plus heureuse et plus glorieuse. Le joug de J.-C. est pesant aux mondains qui n'ont que de la faiblesse, mais il est doux et léger aux âmes qui le supportent en patience... Ou vous demeurerez dans les tourments, ou vous les surmonterez et en sortirez. Si ce dernier arrive, comme je l'espère très fort, nous baiserons vos plaies, et nous vous regarderons tous avec admiration et envie. Si vous laissez la vie dans votre esclavage, Dieu vous préparera dans le ciel une gloire distinguée des autres, car vous devez croire que la couronne des martyrs est plus riche et plus belle que celle des simples fidèles.

Étranges forçats que ceux auxquels on adresse de telles lettres et qui y répondent avec la même sublimité ! (*Lettre* V, p. 109, 120.)

Le nom de l'avocat Louis Menuret de Montélimar brille d'un immortel éclat dans le martyrologe des prisons. C'est Jurieu qui nous a le premier introduit dans ce sombre séjour des cachots de Valence où le génie du mal semble incarné dans le féroce la Rapine, ce démon à face humaine :

Il peut se vanter de nous avoir fait voir un exemple de courage et de constance qui peut le disputer à tous les martyrs anciens et modernes. C'est l'illustre M. Menuret... Quand les dragons missionnaires furent envoyés en Dauphiné, il fortifioit tout le monde par ses exhortations et ses exemples. Le gouverneur de Montélimar le fit arrêter. On le laissa trois mois dans une espèce de chambre avec un méchant matelas. Après trois mois on le conduisit dans un affreux cachot. Il y alla plein de joie en consolant ses amis qui pleuroient en l'accompagnant jusques là. Il leur dit qu'il devoit se réjouir de ce que Dieu lui faisoit la grâce de souffrir pour son nom. Il fut six mois dans ce cachot humide et il y devint tout enflé. On le tira de là pour le conduire à Valence et le mettre entre les mains de la Rapine qui c'st la dernière épreuve où l'on met la foi des martyrs de ce païs-là. La Rapine l'aborda avec un air de lion, et des paroles de rugissement : *nous verrons si tu seras aussi opiniâtre entre mes mains!* Il le mit dans un trou de chambre sous lequel passoient tous les égouts de l'hôpital, et mesme ceux des retraits. Cet espace répondoit par un trou à la chapelle de l'hospital où l'on disait tous les jours la messe. On voulut obliger notre martyr à assister à la messe par ce trou, mais on ne put jamais en venir à bout. Tous ces mauvais traitements ne pouvant vaincre cet illustre confesseur, la Rapine en vint aux derniers remèdes. Il fit descendre M. Menuret dans une basse-cour où il y a un mûrier, et l'y attacha les bras en haut, les pieds ne touchant qu'un peu à terre; il lui déchira son justaucorps, sa culotte et sa chemise, et lui fit donner une infinité de coups de nerfs de bœuf. Ce châtiment fut continué pendant quinze jours avec tant de violence que le martyr rendit le sang par les urines et par toutes les parties du corps. Au milieu de ces tourments si horribles il demandoit incessamment grâce et miséricorde à Dieu pour lui et pour ses persécuteurs, et imploroit la compassion de ses bourreaux d'une manière si touchante que deux capucins qui entendirent ses cris, exhortèrent la Rapine à faire cesser ce cruel supplice. Il le fit et se contenta d'occuper notre martyr durant quelques mois à charier des pierres pour un bâtiment qu'on faisoit à l'hospital. Le premier jour du mois d'avril dernier l'évêque de Valence l'alla visiter dans ce puant égout et ne gagna rien cette fois non plus que toutes les autres. Enfin la Rapine enragé de cette longue résistance entra comme un démon dans la prison de ce saint homme, accompagné de deux estaffiers et lui fit donner tant de coups de nerfs de bœuf et un si long temps que les cris du martyr fendoien l'air tout à l'entour. Ce monstre, deux heures après, délassé de la peine qu'il s'étoit donnée à martyriser ce saint, retourna avec ses estaffiers pour recommencer le supplice, mais il trouva notre martyr qui étoit expiré au milieu de ces cruels tourments. (*Lettre* XX, p, 44, 45.)

Les femmes ne sont pas traitées moins cruellement que les hommes dans les affreux cachots où l'on pourrait graver le mot de l'enfer de Dante. Les mémoires de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson en disent long sur ce sujet[1]. En fait de sévices et de tortures, rien n'est épargné à des êtres faibles et délicats dont la constance exaspère leur bourreau : « Plusieurs fois le jour la Rapine leur rendoit visite avec ses estaffiers par lesquels il les faisoit despouiller et leur faisoit donner des coups de nerfs de bœuf, et lui-même leur donnoit cent coups de canne par tout le corps et mesme sur le visage, de sorte qu'elles n'avoient plus de figure humaine. » Faut-il s'étonner que les demoiselles Ducros, filles d'un martyr Nîmois, aient fléchi ? Une de leurs compatriotes, mademoiselle de Lafarelle, leur donna un admirable exemple. C'est d'elle qu'est ce mot vraiment sublime. Quand son bourreau, qui d'un coup de bâton au travers du visage, venait de lui briser les dents, lui dit : *Je m'étonne, mademoiselle, que vous puissiez souffrir tant de maux.* — *Moi*, dit-elle, *je ne souffre rien; cela n'est rien; Jésus-Christ a bien plus souffert pour moi*[2] *!* (Lettre XXII, p. 96.)

Quelle que fût l'horreur des cachots, on la redoutait moins que la déportation sur des terres lointaines, avec la perspective des naufrages sur l'Océan, qui semblait complice des fureurs de l'homme.

Ce genre de supplice, dit Jurieu, a donné plus de terreur que tous les précédents. Pendant qu'on demeure dans son païs, on supporte les travaux de la fuite, le séjour dans les bois, la faim, la soif, la prison et les galères dans l'espérance d'un changement. Mais voir arracher de son sein ses entrailles ou la moitié de soi-même, une femme, un mari, des enfans traînés cruellement dans un autre monde, exposés à la fureur de la mer, aux périls d'une longue navigation, et au bout de tout cela une cruelle servitude sur des bords barbares ou inconnus, où l'on vit sans communi-

1. *Bulletin*, t. XV. *Deux héroïnes de la foi, Blanche Gamond* et *Jeanne Terrasson*, par MM. Th. Claparède et Ed. Goty, 1 vol. in-18, Paris, 1880.

2. Elle n'était pas moins touchante, cette Jeanne Viridet, femme d'un chirurgien de Paray-le-Monial, que la signature qu'on exigeait d'elle pour l'abjuration fit tomber à plusieurs reprises dans un état voisin de la mort; et cette dame de Chalmot, des environs de Saint-Maixent, qui supporta deux fois l'épreuve d'un charbon ardent tenu sur la main pendant la durée d'un *Pater*. Tels étaient les raffinements des bourreaux vaincus à la fin par tant d'héroïsme ! (*Lettres pastorales*, t. I, p. 216, 403 et 405.)

cation avec les siens, sans consolation, et dans les duretés de la plus triste servitude, c'est là, dis-je, un nouveau genre de supplice qui pousse à bout la patience la plus ferme. Mais rien ne découvre aussi davantage le génie du démon de la persécution. Il ne suffit pas de désoler le Royaume de cent manières, de pousser à la fuite une infinité de gens qui laissent des solitudes dans des lieux autrefois bien peuplés; il faut soi-même dépeupler l'état et en transporter les meilleurs habitans aux peuples de la barbarie. Pauvres esclaves, souvenez-vous que Dieu est partout, et que la porte des cieux est en tous lieux. Soyez persuadés que le Canada se réjouira de voir votre existence et que la voix de votre confession percera les mers et reviendra jusqu'à nous; mais surtout qu'elle percera les cieux et qu'elle arrivera jusqu'au Trône de Dieu... (*Lettre* XVI, p. 381.)

Cette page est le digne prologue du premier convoi de déportés dont le récit, esquissé par Jurieu, complété par des mémoires ultérieurs, ne peut être lu sans émotion. Une lettre écrite d'Arles (janvier 1687), annonçait qu'on y avait vu passer « une grande troupe d'hommes ayant les jambes liées sous le ventre des chevaux, suivis de douze longues charrettes couvertes de toiles, remplies d'hommes et de femmes liées par le milieu du corps au bois de la charrette » et dirigés sur Marseille pour être envoyés au Canada. Le 12 mars suivant, l'*Espérance* s'éloignait de Marseille, emportant cent forçats ordinaires, et soixante-dix prisonniers protestants, pour la plupart du Languedoc, avec trente captives associées à leur triste sort. Le navire fut rencontré sur les côtes d'Espagne, à Alméria, par un vaisseau hollandais dont le commandant, M. de Stirum, instruit de la présence de déportés huguenots, envoya un de ses officiers leur apporter quelques consolations. Voici une page du touchant récit de cet officier, huguenot lui-même, du nom de Boisige, et réfugié Languedocien :

Dès que nous avons été à bord du Français, on nous a fait apporter la collation, et un moment après nous avons vu paraître quelques demoiselles, à qui la mort étoit peinte sur le visage, lesquelles venoient en haut pour prendre l'air. Nous leur avons demandé par quelle aventure elles alloient en Amérique. Elles ont répondu avec une héroïque contenance : *Parce que nous ne voulons point adorer la bête, ni nous prosterner devant des images; voilà*, dirent-elles, *notre crime*. Nous leur avons demandé s'il n'y en avoit point des Cévennes. Elles ont répondu

qu'il y en avoit deux, l'une de quinze et l'autre de seize ans, qui étoient en bas, et qu'elles étoient d'une ville que l'on appeloit Saint-Ambroix, ce qui augmenta ma curiosité de les voir. L'une étoit malade à la mort, et sa sœur étoit auprès d'elle pour l'assister de ce qu'elle pouvoit. A ma sollicitation, le capitaine permit que celle qui n'étoit point malade montât. Dès qu'elle parut sur le pont, je vis bien que son visage ne m'étoit point inconnu. Monsieur votre fils lui demanda : « D'où êtes-vous, mademoiselle? — Je suis de Saint-Ambroix, dit-elle. — Comment vous appelez-vous? — Je m'appelle Peirique. » Il n'en fallut pas davantage pour me persuader que c'étoient mes cousines germaines. J'avois résolu de la laisser parler quelque temps; mais les larmes qui commencèrent à couler de mes yeux ne me l'ont pas permis. Je m'approchai d'elle et lui demandai : « Eh bien! mademoiselle, ne me connaissez-vous pas? » Au moment qu'elle eût jeté la vue sur moi : « Ah! dit-elle, en se jetant sur mon col, est-il possible, mon cher cousin, que je vous voie encore dans mon malheur? » Elle ajouta cent autres choses si touchantes qu'il n'y eut personne du vaisseau qui ne versât un torrent de larmes, du moins de ceux qui les ont en garde.

Je demandai au capitaine permission de voir sa sœur qui ne pouvoit pas monter l'échelle, ce qu'il m'accorda. Je ne fus pas plus tôt au bas que je vis quatre-vingts jeunes filles ou femmes couchées sur des matelats, accablées de maux; ma bouche fut fermée, et je n'eus pas le mot à dire. Elles me dirent les choses du monde les plus touchantes, et au lieu de les consoler elles me consolèrent : « Nous mettons le doigt sur nos lèvres et nous disons que toutes choses viennent de Celui qui est le Roi des Rois. C'est en celui-là que nous mettons notre espérance! » Puis, à l'heure de la séparation : « Nous vous supplions de vous souvenir de nous dans vos prières, et que Dieu nous fasse la grâce de persévérer jusqu'à la fin pour avoir part à la couronne de vie! (*Lettre* XIX, p. 20, 23.)

Il y a quelque chose de plus touchant que cette scène d'adieux, sur les rives d'un pays dépeuplé lui-même par la plus farouche intolérance; c'est la mort de la plupart de ces captives englouties dans un naufrage, peut-être prémédité, sur les côtes de la Martinique. Nous en empruntons le récit aux admirables mémoires de l'un des passagers, survivant à la catastrophe :

« Il est facile de concevoir par ce que j'ai dit de l'état de nos prisonnières, lorsque le vaisseau fit naufrage, qu'il n'y en eut peu qui n'y laissassent leur vie. Étant alors enfermées dans leurs chambres, et y voyant entrer l'eau de divers côtés, elles se préparèrent à mourir, et voici comment.

Chacune d'elles fit sa prière en particulier; elles chantèrent après un psaume et prièrent Dieu toutes ensemble. Elles s'embrassèrent ensuite les unes les autres, en se disant adieu mutuellement. Et disant ainsi adieu toutes de concert au monde et à la vie, *elles allèrent comme par la main à la mort et montèrent à Dieu*[1] *!*

Combien de fois se renouvelèrent ces tristes convois de déportés voués à une mort presque certaine sur des rivages inhospitaliers ou dans les abîmes de l'Océan? On l'ignore[2]. Une lettre de mademoiselle de Sers, fille d'un pasteur du Midi, écrite de Toulon, montre les sentiments qui animaient ces admirables captifs dont on peut dire avec l'apôtre, que le monde n'était pas digne :

Monsieur et très honoré père et ma très chère mère, quoique je vous aie écrit du port de Marseille, dès que je fus embarquée, je ne veux pas laisser de vous écrire celle-ci pour vous dire que l'on nous porte en droite ligne à la Martinique et de là à l'Isle de Saint-Dominique. De Marseille jusqu'ici je fus fort incommodée; mais présentement je n'ai pas la moindre incommodité que d'être fort pressée, car nous sommes quarante-cinq femmes dans une petite chambre où nous avons peine de nous pouvoir coucher, et dans une autre qui n'est pas plus grande, il y a pareil nombre d'hommes, et sur un autre vaisseau il y autant d'hommes et de femmes, tous destinés pour faire le même voyage. *Et je puis vous assurer qu'il n'y en a pas un qui ne s'estime heureux de souffrir pour la gloire de Dieu ;*

1. *Un déporté pour la foi. Quatre lettres du sieur Serres* (de Montpellier), publiées par Mathieu Lelièvre, 1 vol. in-12, p. 82, 83. Voir la liste des victimes pour la plupart de Nîmes ou des environs, *Ibidem*. Le pieux narrateur ajoute qu'elles étaient du nombre de celles qui n'avaient pas changé de religion, ou qui s'étaient relevées par un prompt repentir. « Elles portèrent, dit-il, leur constance jusqu'à Marseille où on ne put jamais les contraindre de faire rien contre leur conscience, et jusqu'à la mort où elles allèrent généreusement. » P. 85.

2. Jurieu en mentionne quatre dans la seule année 1687. « En un mois de temps on a tiré des prisons de Montpellier, d'Aigues-Mortes, de Nismes, et de tous les quartiers des Cévennes, un nombre de prisonniers si grand qu'on ne saurait conter, crainte de le dire trop petit ou de n'être pas cru, si on le disoit trop grand. Ce qui est certain, c'est que les lettres écrites il y a plus de six semaines ou deux mois disent qu'il y avoit déjà bien quatre cent prisonniers pour le moins qu'on avoit fait embarquer à Marseille, ou qui étoient près de l'être, pour les mener en esclavage dans ces terres neuves » (1er avril 1687). *Lettre* XVI, p. 377.

et pour moi je ne me suis jamais trouvée dans si grande tranquillité d'esprit que je me trouve présentement. A même temps que Dieu m'abat d'une main, il me relève de l'autre, et j'espère de sa grande miséricorde qu'avec la tentation il me donnera l'issue... Il est fidèle en ses promesses, et sage en ses conseils, et ne permettra pas que nous soyons tentés par dessus notre portée. Que la mer gronde et que les flots s'amoncellent; Dieu les tient en sa main; il leur a mis des bornes qu'ils ne sauraient passer sans sa permission...

» Adieu, mon père, et vous ma chère mère; souvenez-vous de votre chère enfant. Ah! que notre séparation me seroit cruelle si la bonté de la cause que je soutiens ne me la faisoit supporter avec patience. Il y a apparence que nous ne nous reverrons plus sur la terre, mais si fait bien un jour dans le ciel, malgré la furie du diable et du monde, s'il plaît à notre divin Jésus qui a versé son sang pour la rédemption de nos âmes, et qui nous accordera la vie éternelle par sa grande miséricorde. Dieu nous en fasse la grâce!

C'est aux provinces du midi de la France qu'appartenaient la plupart de ces déportés dont le sort, et même le nom, est demeuré inconnu. Le Languedoc contribua largement à ces funèbres convois, et rien de plus triste que l'état de cette province désolée par tous les maux à la fois. Voici le tableau qu'en trace Jurieu :

Si l'on veut voir une désolation funeste, il faut regarder la province de Languedoc. Des gens dignes de foi, qui en arrivent tout nouvellement, nous représentent cette désolation comme un des objets les plus affreux qui doivent tenir place dans l'histoire de nos jours. L'on ne comprendra jamais comment la fureur du faux zèle peut porter la cour à faire d'un des plus beaux cantons du Royaume un horrible désert. Les Cévennes et le Bas-Languedoc sont couverts de troupes qui trouvent moyen de vivre où les Turcs seroient morts de faim, il y a déjà plus de six mois, après le pillage, les extorsions et les dissipations qui s'y sont faites. C'est-à-dire qu'on met ces misérables peuples dans une oppression infinie qui achève de leur faire sortir le peu de sang qui leur reste. Aussi voit-on la frayeur, la pâleur et la mort peintes sur les visages. Il y a des villages et des bourgs entièrement dépeuplés. Les habitans qui n'ont pu s'enfuir sont gardés par les dragons qui les mènent à la messe avec l'épée et le mousqueton, et qui au sortir de l'Église les font ranger en haye pour les compter et voir si quelqu'un manque pour redoubler la garnison. Il y en a un assez bon nombre qui couchent dans les bois, qui n'ont point d'autres retraits que les rochers, d'autres aliments que les

racines de la campagne, et qui ressemblent mieux à des cadavres couverts de boue qu'à des hommes.

Faut-il s'étonner que de l'excès des souffrances accumulées dans ce coin du royaume soit sortie, quinze ans plus tard, l'effroyable explosion camisarde!

Détournons un moment les yeux de ce triste tableau pour assister aux derniers instants d'un grand pasteur du Refuge :

La mort de l'excellent M. Claude[1] est un accident si funeste que nous ne saurions nous empêcher de vous en dire un mot. Dieu l'a pris à lui!.., Comme il étoit le père de nos prophètes, nous pouvons bien crier après lui : *Mon père, mon père, charriot d'Israël!* Dieu l'avoit autrefois attaché particulièrement à la conduite du plus considérable de nos troupeaux. Ainsi la Providence l'avoit fait devenir en quelque sorte notre pasteur universel par le soin qu'il avoit de vous munir contre les dangereux sophismes de vos tentateurs. Il y avoit réussi de manière à couvrir de confusion et de honte tous nos ennemis... La mort qui dévore tout ne nous empêchera pas de chercher notre édification dans les restes de ce grand homme, et ses dernières paroles serviront encore d'appui à notre foi : « *J'ai*, disoit-il, *travaillé toute ma vie* à la recherche de la meilleure religion, et je déclare en rendant mon âme à Dieu que je n'ay trouvé que la nôtre que j'ai tant de fois défendue et dans laquelle je vais mourir, qui soit le véritable chemin du ciel. (*Lettre* XI, p. 241-242.)

Admirable témoignage qui, du lit de mort du pasteur exilé, se répandait sur les paroisses sans pasteurs, sur les familles en détresse, sur les membres dispersés, nus, errants, de l'Église proscrite, et perpétuait encore un glorieux apostolat!

Claude, Jurieu, deux grands athlètes de la justice et de la liberté qui ne se sont reposés que dans la tombe. A l'un il fut donné de défendre la Réformation dans un livre célèbre et de couronner son beau ministère par un dernier écrit où l'âme du pasteur se confond avec la plainte des opprimés n'ayant plus de recours qu'à Dieu; rare honneur pour l'Église de Paris, d'inscrire un tel nom sur la liste de ses derniers conducteurs au XVII[e] siècle! Claude, c'est l'intégrité, la sagesse, la foi sobre et vigilante, toujours sûre d'elle-même, et inspirant le respect à ses adversaires qui, comme Bossuet, Nicole,

1. 13 janvier 1687.

Arnaud, avaient pu juger de la vigueur de ses coups. Moins grand comme pasteur, Jurieu a d'autres titres à notre admiration. C'est la passion, l'éloquence, l'enthousiasme prophétique mis au service de la plus sainte des causes, et puisant dans le spectacle des grands événements contemporains, dans le pressentiment d'une révolution prochaine, un motif d'espérance pour les exilés. Il est facile de relever aujourd'hui les illusions, les erreurs, les défauts de conduite ou de caractère qui se mêlèrent aux calculs d'un grand cœur déçu dans son attente finale, le rétablissement des réfugiés. Mais cette attente fut une force. Elle inspira de nobles dévouements, de sublimes sacrifices. Quels qu'aient été les torts de Jurieu, il sera beaucoup pardonné à l'homme qui sut lutter, souffrir, espérer jusqu'au bout, et communiquer à tout un monde de confesseurs et de martyrs, la flamme sainte dont il était lui-même consumé!

JULES BONNET.

P. S. — En ces jours de commémoration on ne peut oublier un livre populaire (*Scènes de la révocation de l'Édit de Nantes*, in-18), récemment publié par un vétéran des études historiques dans la Suisse romande, M. A. Vulliet, qui sans prétention à la grande histoire, évoque, en traits aussi vifs que touchants, quelques-uns des souvenirs dont se compose notre glorieux héritage. C'est une lecture qui se recommande d'elle-même pour l'anniversaire du 18 octobre 1685. Je regrette seulement que, dès les premiers mots, l'auteur se soit mépris sur notre pensée. La Société de l'Histoire du Protestantisme français ne saurait participer aux fêtes du Refuge; il est superflu de répéter pourquoi. Mais elle ne peut s'abstenir de rappeler les fatales conséquences de la Révocation, cette date néfaste de notre histoire. Elle ne fait pas autre chose depuis son origine. Son œuvre historique n'est qu'un perpétuel *memento!*

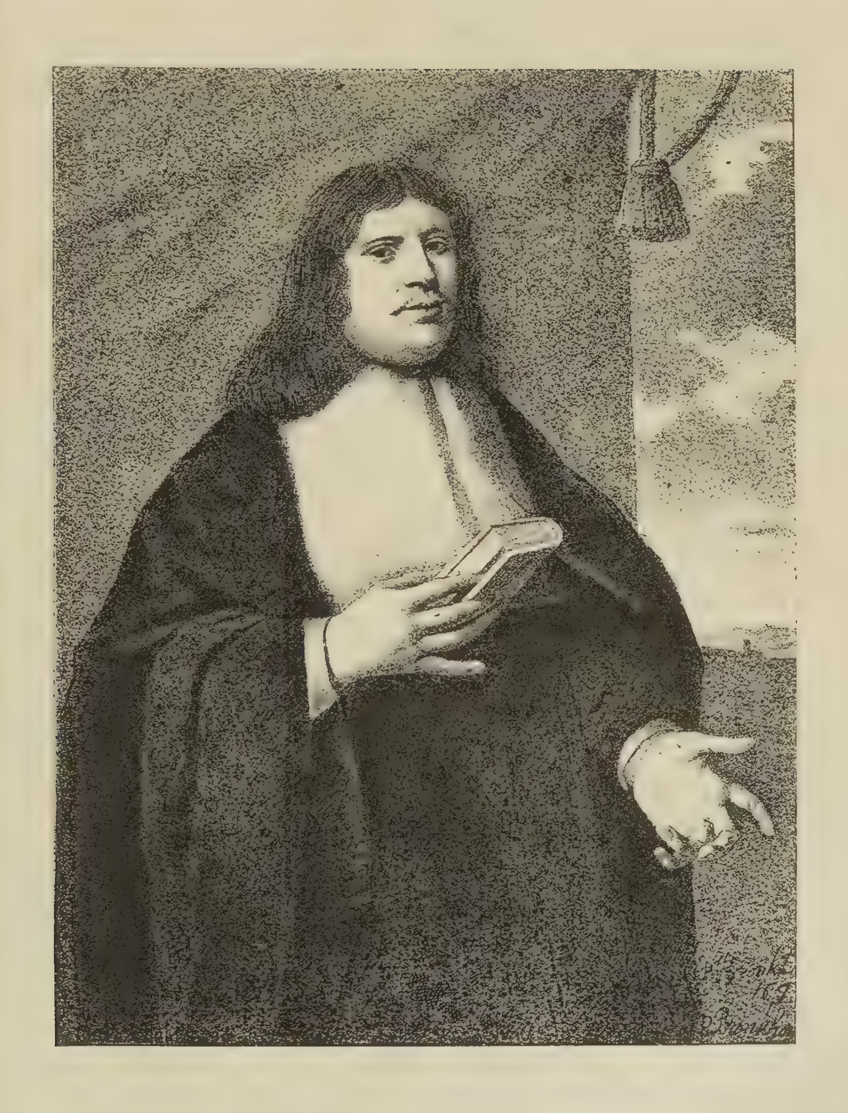
J. B.

CLAUDE BROUSSON[1]

(1647-1698).

Si, au dehors, Pierre Jurieu a été le plus redoutable adversaire de la persécution, en France, Claude Brousson en a été, sans con-

1. La famille de Brousson étant encore imparfaitement connue, nous donnons



Brousson

tredit, la plus admirable victime. Non qu'en présence de son apostolat et de son martyre nous prétendions reléguer dans l'ombre les souffrances souvent plus palpitantes, hélas ! de centaines de ses

ici sur ses descendants quelques renseignements que nous devons à l'obligeance bien connue de M. A. J. Enschedé de Haarlem.

On sait que Claude Brousson était le second fils de 9 enfants qu'un marchand de Nîmes, *Jean Brousson*, eut de *Jeanne de Paradès*, fille de François de Paradès et de Marguerite de Sarrau qu'il avait épousée le 16 février 1643.

Claude se maria deux fois; une première fois, à Nîmes le 2 janvier 1678 avec *Marie de Combelles* de Béziers, et la seconde fois, vers 1682, avec *Marthe Dollier* de Castres, dont il n'eut pas d'enfant.

De son premier mariage il eut deux fils :

1) *Barthélemy Brousson* qui suit.

2) *Claude Brousson* décédé à Nîmes le 14 juillet 1684.

Barthélemy Brousson se réfugia avec sa seconde mère à La Haye vers 1695 Il entra au service des États de Hollande et fut nommé lieutenant d'infanterie le 4 mai 1708, et capitaine vers 1727. Il servit en cette qualité dans le régiment d'Amerongen et de Bédarides; pensionné en 1746, il ne paraît plus sur la liste en 1751 ce qui fait supposer sa mort. Il avait épousé *Catherine Stassart* ou Stassin dont il eut :

1) *Marthe-Françoise* baptisée à Bergen-op-Zoom le 24 juin 1714.

2) *Barthélemy* baptisé à Bergen-op-Zoom le 17 avril 1718, officier d'infanterie le 27 octobre 1742, sous-lieutenant le 14 août 1747, lieutenant le 23 décembre 1762, capitaine le 22 novembre 1768, major le 19 août 1778. Il épousa *Marie Loogen* et fit baptiser à Leuwarde le 15 juin 1769, un fils *Claude* et le 26 août 1770, une fille *Petronelle-Jacqueline-Jeanne*.

3) Daniel baptisé à Bergen-op-Zoom le 13 octobre 1720, servit dans le régiment de dragons de Schlippenbach, puis Ditfourt, puis Hessen-Cassel, enseigne le 23 mars 1742, lieutenant le 27 décembre 1747, capitaine le 27 octobre 1749, major le 17 août 1766. Il décéda le 6 octobre 1774 et fut inhumé à Nimègue le 30 juin 1788. Il avait épousé à Nimègue, le 17 janvier 1745, *Hendrika-Johanna van den Bergh*, dont il eut :

1) *Bartholomé-Jean Brousson*, qui suit.

2) *Adolf-Hendrik Brousson* qui devint officier de cavalerie, cornette le 1er septembre 1766, lieutenant le 3 juin 1773, capitaine, le 31 octobre 1774, pensionné en 1797, servait au régiment de Famars et épousa à Bois-le-Duc en septembre 1772, *Sara-Amélie Boon*.

3) *Anne-Marguerite Brousson* qui épousa à Nimègue, le 17 février 1776 Mre *Samuël van Hooven*.

4) *Johannes-Hendricus Brousson* qui vient après son frère.

5) *Arnold Brousson* qui servit dans les régiments d'infanterie de Holstein Gottorp, Pallardy et des Villates, enseigne en 1771, lieutenant le 29 août 1775, capitaine le 1er juillet 1778, commandant de place en 1800 à Grave et en 1802 à

compatriotes, mais à cette époque aucun réformé ne comprit et ne pratiqua mieux que lui son devoir.

Esprit incisif, logique et lumineux, servi par une science peu commune, par un cœur chaud et une conscience inflexible, dialecticien implacable et subtil, penseur audacieux et infatigable écrivain, Jurieu est le huguenot du nord de la Loire qui a contribué plus que personne à faire reviser l'inique procès de la Révocation. Brousson est une nature toute méridionale, remuante et impressionnable, singulièrement clairvoyante et fine, mais que l'Évangile a rendue simple et tendre jusqu'à la candeur, pieuse et pure jusqu'à l'exaltation, ardente jusqu'à l'entier oubli d'elle-même : c'est un cœur de femme dans l'âme d'un héros. Lorsqu'on voit l'abnégation et la charité vraiment sublimes de ce martyr, unir aux larmes de ses fidèles

Nimègue. Il épousa à Buren, le 16 novembre 1777, *Johanna-Machtelt Voyer* dont il eut un fils *Bartholomé-Jean* qui devint chevalier du Mérite militaire et major d'infanterie et épousa *Annette Ramar* dont il n'eut pas d'enfant.

Bartholomé-Jean Brousson né à Nimègue le 29 août 1746, docteur en droit, conseiller et secrétaire à Nimègue, se maria trois fois : 1) d'abord à Koudekerke en 1781 avec *Johanne van der Hooght*, 2) à Amsterdam en 1783 avec *Anna-Héléna Clockener* et 3) à Nimègue le 10 août 1788 avec *Geertruyda Mooy*. De sa seconde femme il eut un fils *Hendrick Clockener-Brousson* né à Nimègue le 29 décembre 1785, décédé à Amsterdam le 27 juillet 1844; il avait épousé à Amsterdam, le 11 février 1817, *Élisabeth-Constantia-Johanna van den Corput* née à Amsterdam le 30 septembre 1797, décédée à Amsterdam le 28 décembre 1869. De ce mariage issut un fils, Gerrit Clockener Brousson né le 3 avril 1838, capitaine au régiment des grenadiers, qui épousa le 19 août 1869 *Johanna-Cornélia van Ryn*, née à Hardinxveld le 5 mai 1850. Ils ont deux enfants *Henri-Constant-Claude Clockener-Brousson* né à La Haye le 12 avril 1871 et *Anne-Christine-Claudine Clockener-Brousson* née à La Haye le 6 juillet 1873.

Johannes-Henricus Brousson, quatrième enfant de Barthélemy Brousson, né à Nimègue le 15 septembre 1751, docteur en droit et secrétaire du pays d'Over-Betuwe, épousa à Nimègue, le 15 décembre 1793, *Maria-Wilhelmina Rygerbos* dont il eut cinq enfants. Le quatrième, *Daniel-Bartholomé-Claude Brousson* mourut non marié aux Indes-Orientales, et le cinquième *Jean-François Rygerbos-Brousson* né le 7 juillet 1795, décéda à Rotterdam, comme capitaine en retraite. Il avait épousé *Élisabeth-Wilhelmina-Agneta van Appelterre* née à Gorcum le 17 décembre 1812 et décédée le 23 juin 1867. Leur fille unique *Élisabeth-Marie-Wilhelmine Brousson* a épousé *Frédéric-Jean Haver Droere* et vit encore.

On peut comparer ces renseignements à ceux donnés par M. Nègre (*Claude Brousson*, 1878, p. 140), qui manquent un peu de clarté et de précision.

la vénération de ses bourreaux, on sent que, plus qu'aucun autre, il a mis en relief l'inhumaine cruauté des exécuteurs de l'Édit. Il n'est donc que juste d'évoquer aujourd'hui quelques traits de cette belle et touchante figure [1]. A ceux qui voudront l'étudier de près nous recommanderons, outre l'excellent article de M. H. Bordier dans la nouvelle édition de la *France protestante*, la belle monographie que lui a consacré feu M. Nègre et l'étude si savante et si complète par laquelle M. Douen a dignement clos son livre émouvant sur les *Premiers pasteurs du Désert*. Nous ne pouvons songer ici qu'à encadrer quelques pages nouvelles ou peu connues qui appartiennent à son histoire.

I

On sait que Brousson, né à Nîmes en 1647, a commencé par être avocat à la chambre de l'Édit d'abord à Castres puis à Castelnaudary et enfin à Toulouse. Dieu s'est servi de cette carrière pour lui faire toucher du doigt ainsi qu'à plusieurs de ses collègues, la justice absolue de la cause que l'on feignait alors de représenter comme contraire aux droits de Dieu et de l'État, et l'on peut dire que jusqu'à la fin de sa vie Brousson est resté l'avocat de cette cause. Chose étrange ! au moment où partout les pasteurs furent réduits au silence et à l'exil par les mesures d'exception dirigées contre eux, l'Évangile fut prêché dans tout le Midi par quelques-uns de ces laïques. Ainsi, dès le mois de juin 1683, en plein parlement de Toulouse, Brousson profita d'un procès intenté à quatorze temples, pour plaider avec une éloquente hardiesse la légitimité de la religion proscrite et la faire connaître en récitant et développant les principaux points de sa confession de foi. On a lu plus haut le récit du martyre de M. Menuret. Il était avocat comme Brousson et l'atroce traitement qu'on lui fit subir avait été provoqué parce qu'à la Révocation il avait fait à Montélimar « l'office de pasteur, allant par les maisons, pour fortifier le peuple, à mesure que les dragons faisaient leur

1. Le portrait que nous donnons est la reproduction réduite par la photogravure, d'un fort beau dessin fait par M. Léon Boisson d'après le tableau de Bronkhorst qui est au musée de Nîmes. Le dessin appartient à M. Ch. Sagnier qui a bien voulu nous le prêter et que nous remercions de sa gracieuseté.

mission[1] ». A la même époque un collègue de Brousson au parlement de Toulouse, Étienne Cambolive, parcourut pendant plusieurs mois et au milieu des plus grands dangers, tout le haut et le bas Languedoc pour consoler, édifier et affermir par ses exhortations et ses prières les réformés épouvantés et abandonnés[2]. Comment oublier enfin le témoignage rendu par le célèbre avocat de Nîmes, Pierre Ducros, dont dix-huit mois de prison dans quatre cachots plus affreux les uns que les autres, l'abjuration de sa femme et tous les traitements imaginables ne purent ébranler la constance, et dont l'évêque de Marseille avait dit qu'« il serait un saint si sa religion était bonne[3] » !

Brousson se distinguait de tous ces défenseurs de la vérité opprimée, et on peut dire de presque tous ses contemporains, en ce qu'il croyait à la possibilité, par la résistance passive des réformés, de faire reculer leurs persécuteurs. C'est l'origine de la célèbre résolution qu'il fit prendre, le 3 mai 1683, dans sa maison à Toulouse, par seize représentants des Églises du Languedoc, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné, de rétablir, le 27 juin, l'exercice du culte public, partout où il avait été aboli. On sait comment cette résolution a été exécutée, sans ensemble, mais néanmoins un peu partout dans le Midi, et avec quelle cruauté les soldats saccagèrent et massacrèrent ceux qui avaient pris part au mouvement[4]. Le nombre et la qualité de ceux qui assistèrent à l'assemblée autorisée alors à Colognac[5] pour les Cévénols dont on redoutait le soulèvement et les résolutions qu'ils y prirent, donnent une idée de l'influence acquise par Brousson ainsi que de l'esprit de loyale obéissance à l'autorité et de ferme revendication des droits de la conscience, qu'il avait inspiré à ses coreligionnaires.

L'échec de cette tentative, les ruines et la désolation qu'elle entraîna avant que l'Édit de Nantes eût été révoqué, et la nécessité où

1. *Histoire apologétique*, Amsterdam, 1688, II, 130.

2. Rien n'est plus entraînant que le morceau d'autobiographie que renferme son *Histoire de divers événements*, etc., Amsterdam, 1698.

3. *Histoire apologétique*, II, 59 à 64.

4. Voy. *Apologie du projet des réformés* (de Brousson), Amsterdam, 1685, p. 73 ss.

5. Nous avons sous les yeux un procès-verbal de cette assemblée qui se composait de 50 ministres, 54 gentilshommes et 34 avocats, médecins ou bourgeois.

Brousson fut, lui-même, de fuir à l'étranger, ne le firent pas renoncer à sa conviction. Il resta persuadé qu'il parviendrait à réveiller la conscience des persécuteurs et la constance des persécutés. On ne saurait nier que si sa voix eût été entendue, et si le peuple protestant s'était levé comme un seul homme pour célébrer pacifiquement son culte et en accepter héroïquement les conséquences, ou pour émigrer en masse, la persécution n'aurait pas été encouragée par le succès qui la rendit de plus en plus ardente et interminable. C'est l'honneur de cet avocat d'une cause perdue, d'avoir eu foi dans la justice de cette cause et de n'avoir pas douté du succès final de son plaidoyer. Nous savons bien que jusque vers la fin du XVIIIe siècle d'excellents chrétiens estimaient que le seul parti à conseiller aux réformés, c'était la sortie en masse, et l'on peut encore aujourd'hui soutenir cette opinion. Il n'en est pas moins vrai que la fuite n'était possible que pour ceux qui avaient des ressources et étaient doués d'un courage et d'une persévérance peu ordinaires. Les pauvres, les infirmes, les timides, devaient fatalement rester à la merci de l'oppression [1]. Fallait-il les abandonner à eux-mêmes et laisser le clergé et l'autorité civile et militaire accomplir paisiblement son œuvre barbare ? Il nous semble que, poser ainsi la question, c'est la résoudre. Brousson a donc pensé avec raison qu'il fallait combattre sans relâche la faiblesse des nouveaux convertis et l'aveugle acharnement des convertisseurs. On ne peut relire froidement, en se plaçant à ce point de vue, les lettres, avis, requêtes, etc., au clergé, aux catholiques, aux protestants, aux puissances, dont il expédia en France plus de sept mille paquets avec une persistance que rien ne devait lasser. Ces opuscules poursuivaient au fond le même but que ceux de Jurieu et ont été si recherchés qu'on les rencontre encore moins aisément que les *Lettres pastorales*.

Si l'influence de ces dernières a été prodigieuse, nous croyons que celle de l'avocat nîmois n'a pas été moindre, mais bien différente. Autant Jurieu est polémiste emporté, tout brûlant parfois de l'indignation ou de la compassion qui l'animent, autant Brousson est apo-

1. Ainsi, dans la généralité de Paris, le Mémoire de l'Intendant publié par M. de Boislisle (Imprimerie nationale, 1881, in-4° de CXIV et 854 p.) constate, après 1697, que 1202 familles protestantes étaient sorties du royaume, et qu'il en restait 731. D'après ces chiffres, nécessairement approximatifs, un tiers environ des protestants serait resté en France.

logiste persuasif, émouvant à force de bonne foi et de charité. Si le premier tend à confondre les adversaires et à transporter les victimes, le second s'efforce de gagner les bourreaux et d'affermir les martyrs. On en jugera par cet extrait des *Lettres aux catholiques romains*[1] qu'aucun de ses derniers biographes n'a pu lire et dont nous avons retrouvé un exemplaire. Elles s'ouvrent par une *Épître particulière à Louis le Grand, roi de France et de Navarre* dont voici le commencement :

Sire,

Dans le lamentable état où nous ont réduit ceux qui sous le voile de la Religion ont surpris l'Équité, la Bonté et la Piété de Votre Majesté, nous sera-t-il encore permis de nous approcher de Votre Trône pour implorer vos compassions? Mais pourquoi ne nous seroit-il permis de le faire? Ne sommes-nous pas Votre peuple? Ne sommes-nous pas Vos enfants? Nous osons donc encore, Sire, *dans l'amertume de notre cœur, nous jeter aux pieds de Votre Majesté, et verser dans son Sein Paternel nos soupirs, nos larmes et nos respectueuses plaintes. Permettez-nous,* Sire, *de demander avec une humilité très profonde, quelle est la cause pour laquelle on nous a fait priver des effets de Votre Amour et de Votre protection Royale. Avons-nous refusé de Vous reconnoitre pour notre légitime Prince? N'avons-nous pas versé notre sang dans de grandes occasions, pour vous témoigner notre fidélité, comme nous l'avions témoignée à Vos Augustes Prédécesseurs? N'avons-nous pas toujours rendu nos hommages à Votre Majesté? N'avons-nous pas supporté volontiers les charges de l'État? N'avons-nous pas contribué par nôtre industrie et par nôtre travail continuel à le rendre florissant? Quelle est donc la raison,* Sire, *pour laquelle nos Adversaires nous ont fait accabler de maux? Y a-t-il quelque Peuple au monde, dont la condition soit plus triste et plus funeste que la nôtre?*[1]..... *On voit bien que les maux, qu'on nous fait soufrir,*

1. Première partie, *contenant des réflexions sur les grands maux qu'on fait soufrir aux Réformez : Avec une naïve exposition des dogmes, du culte, du régime ecclésiastique et de la morale de la Religion réformée, en forme de Confession de foy.* Adressées par une épître particulière à Louis le Grand, roi de France et de Navarre. *Au Désert,* MDCLXXXVII. — Cette première partie forme un très petit in-18 de 110 pages et renferme six lettres dont la dernière est datée du 1er septembre 1687. Nous croyons que la deuxième partie n'a jamais été imprimée.

1. Ce qui suit se retrouve avec plus de développements dans la lettre ci-après.

entrainent la ruine de Votre Royaume. Vos ennemis, Sire, *ceux qui étoient jaloux de Votre Puissance, se réjouissent de voir détruire Vos Etats, sans qu'ils soient obligez de donner un coup d'épée. Toute l'Europe et toute la Terre habitable profite de nôtre débris.....*

PREMIÈRE LETTRE AUX CATHOLIQUES ROMAINS

Contenant de très humbles remontrances sur les grans maux qu'on fait soufrir aux Protestans dans les Etats où la Religion Catholique Romaine est dominante.

Messieurs,

Qui pourroit maintenant voir la funeste désolation où nous sommes réduits en divers lieux de l'Europe, sans en être vivement touché? Quoique nous ne professions pas avec vous une même Religion, nous avons avec vous une communion de nature, car nous avons été formez avec vous d'un même sang, et en Adam nous n'avons qu'un même Père. Si vous n'avez donc pas dépouillé les sentiments de l'humanité, comme nous n'avons garde de le croire à l'égard des personnes raisonnables qui sont parmi vous, pouvez-vous considérer les maux qu'on nous fait soufrir, sans en ressentir de la douleur? Jésus-Christ ne nous apprend-il pas, que le Juif même doit regarder le Samaritain comme son prochain, et prendre part à sa souffrance, comme à celle de son frère? Les animaux les plus farouches n'ont-ils pas de l'amour pour ceux que la Nature a faits avec eux d'une même espèce? Comment donc n'auriez-vous pitié de nous dans le lamentable état où vous nous voyez réduits en divers lieux où vôtre Religion est dominante?

Vous croyez que nous soyons dans l'erreur; mais ce n'est pas une raison pour nous traiter cruellement. Pensez-vous, messieurs, que si nous étions persuadez que la Religion Romaine fût la meilleure, l'intérêt de nôtre propre salut, celui même de nôtre repos dans ce monde, et de nôtre fortune, ne fussent pas des motifs assez puissans, pour nous faire entrer dans vôtre Communion? Tous les hommes s'aiment trop eux-mêmes naturellement, pour s'exposer sans nécessité à la misère, à la soufrance, et à une damnation éternelle. Supposé donc que nous nous trompassions, ne serions-nous pas assez malheureux, sans qu'il fallût que vous rendissiez nôtre condition encore plus malheureuse, par les maux dont vous nous accablez? Si l'opinion que vous avez de nous étoit bien fondée, ne devriez-vous pas plutôt nous plaindre, et demander à Dieu qu'il nous éclairât et nous convertît, puisque vous savez que la foy est un don de

Dieu ? On ne persuade pas les gens à force de les maltraiter. Au contraire, plus on use de violence, plus on aliène les esprits; car c'est par là qu'on leur donne lieu de faire un mauvais jugement de la Religion qu'on leur propose.

Cette conduite est bien éloignée de la douceur qui a paru dans les prédications de Jésus-Christ et de ses Apôtres. Elle ne porte pas le caractère de l'Esprit de Dieu, qui anime tous les ministres de l'Évangile, et qui prend pour symbole une colombe, afin de nous faire connoitre sa débonnaireté. Il est vrai que saint Paul nous dit que *les armes* dont il se sert *sont puissantes pour la destruction des forteresses;* mais il nous dit aussi[1], *qu'elles ne sont pas charnelles;* et qu'il n'employe que[2] *l'épée de l'Esprit qui est la Parole de Dieu.* En effet c'est la pure prédication de la Parole, accompagnée de l'efficace du saint-Esprit, qui amène toutes nos pensées prisonnières, pour nous servir de l'expression du même Apôtre, et qui les range à l'obéissance de nôtre Seigneur. Voilà, Messieurs, la seule force que les ministres de l'Évangile mettent en usage, pour vaincre l'incrédulité des hommes, et pour *les contraindre d'entrer* dans la sale des noces de l'Agneau. C'est une contrainte spirituelle, qui se fait par évidence de la Vérité, par l'illumination de l'entendement, par la conversion et par la régénération du pêcheur, grâces qui dépendent toutes de la miséricorde de Dieu, et de la vertu de son saint-Esprit. C'est pourquoi lors que Dieu nous parle de l'Église Chrétienne, sous l'emblême d'un Chandelier d'or, sur le sommet duquel étoit un bassin plein d'huile, et sous la figure du temple de Jérusalem, qui devoit être rebâti par Zorobabel; et qu'il veut nous faire connoître la nature des moiens, qu'il employeroit pour établir le Règne de son Fils, il dit, que[3] *ce ne seroit ni par armée, ni par force, mais par son Esprit.* Aussi le Psalmiste parlant du Peuple, qui dans l'accomplissement des tems, se soûmetoit à la domination du Messie, dit que ce seroit un peuple[4] *d'une volonté libre.* De là vient que lors que les Disciples de nôtre Seigneur veulent faire descendre le feu du Ciel sur les Samaritains, qui refusoient de le recevoir dans leur ville, il leur dit[5], *Vous ne savez de quel esprit vous êtes poussez.* Et c'est pour la même raison que lorsque les Capernaïtes l'abandonnent, bien loin de retenir par force ses disciples, et de les

1. 2. *Cor.* 10, 4.
2. *Eph.* 6, 17.
3. *Zach.* 4, v. 6.
4. *Ps.* 110, 2.
5. *Luc*, 9, 55.

empêcher par cette voye de suivre ce mauvais exemple, il leur dit[1]. *Et vous, ne voulez-vous point aussi vous en aller ?*

Cependant, qui pourroit exprimer les maux qu'on nous fait soufrir, pour nous forcer d'embrasser la Religion Romaine ? Certes, si on vouloit entrer dans ce détail, il faudroit composer de gros volumes. Nous mangeons la cendre au lieu du pain, nous nous abruvons de pleurs, nous n'avons aucun repos ni nuit ni jour. Ceux d'entre nous, qui peuvent s'éloigner de leur patrie, sont contrains d'aler errant par le monde, pour chercher un asile contre la persécution. Les pères et les mères se séparent de leurs chers enfans, les enfans de leurs pères et de leurs mères, les femmes de leurs maris, et les maris de leurs femmes. La violence de nos maux nous force de rompre tous ces liens sacrez, pour aler mener une vie triste et languissante dans les Païs Etrangers, et remplir tout l'Univers de nos cris et de nos plaintes. Ceux qui restent dans les Païs de leur naissance, y vivent dans un trouble, qu'on ne sauroit imaginer. On leur ôte la consolation de servir Dieu selon leur conscience; et s'ils entreprènent de s'acquitter de ce devoir religieux, on les extermine comme des rebelles et des méchans. On ne s'est pas contenté de les avoir dépouillez de leurs dignitez et de leurs emplois, on expose leurs maisons au pillage, et on leur ravit les autres biens que Dieu leur avoit donnez. Les uns meurent de misère, les autres, contrains de fuïr dans les bois et dans les déserts, vont faire leur retraite dans les fentes des rochers et dans les cavernes, comme les anciens fidèles dont nous parle l'Écriture, et dont le monde n'étoit pas digne. Les femmes et les filles, qui ont de la piété, sont enfermées dans des Convens, où d'ordinaire des Religieuses ignorantes et forcenées se font un mérite de les tourmenter incessament. Les hommes sont jettez dans de noires et sales prisons où plusieurs d'entre eux meurent de faim et pourissent dans leurs ordures. D'autres sont livrez à des gens impitoyables, qui les font expirer dans les tourmens en chambre close. Les autres sont chargés de grosses chaines, et conduits aux Galères, où ils sont plus cruellement traitez, que les plus grands scélérats, à qui on donne même la liberté, pour mettre ces innocens en leur place, comme nôtre Seigneur fut mis en la place de Barrabas, qui étoit un brigand. Et pendant qu'on leur fait soufrir des cruautez extraordinaires, il est défendu à toutes sortes de personnes, sans excepter les vieux catholiques Romains, de leur rendre aucune lettre de consolation, ni de leur donner de l'argent, ni seulement de leur parler, cela n'étant pas même permis aux autres forçats. Plusieurs autres sont condamnés au dernier supplice, après avoir souffert les cruels tourmens de

1. *Jean*, 6, v. 67.

la question. Les autres sont à la merçi des Troupes barbares et furieuses, qui les pendent même souvent sans forme de procès, ou qui les massacrent inhumainement. Tout pleure, tout est dans le deuil et dans la désolation. On dispose de nos enfants et de nos vies, comme si nous étions des esclaves et des bêtes. O Seigneur nôtre bon Dieu, qui du Palais de ta gloire considères tout ce qui se passe dans ce Monde, oublieras-tu nos larmes, nos gémissemens et notre sang[1] : *Nous sommes tous les jours livrez comme des brebis de la boucherie.*

Est-il bien possible, MESSIEURS, que parmi vous on puisse de la sorte dépoüiller tous les sentimens de l'équité, de la douceur, de la pitié et de l'humanité ? Comment pouvez-vous vous résoudre à faire soufrir tant de maux à des créatures innocentes, qui ne vous ont fait aucun tort ? N'appréhendez-vous pas que ce grand Dieu, qui ne peut souffrir le meurtre et l'oppression, ne vous accable à votre tour de ses jugemens, quand vous aurez comblé la mesure ?

Ne nous alléguez point votre prétenduë charité envers nous. Appelez-vous charité, les expéditions de vos Dragons, qui avec des insolences, des rénimens, et des blasphèmes horribles, exercent contre nous toutes les hostilitez que l'Enfer est capable d'inspirer à des âmes brutales et réprouvées? Appelez-vous charité, les calamitez, les tourmens et les martyres, par où l'on nous fait passer à toute heure ? Vous venez de voir combien la violence est opposée à l'Esprit de l'Évangile; vous ne devez donc pas vous imaginer, que votre prétenduë charité vous mette à couvert de la justice Divine, qui vous défend ces voyes iniques et barbares.

Mais sur tout, lorsque les magistrats comparoitront devant le Tribunal de ce grand Dieu, il n'en seront pas quittes, en disant, qu'ils n'ont fait qu'exécuter les Ordonnances de leurs Souverains. Il y a d'autres Loix qui sont au dessus de celles-là, et qu'ils doivent observer plutôt que celles de leurs Princes, quand celles de leurs Princes n'y sont pas conformes, et que leur Equité a été surprise par l'artifice de gens injustes et cruels. Ce sont les Loix de la Justice, ce sont les Loix de la Nature et de l'humanité ; ce sont les Lois du Roy des Rois et du Seigneur des Seigneurs qui nous défend d'opprimer les innocens. Puisque les magistrats sont établis pour administrer la justice, il n'y a rien qui puisse les excuser, s'ils deviennent les Ministres de l'injustice et de l'opression.

Considérez de grâce, MESSIEURS, si la conduite, que vous tenez envers nous, est bien capable d'édifier les infidèles, et de les convertir au Christianisme[2] ?...

1. *Rom.* 8, v. 36.
2. Nous supprimons le développement de cette idée.

Que si vous regardez la chose dans les vues de politique, ne voyez vous pas, MESSIEURS, qu'il n'y a rien de plus contraire à l'intérêt d'un État, que la persécution ? Ne fût-ce pas la persécution, qui dans le siècle passé fit détacher la Hollande des Païs-Bas ? N'est-ce pas la persécution qui a causé l'abaissement de la maison d'Autriche ? N'est-ce pas elle qui depuis quelques années a mis l'Empire a deux doits de sa ruine ? N'est-ce pas elle qui met aujourd'hui dans un extrême danger, un des plus puissants États qui fût au monde, et qui en quelques mois a plus fait contre ce florissant État, que n'auroient sceu faire en un siècle toutes les forces de l'Europe; enfin n'est-ce pas elle, qui vient aussi de ravager une partie des États du Duc de Savoye, et qui ayant porté ce Prince à faire égorger ses propres sujets entre eux, et à en faire périr un très grand nombre dans les prisons, l'a privé de ses meilleurs et de ses plus fidèles soldats, et le met aussi dans le danger de regreter un jour cette grande perte ?

Qu'y a-t-il, MESSIEURS, dans nôtre religion, de si détestable et de si horrible qui oblige M^rs vos Prélats et les Jésuites, à passer par-dessus tant de puissantes considérations, et à bouleverser toutes choses, pour tâcher de nous détruire ? Ils soufrent presque partout les Juifs et les Mahométans, et ils ne cessent de nous faire la guerre ? Sommes-nous des Athées ? Refusons-nous de reconnaître Jésus-Christ pour le Sauveur du Monde ? Notre doctrine est-elle impie ? Notre culte est-il idolâtre et superstitieux ? Notre morale est-elle contraire aux bonnes œuvres ? Blesse-t-elle l'honnêteté publique ? Renverse-t-elle les fondements de la Société civile ?

Certes nous consentons volontiers, MESSIEURS, que toutes les personnes raisonnables qui sont parmi vous, en soient les juges. Pendant la dernière Assemblée du Clergé de France, tenue à Paris au mois de juin et de juillet de l'année 1685 nous lui envoyâmes six lettres, contenans un abrégé de notre Doctrine, de notre Culte, de notre discipline et de notre morale[1]. Mais ces M^rs n'ayant pas trouvé à propos, que ces Lettres fussent publiées en France, firent incontinent donner des ordres sur la frontière, pour en empêcher l'entrée. Nous sommes pourtant bien aises que tout le monde connoisse la Religion que nous professons; afin qu'on puisse juger si nous sommes dignes de la grande haine qu'on a pour nous et des maux horribles qu'on nous fait soufrir. C'est pourquoi dans une autre Lettre, s'il plait au Seigneur, nous vous présenterons aussi un abrégé de notre Créance; et vous verrez par là, MESSIEURS, quelle est cette Religion, que M^rs les Prélats et les Jésuites persécutent avec tant de chaleur; et pour laquelle nous abandonnons nos Dignitez, nos emplois, nos biens, nos

1. Ce sont les *Lettres au clergé de France... Au désert chez le Sincère*, 1685, in 4°

maisons, notre chère patrie, les personnes mêmes qui sont attachées à nous par les liens les plus forts et les plus indissolubles; et nous exposons à la honte de la mendicité, à l'exil, à des dangers et à des fatigues mortelles, aux rigueurs des prisons les plus affreuses, aux tourmens de la galère, aux massacres et aux supplices les plus inhumains. La Miséricorde de Dieu le Père, la Grâce de Jésus-Christ son Fils, les lumières et les autres dons du S. Esprit, vous soient abondamment communiquez, Amen.

Le 10 de Mars 1687.

II

Ces revendications du jurisconsulte chrétien, si justes qu'aucun argument n'y a vieilli, si modérées qu'on se demande si elles viennent d'un proscrit séparé d'une partie de sa famille persécutée[1], ne constituent qu'un côté et le moins important de l'œuvre de Brousson.

Il comprit de bonne heure que pour lutter avec succès dans cette bataille engagée contre « la force des tourments », il fallait, outre les écrits, le zèle et le dévouement apostoliques du missionnaire. Il exhorta donc les pasteurs réfugiés à rentrer en France (1688) et après une véritable crise morale qui témoigne de son humilité et de sa loyauté, poussé « par le mouvement de sa conscience et de l'esprit de Dieu », il résolut, bien que laïque, de prêcher d'exemple. On sait qu'il revint en France, pour la première fois, en juillet 1689. Les neuf années qui séparent cette date de celle de son martyre (4 novembre 1698), sur l'Esplanade de Montpellier, sont remplies de tant de travaux accomplis au milieu de dangers terribles, de délivrances miraculeuses et avec tant de courage et d'enthousiasme, qu'on se demande comment un seul homme, d'une santé délicate, a pu y suffire sans être visiblement soutenu par celui au service duquel il s'était consacré sans réserve. Si jamais cette parole de l'apôtre Paul a pu être appliquée à un autre qu'à lui-même, c'est à Brousson :

1. Nous allons faire paraître en octobre, la *Relation de la sortie de France, de Daniel Brousson* (frère de Claude) *et de sa famille, pour cause de religion*, qui est encore inédite.

Nous souffrons la faim, la soif, la nudité, nous sommes maltraités, errants çà et là; nous nous fatiguons à travailler de nos propres mains; injuriés, nous bénissons; persécutés, nous supportons; calomniés, nous prions; nous sommes devenus comme les balayures du monde, le rebut de tous (I Cor. IV, 11-13).

Deux fois il fut obligé de quitter de nouveau la France. La première, il en profita pour faire confirmer à Berne et en Hollande la consécration au saint ministère qui lui avait été donnée au désert en décembre 1689, et pour occuper, pendant quatre mois, la chaire de l'église wallonne de La Haye (1694-1695). La seconde fois il alla demander inutilement aux plénipotentiaires réunis à Ryswick la restauration de l'édit de Nantes (mai 1697). Mais, dès qu'il le pouvait, il rentrait dans sa patrie pour « travailler à l'instruction, au salut et à la consolation de son peuple désolé ». Lorsqu'il se retrouvait au milieu de ce peuple, ses forces et son assurance paraissaient décuplées, tant étaient puissantes la vocation à laquelle il obéissait et l'affection qu'il inspirait.

Loin de tenir secrète sa présence, il la faisait connaître par ses assemblées, les traités qu'il répandait, les lettres qu'il écrivait, jusqu'à l'intendant Bâville qui, six ans avant d'avoir la joie sauvage de le faire mourir, promettait 5000 livres à celui qui lui livrerait ce « meurtrier, assassin, perturbateur du repos public... de taille moyenne et assez menue, âgé de quarante à quarante-deux ans, le nez grand, le visage basané, les cheveux noirs, les mains assez belles ». — Meurtrier, assassin, l'homme qui jamais ne portait d'armes et ne permettait qu'on en portât dans les assemblées qu'il convoquait[1] ! Perturbateur du repos public, l'homme qui, trois fois par jour au moins, priait pour ceux qui le faisaient traquer comme une bête féroce, et prêchait au peuple que ses malheurs venaient de sa corruption et qu'il devait accepter dans l'humiliation les souffrances dont il gémissait! Qu'on ne dise pas que c'étaient là de belles et vaines paroles : La conduite de Brousson, si désintéressée, si chari-

1. Si, dans un moment de profond accablement, en 1689 ou 1690, Brousson céda aux objurgations de Vivens et de Schomberg et copia de sa main un plan d'invasion des Cévennes destiné à ce dernier, mais qui fut intercepté, cette déviation de ses principes a été presque involontaire et démentie par toute sa conduite (Voy. sur ce point ses explications si scrupuleuses dans Douen, *Les premiers pasteurs du Désert*, II, 334 ss.).

table, si austère, qu'aux privations incessantes et cruelles que lui imposait son ministère, il ajoutait encore chaque dimanche un jeûne absolu, cette conduite était le plus éloquent commentaire de ses paroles. L'on n'a pas assez remarqué qu'il sut communiquer la pure flamme de sa piété et de son héroïsme à la plupart de ses compagnons d'œuvre[1], qu'aucun des nouveaux convertis qu'il évangélisait ne tenta de le trahir comme cela arriva si souvent à d'autres pasteurs du désert, et qu'enfin, tant qu'il fut là, le repos public ne fut pas troublé un seul instant, tandis que bien peu de temps après son supplice, l'insurrection camisarde fit trembler ses assassins.

Moins de trois mois avant ce supplice, il écrivait dans la dernière lettre qui nous reste de lui (17 août 1698) : « Nous ne devons pas, Monsieur, nous lasser de combattre avec *l'épée de l'esprit*, puisque ce sera principalement par ce moyen que Dieu détruira l'empire du Diable et de l'Antechrist son grand ministre... Dieu a partout ranimé son Peuple. En quelques lieux il se trouve encore timide et dans le même état où étoit Lazare après sa résurection, lors qu'il avoit encore les pieds et mains liez. Ce peuple est encore dans les liens de l'oppression et de la servitude ; mais, dès qu'il plaira à Dieu de rompre ses liens, on lui verra faire incontinant toutes les fonctions de la vie spirituelle qu'il lui a déjà rendue. Cependant cela n'empêche pas que presque par tout, dans les Païs même où la servitude est plus dure, le Peuple ne s'assemble avec zèle pour donner gloire à Dieu, pour entendre sa parole et pour recevoir le sacré sceau de son alliance et de sa grâce. C'est là qu'il reçoit de grandes consolations, et c'est là aussi que le Seigneur m'en fait goûter de fort grandes à moi-même, et par celles qu'il lui plaît de donner à son Peuple par mon ministère, et par le sentiment qu'il lui plaît aussi de me donner de son amour... Espérez, Monsieur, qu'encore une fois on verra sa force et sa gloire dans son sanctuaire au milieu de notre patrie, car il me paroît que les campagnes y sont déjà blanches pour moissonner [2]...»

Ces dernières paroles sont prophétiques et l'avenir ne les a pas démenties. Quelques années plus tard, en effet, les liens qui enve-

1. Nous donnons plus loin une fort belle lettre de l'un des premiers et des moins connus d'entre eux, Henry Pourtal.

2. *Lettres et opuscules de feu M. Brousson*, etc., Utrecht, 1701, p. 331 ss.

loppaient les pieds et les mains de ce Lazare tomberont et l'on appelle ceux qui les auront déliés, les restaurateurs du protestantisme français! Rien de plus juste que ce titre décerné à Antoine Court et à ses collègues, à la condition toutefois d'ajouter que là où ils « moissonnèrent parfois avec chants d'allégresse », Claude Brousson et ses disciples avaient « semé avec larme! »

Nous ne saurions mieux terminer cet hommage nécessairement sommaire qu'en citant une admirable prière inédite du martyr, transcrite à la suite de son sermon sur la *Colombe mystique*, trouvé sur des personnes arrêtées à l'issue d'assemblées tenues dans le Vivarais, en 1701 (Archives de l'Hérault, C. 181, fonds de l'intendance[1]). Voici la fin de ce sermon, le premier des vingt et un imprimés dans la *Manne mystique*, et celui que Brousson prêcha le plus souvent (Comp. Douen, *Les premiers pasteurs du désert*, II, 345 ss.) :

« Pour vous, pauvres fidèles, qui êtes persécutés pour la justice, réjouissez-vous au Seigneur, car le royaume des cieux est à vous. Ha! que vous êtes heureux vous qui pleurez maintenant! car un jour vous serez consolés. Que vous êtes heureux, vous qui êtes maintenant dans la misère pour le nom du Christ! Car un jour vous serez couronnés de gloire. Que vous êtes heureux, vous qui maintenant êtes chassés de vos maisons pour la cause de l'Évangile! Car un jour vous serez reçus dans les tabernacles éternels. Que vous êtes heureux, vous qui maintenant faites votre séjour dans les bois et dans les cavernes! Car un jour vous habiterez dans le palais du roi des rois, et vous serez éternellement abreuvés au fleuve de ses délices. »

Prière,

Seigneur, nostre bon Dieu et père, nous te présentons nos très humbles prières pour te demander qu'il te plaise d'avoir pitié de ta pauvre et désolée Sion. Elle est affligée, tempestée, destituée de toute humaine consolation, elle s'écrie dans sa détresse : Hélas, vous tous passants contemplez ma douleur s'il y a douleur semblable à la mienne laquelle l'Éternel a rendue dolente au jour de sa colère. Elle est au faîte des rochers, rassemble la en tes compassions, rallume le flambeau de ton évangile en ce royaume, que nos péchés ont éteint et fortifie d'une constance invincible ceux qui le veulent faire revivre, fais que la mort ni les menasses ne les empêchent jamais de l'annoncer jusqu'au dernier soupir de leur vie, garantis de toute sorte de dangers ceux qui parlent et ceux

1. Nous en devons la copie à l'obligeance de M. F. Teissier.

qui écoutent. Tu nous promets que de telles compassions qu'un père est émeu envers ses enfans, de telle compassion est émeu l'Éternel envers ceux qui le craignent et que là où nous serons deux ou trois assemblés en ton nom tu seras au milieu de nous et que les portes d'enfer ne prevaudront jamais. Hélas, où sont tes promesses, où sont tes alliances, que diront les nations quy nous demandent : Où est votre Dieu? Réveille ta jalousie et les entrailles bruyantes de tes compassions. Tu as voulu sauver Sodome et Gomore pour dix justes, nous te présentons ton fils quy vaut mieux que tous les justes quy ont jamais été, pour l'amour de ce juste sauve-nous car nous périssons. Tu nous commandes de t'invoquer au jour de notre détresse et tu nous en tireras hors et nous t'en glorifierons; tu nous commandes encore : « Venez à moy vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulageray et vous trouverez du repos en vos âmes. » Nous venons à toy, à toy pressés du sentiment de nos misères, comme pauvres, mendiant au Seigneur de l'univers car c'est aux plus pauvres du monde que tu ouvres le cabinet de tes trésors. Fais que nous puissions voir en nos jours la destruction de cette grande Babylon afin que nous puissions nous écrier avec chant de triomphe : « Qu'elle est chûte, qu'elle est chûte la grande Babylon. » Fais connoistre à nostre monarque la fidélité que nous avons pour son service et la justice de nostre cause et la pûreté de nostre religion, afin qu'il nous donne la liberté de conscience, fais lui connoistre qu'il te fait la guerre, illumine-le par ton Saint-esprit et tout autant comme il travaille à destruire ton église fais luy cet honneur qu'il travaille à la rebastir. Nous te recommandons les pauvres prisonniers quy gemissent dans les prisons pour le soustien de ton saint Évangile, parle leur selon leur cœur et les console, et dis à leur âme : « Je suis celuy qui garantir te puis, » et qu'ils entendent résonner à leurs oreilles : « Sois fidèle jusques à la mort et je te donneray la couronne de vie. » Que la mort quy se presente à leurs yeux ne les espouvante point mais qu'ils combattent genereusement dans cette milice spirituelle et que « cette grande nuée de témoins » les encourage à souffrir tout pour ton nom, quy ont mesprisé la honte, quy ont esté estandus avec tourmant ne tenant compte de leur vie; fais qu'ils contemplent attentivement leurs souffrances en la gloire immortelle quy les attend dans le ciel. Guéris les pauvres malades en quel endroit du monde qu'ils puissent être, fais leur connoistre que tu es le vray medecin et du corps et de l'âme, et que ton fils Jésus leur soit gain en la vie et en la mort. Fortifie les chancelants, relève ceux quy sont tombés malheureusement et ramène les errans, soutiens jusqu'à la fin ceux quy sont encore debout. Nous te recommandons ce monarque (le roy d'Angleterre) avec sa chère espouse, lequel tu as doublement ennobly par la connoissance de ta vérité, tiens leur vie chère, précieuse,

donne luy sainte lignée afin qu'il enseigne à ses enfants et aux enfants de ses enfants de te craindre et de te servir, fais qu'Elle soit une Esther au milieu de son peuple, garantis-les de toute sorte de dangers visibles et invisibles. C'est toy qui des légions d'anges campes à l'entour de ceux quy te craignent, qu'il te plaise les employer pour leur conservation et défense, bénis leurs desseins, fortifie leurs entreprises, donne un heureux succès à ses armes, rends le paisible possesseur de tous les royaumes qu'il a conquis et qu'il conquerra, afin que sous ses lauriers tes enfants te puissent servir en toute liberté de conscience. Fais que l'ange du grand conseil marche à la teste de ses armées, affidelle ceux de tous ses ennemis que ce sont comme de baux (*sic*) quy ne se trouvent ni force ny courage, anime et revêts de ton Saint-esprit, comme tu fis à ce grand capitaine Josué qui introduisit ton peuple dans la terre promise, et si tu te veux servir de cette cause segonde pour nous remettre dans le giron de ton église, tu sauras bien luy donner le moyen de ce faire. Bénis nos pauvres frères en quelle partie du monde qu'ils puissent estre et tous ceux quy contribueront à nostre délivrance. Nous te demandons toutes ces choses et toutes les autres que tu connois mieux que nous mesme nous estre compendientes et nécessaires pour l'amour de J.-C. ton fils, auquel avec le Saint-esprit soit honneur et gloire dès maintenant et à tout jamais. Amen.

Cette page, incorrecte, mais inspirée comme peut-être aucune de toutes celles qu'il nous a laissées, nous livre le secret de l'optimisme et des succès de ce visionnaire qui confondit l'assurance du despotisme religieux aussi bien que le découragement de ses victimes. Si Brousson a écrit, parlé, lutté sans relâche jusqu'à donner joyeusement « sa vie pour ses brebis », c'est qu'il a cru d'une foi simple, héroïque, chaque jour approfondie, renouvelée par la prière. Elle a été la puissance mystérieuse qui, du milieu de la défaite apparente, n'a cessé jusqu'à son dernier soupir, de le transporter dans les régions du triomphe et de la gloire.

N. Weiss.

DOCUMENTS[1]

LA MISSION BOTTÉE

EN BÉARN, HAUT-LANGUEDOC ET GUIENNE

LETTRE D'UN TÉMOIN, DU 5 SEPTEMBRE 1685

Cette lettre a été envoyée en Hollande où elle fut aussitôt traduite en hollandais et imprimée en même temps que la traduction. Ces feuilles volantes, recueillies avec les récits des témoins oculaires qui passèrent à l'étranger, constituèrent une des principales sources que les futurs historiens de la Révocation comme *Gaultier de Saint-Blancard* et *Élie Benoit* mirent plus tard en œuvre [2]. Un exemplaire rarissime de cette plaquette, dont nous reproduisons le texte français, se trouve à la bibliothèque wallonne de Leyde dont le conservateur nous l'a communiquée avec son obligeance habituelle.

N. WEISS.

Lettre escrite de France touchant les violentes persécutions qu'on y fait à ceux de la Religion réformée.

Tout ce que l'on vous a dit des persécutions que l'on a faites et que l'on fait encore à ceux de notre religion dans le Béarn, dans la Guyenne, et dans le Périgort, n'est que trop vray; et bien loin que l'on y ait rien exagéré, on ne vous en a appris qu'une fort petite partie. Je ne saurais pourtant me récrier sur la peine que vous avez à la croire; en des occasions de cette sorte on se défie de ses yeux,

1. Le document qui doit ici précéder tous les autres, est la reproduction facsimile, absolument exacte, que nous donnons de l'original de l'*Édit de Révocation*, qui se trouve au musée des *Archives nationales*.

2. Voyez entre autres, l'Avertissement de l'*Histoire apologétique* (de Gaultier de Saint-Blancard), Amsterdam, 1688.

et je vous avouë que quoy que tout retentisse icy du bruit de notre ruine, je ne puis presque me la persuader, parce que je ne la puis comprendre. On ne doit pas être surpris de voir l'Église affligée sur la terre : elle y est étrangère aussi bien que Jésus-Christ, son chef, et comme luy elle doit tendre vers le ciel, qui est sa patrie, par le chemin des ennuis et des souffrances. Il ne faut pas s'étonner de luy voir souffrir de temps en temps de cruelles persécutions : tous les siècles l'ont veuë exposée à ces épreuves, qui luy sont nécessaires pour épurer sa foy, et qui doivent faire la matière de sa gloire. Enfin, il n'y a pas sujet de trouver étrange que dans ces rudes épreuves il y en ait un grand nombre de ceux qui faisaient profession de la pureté de l'Évangile, qui l'abandonnent; on sait que la foy n'est point de tous; et il n'y a pas d'apparence que ceux qui ne suivent Jésus-Christ que parce qu'ils trouvent leur compte avec lui, et qu'il leur donne du pain, continuent à le suivre, lorsqu'il veut les obliger à porter sa croix, et à renoncer à eux-mêmes. Mais ce qui me paroist inconcevable, c'est que nos ennemis ayent employé pour nous détruire les moyens dont ils se sont servis, et qu'ils y aient eu un succès si prodigieux et tout ensemble si funeste. Je m'en vay vous dire en peu de mots ce que j'en say.

Toutes ces Déclarations foudroyantes, et tous ces arrests accablants que l'on ne cessoit de demander et d'obtenir contre nous, et que l'on exécutoit avec la dernière rigueur, n'étoient plus capables d'ébranler presque plus personne. L'interdiction de nos exercices publics, la démolition de nos temples, et les sévères deffenses que l'on nous avoit faittes de s'assembler seulement deux ou trois en secret pour prier Dieu, n'avoient fait qu'enflammer le zèle de la plus part, et les obliger à prier Dieu avec plus d'ardeur dans leur cabinets, et à méditer avec plus d'attention sa parole. Et ni la disette où nous étions réduits par la privation de nos offices et de nos emplois, et de tous les autres moyens de gagner notre vie, et par les charges insupportables dont on prenoit à tâche de nous accabler soit de tailles, soit de logemens de gens de guerre, qu'on rejettoit autant que l'on pouvoit sur nous, ni les peines effroyables que l'on nous faisoit incessamment, par les affaires criminelles que l'on nous suscitoit à tous momens, sur les prétextes les plus vains et les plus injustes, ne lassoient plus notre patience, endurcie à toutes ces calamités. De sorte que le dessein de nous forcer à abandonner la vérité de l'Évan-

gile alloit infailliblement échoüer, si l'on n'y eust employé que ces machines, quelque terribles qu'elles fussent. Mais nos ennemis étoient trop ingénieux, et ils avoient trop à cœur nôtre ruyne, pour n'en pas trouver enfin d'aussi efficaces et d'aussi puissantes qu'ils les souhaittoient. Ils se souvinrent de l'effet qu'avoit produit dans le Poitou, dans l'Aunix et dans la Saintonge, il y a quelques années, le nouveau genre de persécutions dont les Intendans de ces lieux-là s'étoient avisez. Et ils n'eurent pas de peine à y avoir recours, comme à un moyen infaillible.

Nous n'avions garde, Monsieur, de croire que l'on prist jamais des voyes de cette sorte pour nous convertir. Nous avions toujours cru qu'il n'y avoit que les Dennujeux et les Marillacs [1] qui fussent capables de pareilles entreprises, nous ne nous serions jamais imaginés que des généraux d'armée qui se font une honte d'attaquer et d'emporter les bicoques, pussent se réduire à assiéger dans leurs maisons des vieillards, des femmes et des enfans, et que des soldats qui se croyent annoblis par leur épée, eussent pu se résoudre à faire le métier de bourreaux et mettre à la torture des innocens et leur faire souffrir toute sorte de supplices, et nous y serions d'autant moins attendus que lorsque l'on nous traitta de cette manière, on nous voulut persuader qu'on ne l'avoit pas trouvé bon au Conseil; c'est qu'en effet il nous sembloit que toutes sortes de raisons, d'humanité, de piété, d'interest, y devoient faire désapprouver une conduite si barbare.

Il est pourtant vray qu'aujourd'huy, bien loin de la condamner, on la suit avec une ardeur qui n'eut jamais de pareilles. Sans qu'on se soit mis en peine que de faire deux choses pour en tirer tout le fruit qu'on s'en est promis. La 1° a esté de nous endormir, et de nous ôter tout sujet de soupçonner ce mal qu'on nous préparoit, en nous laissant encore quelques exercices publics, en nous permettant même de bâtir quelques temples, en établissant en divers lieux des ministres pour batiser nos enfans, et en faisant publier divers arrests et diverses Déclarations, qui nous insinuoient que nous devions espérer de subsister encore quelques années, telle qu'est la Déclaration qui ordonne que les ministres changeront

1. Voyez sur la conduite de l'intendant Marillac en Poitou, E. Benoit : *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. V, p. 472.

de l'Église tous les trois ans. La 2° a esté de fermer exactement tous les ports du Royaume, afin que personne n'en pût fuir, ce que l'on a fait en renouvellant les anciennes deffenses d'en sortir sans permission, et en y ajoutant des peines beaucoup plus sévères.

Après ces précautions on n'a plus cru devoir garder aucunes mesures, on a levé incontinant le bras, pour frapper le dernier coup de nôtre ruine. Les intendans ont eu ordre de nous déclarer que le Roy ne veut plus souffrir dans son Royaume d'autre religion que la sienne, de nous ordonner à tous de l'embrasser dans un délay de peu de jours, ou même de quelques heures, de nous menacer de nous y contraindre par toute sorte de rigueurs, si nous refusions d'y obéir, et d'exécuter incontinant leurs menaces, en remplissant nos maisons de soldats, à qui ils nous devoyent donner en proye, et qui, non contens de nous ruïner de fond en comble, devoient exercer sur nos personnes toutes les violences et toutes les cruautéz dont ils pourroient s'aviser, pour venir enfin à bout à quel que prix que ce fust de notre persévérance.

On commença donc il y a environ quatre mois à mettre en usage cette effroyable méthode de convertir les gens, digne de ses inventeurs et digne de la communion Romaine. Le *Béarn* fut le premier attaqué comme une des plus considérables extrémitez du royaume, afin que le mal gagnant de là jusque au cœur de l'État, il se répandît bientôt dans toutes les autres provinces. M. l'Intendant Foucaut s'y transporte dans tous les lieux où nous faisions quelque nombre: il y enjoint aux habitans de la Religion, sous peine de grosses amandes, de se rendre incessamment dans des places qu'il leur marque : là il leur ordonne à tous de la part de Sa Majesté de changer de Religion, leur accordant quelques jours pour s'y disposer; il leur dit qu'il a des troupes toutes prêtes pour y obliger par force tous ceux qui refuseront d'obeïr, et cette menace ayant esté suivie de son effet, comme l'esclair l'est de la foudre, il remplit de gens de guerre les maisons de tous ceux qui demeurent fermes dans la résolution de vivre et de mourir fidèles à Jésus-Christ, et il commande à ces troupes insolentes et animées, de leur faire tous les mauvais traitements imaginables. Je n'entreprens pas, Monsieur, de vous faire le détail des excès et des violences que ces brutaux, et ces enragez commirent, en exécution de ces ordres : l'Histoire en serait trop longue et trop triste: et il suffit de vous dire qu'ils n'ou-

blièrent aucune sorte d'inhumanité, et qu'ils n'épargnèrent ni conditions, ni sexes, ni âge. Ils démolissoient les maisons, ils mettoient en pièces les plus beaux meubles, ils meurtrissoient et ils assommoient de coups les vénérables vieillards, ils traînoient sans pitié aux Églises des femmes honorables ; ils garretoient [des] personnes innocentes comme d'infâmes scélerats, ils les pendoient par les pieds jusques à ce qu'ils les vissent aux abois, ils leur approchoient de la teste nüe, ils leurs appliquoient en d'autres endroits des palles ardentes ; ils les enfermoient entre quatre murailles, où ils les laissoient périr de faim et de soif : et la constance avec laquelle ils souffroient tous ces tourments n'ayant fait qu'augmenter la rage de ces furieux, ils ne cessèrent jamais jusque à ce que leur inhumanité eust enfin triomphé de la patience et de la foy de ces misérables, de sorte que de tant de nombreuses églises que nous avions dans dans cette province, telles qu'estoient celles de Pau, d'Arthès, de Navarre, etc., à peine est-il réchappé un petit nombre de personnes, qui tiennent encore contre toutes ces cruautez ou qui s'en sont fuies en Espagne, en Hollande, en Angleterre ou ailleurs, laissant leurs biens et leurs familles en proye à la fureur de ces cruels ennemis[1].

Le succès ayant répondu à leur attente, ils ne perdirent point de temps, et résolus de pousser vivement leur victoire, ils tournent incontinent leurs pensées et leurs armes vers *Montauban*. Monsr. l'Intendant y fait venir devant luy les bourgeois, il leur tient le même langage que l'on avoit tenu à ceux du Béarn, et les bourgeois ayant répondu à peu près de la même manière, il fait entrer dans la ville quatre mille hommes, et les loge comme en Béarn chez les seuls Réformés, avec ordre de leur faire un traitement tout semblable à celuy que l'on avait fait à ceux du Béarn : et ces inhumains sceurent si bien exécuter ces ordres impitoyables que de douze ou quinze mille âmes, dont cette grande et belle Église étoit composée, il ne s'en est sauvé que vingt ou trente familles, qui errent dans les bois et par les champs. Sa ruine a entraîné avec elle celles de toutes les autres églises d'alentour qui ont eu le même destin, comme elles

1. Voyez sur la Révocation en Béarn, l'*Histoire apologétique*, II, 80 ss., E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, V, 831 ss. et le remarquable travail que vient de publier M. Soulice et dont nous parlons plus loin, l'*Intendant Foucault et la Révocation en Béarn*, Pau, 1885, 151 p. in-8°.

ont éprouvé les mêmes rigueurs, Réalmont, Bourniquel (l. *Bruniquel*), Négrepelisse, etc.[1].

Le sort de ces Églises de la haute Guienne n'a pourtant pas été plus triste que celui des Églises de la basse Guyenne, et du Périgort que ce déluge épouvantable a aussi englouties. Monsieur de Boufflers[2], et Monsieur l'Intendant ayant partagé entre eux les quartiers, Monsieur de Boufflers ayant pris pour soy l'Agenois, Tonneins, Clerac et les quartiers d'alentour, et Mr l'Intendant s'étant chargé du soin de réduire le Fleis, Monravel, Genssac, Castillon, Coutras, Libourne, etc., et les troupes qu'ils commandent désolant tous les lieux où elles passent et les remplissans de deuil et de désespoir, et répandans devant elles la terreur et l'effroy dans tous ceux dont elles approchent.

Il y a eu à même temps 17 Compagnies à Ste-Foy, 15 à Nérac, et autant à proportion dans tous les endroits; de sorte que tout étant plein de ces troupes accoutumées à la licence et au pillage; il n'y a aucun de tous ces lieux où elles n'ayent laissé des marques funestes de leur cruauté, et de leurs fureurs; ayans enfin contraint par la force des tourmens, tout ce qu'il y avoit de nôtre Religion, de ployer le cou sous le joug de la communion de Rome.

Mais comme *Bergerac* étoit particulièrement célèbre par les longues épreuves qu'il avoit glorieusement soutenues, et que nos ennemis voioient bien de quelle importance il étoit pour avancer leur dessein de l'emporter à quelque prix que ce fust, c'est aussi l'endroit qu'ils ont attaqué avec le plus d'opiniâtreté et de furie. Cette petite ville avait souffert avec patience admirable pendant trois ans, mille mauvais traitements des gens de guerre, qui l'avoient mangée jusqu'aux os; outre les passages continuels, y avoit eu quartier d'hyver jusqu'à 18 Compagnies de cavalerie; et néanmoins tout cela n'avoit été capable de faire changer que trois misérables, qui étoient même assistez des deniers publics de l'Église. On y envoye donc d'abord 2 Compagnies de cavalerie, pour observer les habitans. Peu de temps après on y en envoye 32 Compagnies d'infanterie. Monsieur de Boufflers et Monsieur l'Intendant de la Province,

1. Voyez sur la Révocation à Montauban, l'*Histoire apologétique*, II, 86 ss., E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, V, 851 ss. et les *Mémoires de Samuel de Péchels*, publié par M. R. de Cazenove, Toulouse, 1878.

2. Commandant des troupes.

les Evesques d'Agen et de Périgueux, et quelques autres personnes de marque s'y rendent. On appelle devant eux et dans la Maison de Ville, 200 Bourgeois. On leur dit que le Roy veut qu'ils aillent tous à la Messe, et que s'ils n'obéissent pas volontairement, on sera obligé de les y contraindre : et les Bourgeois ayant répondu unanimement que leurs biens et leurs vies étoient au pouvoir de Sa Majesté, mais que Dieu seul étoit le Maître de leur conscience, et qu'ils étoient résolus de tout souffrir plutost que d'en trahir les mouvements, on leur déclare qu'ils n'avoient donc qu'à se préparer à recevoir un châtiment digne de leur opiniâtreté et de leur désobéissance. On fait donc venir de renfort encore 32 Compagnies, Cavalerie et Infanterie, qu'on loge avec les 34 autres chez les seuls Protestants avec ordre de n'épargner qui que ce soit, et d'exercer contre leurs hostes toute sorte de violence jusques à ce qu'ils eussent extorqué d'eux une promesse de faire ce qu'on leur avoit ordonné. Ces ordres ayant été exécutés selon le désir de ceux qui les avoient donnéz, et ces misérables victimes de la fureur du soldat ayant été réduits dans un état lamentable, on les appelle encore dans la Maison de Ville, où on les presse de nouveau de changer, et comme ils répondent les larmes à l'œil, et avec tout le respect et toute l'humilité possible, qu'ils ne le peuvent, on les menace des dernières rigueurs, et on leur tient fort exactement parole. On fait venir de surcroît encore 34 Compagnies de sorte qu'il y en eut alors jusques à cent qui s'animent par leur nombre, et s'acharnent comme des loups envoyez sur ces brebis innocentes, les dévorent et les déchirent d'une manière qui fait horreur. On loge chez un seul Bourgeois des Compagnies entières, on taxa pour leur subsistance 150 L. par jour des gens qui n'avaient pas vaillant dix mille livres; quand leur argent est épuisé, on vend leurs meubles et on donne pour deux sols ce qui a coûté soixante livres. On lie, on garrotte Père, Mère, femme, enfans; quatre soldats gardent la porte pour empêcher que personne n'y puisse entrer pour les secourir ou les consoler. On les tient en cet état deux, 3, 4, 5 et 6 jours sans manger et sans boire et sans dormir; l'enfant crie d'un côté d'une voix mourante ah! mon Père, ah! ma Mère, je n'en puis plus! La femme crie de l'autre part : Hélas! le cœur me va faillir, et leurs bourreaux, bien loing d'en être touchez en prennent occasion de les presser et de les tourmenter encore davan-

tage; les effrayans par leurs menaces accompagnées de juremens exécrables, crians : « Chien, B...., tu ne te convertiras pas, tu ne nous écouteras pas? tu te convertiras. Chien, B...., nous sommes venus pour te convertir; » et les ecclésiastiques témoins de toutes ces cruautez, dont ils repaissent leurs yeux, et témoins de ces infâmes discours, qui les devroient couvrir de la confusion, n'en font que rire. Ainsi ces misérables ne pouvant ni vivre ni mourir, parce que lorsqu'on les a vus défaillir on leur a donné à manger seulement ce qu'il fallait pour les soutenir, et ne voyant point d'autre voye pour sortir de cet Enfer où ils estoient incessamment tourmentez, on plie enfin sous les poids de tant de peines. La seulle fuitte ayant pu être capable de sauver ceux qui ont preféré leur Religion à tous leurs biens, et les autres ayant tous été contraints d'aller à la Messe [1].

La Campagne n'est pas plus à couvert de ces misères que les Villes, ni le Noble que le Bourgeois. On commence par envoyer dans les maisons des Gentilshommes des Compagnies entières, qui traitent de la manière du monde la plus violente, de sorte qu'il n'y a pas une âme qui puisse espérer d'échapper, si ce ne sont peut estre ceux qui, comme les anciens fidèles, sont errans dans les déserts, dans les cavernes et dans les trous de la terre. Aussi vous puis-je bien asseurer que jamais il n'y eut de consternation plus grande que celle où nous sommes; les troupes approchent et Monsieur l'Intendant vient d'arriver à *Bourdeaux;* la plupart des plus considérables marchands fuyent, et ont abandonné leurs maisons et tous leurs biens; et il y en a de lâches qui pour éviter de bonne heure tous les maux qu'on nous prépare, ont déjà promis de faire ce qu'on voudroit. Enfin on ne voit en tous ces quartiers ici, que larmes, gémissemens, qu'effroy, n'y ayant presque personne de nôtre Religion dont le cœur ne soit plein d'une douleur amère, et dont le visage ne porte peinte l'image de la mort, et asseurément si nos ennemis en triomphent, leur triomphe ne pourra estre de durée.

Je n'ay pas assez bonne opinion d'eux, pour croire qu'ils ayent

1. Comp, *Bulletin*, XII, 416 ss.; *Histoire apologétique*, II, 90; E. Benoit, V, 856, et les *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France*, Paris, 1881 (Jean Marteilhe était de Bergerac).

jamais honte d'une conduite si contraire à l'Esprit de l'Évangile, je say que l'Évangile est une fable pour eux. Je veux dire seulement qu'elle va entièrement désoler le royaume qui, selon toute apparence ne s'en relèvera jamais, et qu'ils en sentiront comme les autres les misères. Le commerce y est dès à présent presque absolument éteint; et il faudrait presque un miracle pour le remettre. Quels seront les négocians protestans qui voudront s'engager désormais, avec des gens sans foy qui ont lâchement trahi leur religion et leur conscience; ou avec des persécuteurs outréz de la Religion qu'ils professent et qui ont si hautement déclaré par leur conduite, qu'ils tiennent qu'ils ne sont point obligez à garder les traitez qu'ils font avec ceux qu'ils croyent Hérétiques? Et qui seront ceux, de quelque religion qu'ils soient, qui voudront lier commerce avec un État épuisé par les subsides, par les persécutions, par une stérilité continuelle de plusieurs années, rempli de personnes désespérées, et qui infailliblement sera rempli de gens proscrits, et qui sera bientôt baigné de leur sang[1].

Ces misérables que l'on a trompez en leur persuadant que l'on ne demandera point d'eux d'abjuration de leur Religion, et que l'on a étourdis par la violence des maux qu'on leur a fait souffrir, par la crainte de ceux dont ils se sont veu menacez, sont dans un étonnement qui ne leur permet pas de sentir leur cheute. Mais aussitôt qu'ils seront revenus à eux, qu'ils reconnoîtront qu'ils n'ont pu embrasser la Communion de Rome sans renoncer absolument à la sainte Religion qu'ils professoient et qu'ils feront réflection sur le malheureux échange qu'on leur a fait faire, leur conscience se réveillant et leur faisant de continuels reproches de leur lâcheté, elles les déchirera par des remords qui, leur faisant ressentir des peines toutes semblables à celles que souffrent les damnez dans les enfers, les contraindra de chercher de s'en délivrer et se mettre en repos par une profession constante de la vérité qu'ils ont malheureusement trahie. Alors on ne voudra pas en avoir le démenti, on voudra les obliger par la crainte des peines à demeurer dans l'abyme où on les a précipitez : et par ce que ces peines ne leur seront nullement considérables au prix de tourmens que leur conscience leur aura fait souffrir, et de ceux dont elle les menacera s'ils retombent,

1. L'evénement n'a que trop justifié ces prévisions.

on sera contraint de les traîner au supplice, ou de tâcher de s'en défaire tout d'un coup par des massacres, après lesquels il y a tant de dévots qui soupirent depuis longtemps[1]. Priez Dieu, Monsieur, qu'il ait pitié de ces Misérables, qu'il fléchisse envers nous le cœur de notre Auguste Monarque, qu'il convertisse ceux qui croyent luy faire service en nous faisant mourir, qu'il leur crie des cieux comme à St Paul autrefois : Saul, Saul, pourquoy me persécutes-tu? Qu'il fasse une justice exemplaire des autres, et que touchez par une véritable repentance tous ceux qui l'ont renié comme St Pierre, ils sortent dehors comme lui, et qu'ils pleurent amèrement.

Je suis, Monsieur,

Votre etc.

A[2] , le 5 septembre 1685.

DÉTAILS DE LA PERSÉCUTION

STATISTIQUE DES ARRÊTS ET DES TEMPLES DEMOLIS

On lit en tête d'un manuscrit du XVIIIe siècle, contenant une liste de mariages de réfugiés à Lausanne, et qui appartient à notre ami M. le pasteur P. de Félice, l'intéressante énumération qui suit :

Il est de notoriété publique : Que, depuis l'an 1660 jusques en octobre 1685, il se rendit en France 309 Arrêts, Déclarations et Édits, au préjudice des Religionnaires nés sujets de Louis XIV, Roi de France et de Navarre : Et que celui de ses Édits le plus foudroyant contre eux, fut celui qui fut enregistré au Parlement de Paris le 22e octobre 1685, par lequel ce Roi révoqua l'Édit donné en leur faveur par Henri IV son ayeul, à Nantes, en 1598.

Mais, peu de personnes sont instruites : qu'en 1660, il y avait en France, 813 Temples consacrés par lesdits Religionnaires, à y servir Dieu publiquement et en toute liberté de conscience : Que, depuis l'an 1660 jusques en l'an 1684, Louis XIV en fit interdire

1. Comment ne pas se rappeler que ces faits ici annoncés se réalisèrent de point en point avec une douloureuse précision !

2. Le couteau du relieur a enlevé le nom propre qui se trouvait ici. La traduction hollandaise est simplement datée *de France*.

ou démolir 570. Et que les 243 qui existoient en 1685 furent, ou interdits, ou démolis par son ordre : ayant interdit, dans tout son royaume, l'exercice de la sainte Religion Chrétienne Réformée.

UNE LETTRE DE CACHET
DU 18 OCTOBRE 1685

On conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal un volume d'*Ordres du roi* de l'année 1685, qui renferme plusieurs de ces lettres décrétant, sans autre forme de procès, l'emprisonnement à la Bastille des sujets accusés ou simplement suspects de Sa Majesté. Celle que nous publions se trouve au fol. 432 de ce vol. coté n° 7171 et concerne un protestant, fabricant de papier *en Espagne* qui fut attiré en France pour y être persécuté [Voy. la *France protestante*, nouv. édit. 1, col. 713, qui ignorait la date de son incarcération]. On remarquera que cet ordre a été signé le même jour que l'Edit de Révocation [1].

M. de Besmaus, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à recevoir dans mon château de la Bastille le nommé Baille, et l'y détenir jusqu'à nouvel ordre sans permettre qu'il y ayt communication avec qui que ce soit de vive voix ou par écrit. Sur ce je prie Dieu M. de Besmaus qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escrit à Fontainebleau le XVIIIe jour d'octobre 1685.

A M. de Besmaus capitaine et gouverneur de mon chasteau de la Bastille.

LOUIS
COLBERT.

L'ACHAT DES CONSCIENCES

Cette lettre autographe par laquelle, le 19 octobre 1685, le célèbre

1. *Marie Chabin*, cy-devant femme de chambre de M. de Beringhen et *Marie de La Combe* veuve d'*Etienne Le Maître*, avaient été enfermées à la Bastille le 22 mai 1685 pour « avoir voulu sortir et favoriser et solliciter la sortie de plusieurs personnes du Royaume » ; elles furent relachées le 17 juin. *Marie Magdeleine Bousin* femme de *Paul Vaillant*, marchand épicier à Paris, emprisonnée le 13 juillet 1685 pour le même motif, sortit le 21 décembre 1685. (Voy. fol. 391, 399, 403 et 480 du vol. ci-dessus et les *Bulletins des prisonniers* de 1602 à 1712 à la même bibliothèque).

marquis de Louvois informe son frère Charles Maurice Le Tellier, évêque de Reims, que le roi approuve son projet d'acheter la conversion des protestants de *Sedan* au moyen de la somme qu'ils avaient dépensée pour la construction de leur temple, se passe de commentaire. M. le baron F. de Schickler l'a déposée à la bibliothèque de la Société. Il paraît qu'en effet, le temple protestant de Sedan est du petit nombre de ceux qui ne furent pas démolis et sert aujourd'hui d'église catholique.

N. W.

A Fontainebleau ce 19e octobre 1685.

Ce mot est pour vous informer qu'ayant parlé au Roy de la proposition que vous faites d'engager Sa Majesté au remboursement de la despense faite par les Religionnaires de Sedan pour le bastiment de leur nouveau temple si ils se convertissoient par delibération, Sa Majesté l'a aprouvée, et vous pouvez comptez que le Roy fera exécuter la parolle que vous leur donnerez sur cela.

Vous pouvez vous assurer que mon fils le commandeur sera le 27 de ce mois à Charleville pour demeurer auprès de vous autant que vous le désirerez. Je suis, mon très cher frère, tout à vous.

M. Louvois.

A M. de Reims.

LES HÉRITIERS DES ÉGLISES RÉFORMÉES

Lorsque leur ruine eut été décidée, il y eut dans les rangs du clergé catholique une noble émulation pour réclamer leurs dépouilles. On voulait chasser l'hérésie, mais à condition de garder ce que possédaient les hérétiques. Le *Bulletin* a souvent, et tout récemment encore[1], publié des lettres où l'on demandait ces dépouilles avant même que l'arrêt de mort eut été prononcé. Presque toujours le roi s'empressait d'accorder ces demandes. Nous donnons ici quelques spécimens de ces brevets.

Le 29 octobre, Bossuet avait demandé au roi la démolition des temples de Nanteuil et de Morcerf pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital général de Meaux[2], et ce même jour le roy signait le brevet qu'on va lire. Le premier de ces deux temples, situé à quelques kilomètres de Meaux n'était autre chose que le temple de l'Eglise réformée de cette ville. Le 4 janvier

1. *Bulletin* du 15 août 1885, p. 365.
2. *Ibidem*, t. IV, p. 116.

1594, après la Ligue, Henri IV avait, en effet, déclaré qu'il conserverait « les dits habitans (de Meaux) en la religion catholicque, apostolicque et Romaine *sans qu'il y soit faict aultre exercice de Religion*, et que nul ne sera reçu en ladicte ville sans permission du gouverneur[1]. Par cet article les protestants qui pendant tout le XVI[e] siécle s'étaient réunis dans l'intérieur de la ville, avaient été forcés de « se recueillir » dans l'un ou l'autre des villages des environs. Les originaux des brevets que nous publions sont conservés aux archives de l'Hôtel-Dieu de Meaux. L'administration en fit faire, il y a quelques années, des photographies dont nous avons vainement demandé un exemplaire pour la bibliothèque de la Société. N. WEISS.

Don à l'hospital général et à l'hostel Dieu de Meaux des temples de Nanteuil et Morcerf.

Aujourdhuy vingt neuf[e] Octobre mil six cent quatre vingt cinq, le Roy estant à Fontainebleau, voulant employer le plus utilement qu'il sera possible, pour le soulagement des pauvres, les temples dont la démolition a esté ordonnée par l'Édit du présent mois, Sa Majesté a accordé et fait don à l'hospital général et à l'hostel Dieu de Meaux des matériaux et emplacement des temples de Nanteuil et Morcerf pour estre le tout partagé également entre lesdits hospital et hostel Dieu, Sa Majesté permettant aux directeurs et administrateurs d'iceux d'en disposer ainsy que des autres biens des dits hospital et hostel Dieu. Et pour asseurence de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

LOUIS
COLBERT.

Don des maisons des temples de Nanteuil et Morcerf pour l'hostel Dieu de Meaux et la paroisse de Morcerf :

Aujourd'huy dixiesme jour du mois de novembre 1685, le Roy estant à Fontainebleau, ayant esté informé qu'outre les temples de

1. *Recueil d'anciens titres et pièces concernant la ville de Meaux*, in-4°, 1739, p. 53.

la R. P. R. qui estoient cy-devant à Nanteuil et à Morcerf dont les matériaux ont esté donnez à l'hospital général et à l'hostel Dieu de Meaux, il reste encore deux maisons dépendantes desdits temples, Sa Majesté a fait don de la maison de celui de Nanteuil à l'hostel dieu de Meaux, et de celle de Morcerf à l'église paroissialle dudit lieu de Morcerf. Sa Majesté permettant aux directeurs dudit hostel dieu de Meaux et aux curé et marguilliers de ladite paroisse de Morcerf de disposer desdites maisons en vertu du présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

Louis
Colbert.

Don des cimetières de la religion P. R. du dioceze de Meaux en faveur de l'hostel Dieu de Meaux[1].

Aujourd'huy vingtiesme jour de décembre mil six cens quatre vingts cinq, le Roy estant à Versailles, voulant disposer des cimetières que ceux de la R. P. R. avoient cy-devant dans le dioceze de Meaux, Sa Majesté a accordé et fait don desdits cimetières à l'hostel Dieu de la ville de Meaux, à la réserve toutesfois de celuy de la Ferté soubs Jouarre que Sa Majesté a accordé à l'hostel Dieu dudit lieu, et de Quincy et Morcerf qu'elle a pareillement accordé aux paroisses desdits lieux. Et pour asseurance de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

Louis
Colbert.

1. On lit au dos : deux à Meaux, Nantheuil, Claye. Ce brevet donnait donc à l'Hôtel-Dieu de Meaux quatre cimetières. L'un de ceux de Meaux était au faubourg St. Nicolas et mesurait 3 perches, 1 douzième; il était « enclos de petits murs et situé au bout de la ruelle Bauchet tenant d'une part vers midy à Blaise Regnault, d'autre part vers septentrion audit Delaistre preneur, d'un bout vers orient à iceluy Delaistre, d'un bout vers occident à ladite ruelle Bauchet ». Ledit Delaistre était *Elie de Laistre* l'aîné, vigneron jardinier, qui, le 27 mai 1686 prit ce cimetière à bail pour 96 ans moyennant « trente solz de rente ou annuelle pention » et qu'il paierait le cens [*Archives de l'Hôtel-Dieu de*

Enregistré au greffe du Bailliage de Meaux en exécution du jugement de cejourd'huy dix-huitiesme janvier 1686.

Don de la cloche du temple de Marennes aux religieux capucins du couvent de cette ville[1].

Aujourd'huy dix huitiesme du mois de février 1686, Le Roy estant à Versailles, désirant gratifier et favorablement traiter les religieux capucins du couvent de Marennes en considération des soins qu'ils prennent pour l'instruction de ceux qui ont abjuré la religion prétendue réformée, Sa Majesté leur a accordé et fait don de la cloche qui estoit au temple desd. de la religion prétendue réformée dud. lieu, faisant défenses aux administrateurs de l'hospital qui y pourroit estre estably ou du plus proche, d'y apporter aucun trouble ny empeschement sous pretexte de la déclaration du XXIe aoust 1684 laquelle réunit aux hospitaux les biens des concistoires suprimez, m'ayant Sa majesté, pour tesmoignage de sa volonté, commandé d'en expedier auxd. religieux le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandemens et finances.

Louis
Phelypeaux.

LES FUGITIFS

Dans ces deux lettres, Colbert de Croissy transmet à l'intendant Lebret des ordres très sévères pour empêcher l'émigration des protestants et de leurs pasteurs. On trouvera les originaux à la bibliothèque nationale *fonds français* n° 8826 f° 138 et 174. N. W.

A Chambord, le 20 septembre 1685.

Monsieur,

Je vous envoyeray au premier jour un arrest du conseil d'em-

Meaux]. Il y avait une famille Bauchet au faubourg St. Nicolas. Voy. *Etat civil protestant à la mairie de Nanteuil*, 8 février et 7 avril 1681.

1. L'original en parchemin, de ce brevet, dont les considérants ne manquent pas de saveur, se trouve à la bibliothèque de la Société.

pescher les sujets de Sa Majesté qui sont de la R. P. R. d'aller au Presche à Orange. On a donné avis au Roy qu'il y a plusieurs habitans de la R. P. R. qui sont dans les montagnes des Alpes qui se retirent à Genève et en Savoye et y transportent leurs meubles; qu'il y a mesme des gentilshommes qui leur donnent des aziles dans leurs chasteaux. Sa Majesté m'a commandé de vous écrire que vous empeschiez par toutes sortes de moyens cette sortie desd. habitans et ce transport de meubles, et pour ce qui regarde les gentils hommes qui les retirent dans leurs chasteaux, que vous leur fassiez des deffenses de donner retraite à aucuns soit pour leurs personnes ou pour leurs meubles, sous peine de grosses amendes, mesme du rasement de leurs chasteaux et maisons. Vous me ferez, s'il vous plaist, scavoir les diligences que vous aurez faictes touchant cette affaire, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

Je suis, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

De Croissy.

A Fontainebleau, le 30 octobre 1685.

Monsieur,

Sa Majesté ayant cy-devant donné des permissions à des ministres de la R. P. R. de passer dans les pays estrangers avec leurs femmes et enfans et de vendre le bien qu'ils avoient en France, elle m'ordonne de vous faire sçavoir, qu'en cas que ces permissions ne soient point exécutées et que lesd. ministres n'ayent point encore vendu leurs dits biens, l'intention de Sa Majesté est qu'elles demeurent révoquées, et que l'on suive à l'égard desd. ministres l'édit de Sa Majesté de ce mois.

Je suis, monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

M. le Bret. De Croissy.

LES NOUVEAUX CONVERTIS

Colbert de Croissy écrivit à l'intendant du Dauphiné deux longues lettres sur les mesures à prendre pour rattacher effectivement à l'Église catholique ceux dont la violence n'avait obtenu qu'une adhésion involontaire. Nous reproduisons la première de ces deux lettres où l'on remarquera le passage relatif aux nouveaux testaments et livres de piété *fran-*

çais que l'intendant Lebret proposait de donner aux nouveaux convertis. Cette pièce se trouve à la bibliothèque nationale, *Fonds français*, n° 8826, f° 163. N. W.

A Fontainebleau, le 4[e] octobre 1685.

Monsieur,

J'ay rendu compte au Roy de ce que vous m'avez écrit au sujet des conversions qui se font dans les vallées de Pragelas, et dans le Briançonnois. Sa Majesté a témoigné en avoir bien de la joye, et elle est fort satisfaite des soins que vous y avez donnez. Elle m'a commandé de conférer avec M. l'ambassadeur de Savoye pour faire en sorte que M. l'archevesque de Turin fasse ce qui dépend de luy pour maintenir ceux de son diocèse qui se sont convertis dans cette vallée dans les bons sentimens qu'ils ont embrassez, et c'est ce que je feray incessamment.

Quant à ce que vous proposez que Sa Majesté fasse donner auxdits habitans des nouveaux testamens, la messe et autres prières en françois, et mesme contribüe pour la subsistance des curez, et l'établissement des Églises qu'il est nécessaire de construire, à cause que l'abbé d'Oulx qui est gros décimateur n'a pas les moyens de subvenir à cette dépense, l'intention de Sa Majesté est que vous examiniez les fonds qui estoient affectez aux temples qui ont esté démolis, comme aussy ce que l'on peut tirer des démolitions; que si ces moyens ne peuvent suffire pour ces sortes de dépenses, vous fassiez faire un calcul juste du supplément qu'il faudra que le Roy y donne, tant pour la construction des Églises absolument nécessaires que pour l'entretien et les livres nécessaires pour l'instruction des nouveaux convertis et vous m'envoyerez, s'il vous plaist, un estat exact de toutes les dépenses pour en rendre compte à Sa Majesté. Je vous feray sçavoir ensuite ses intentions; mais les dépenses qu'il a desjà faites sont très grandes, il faut tascher de les épargner et surtout, comme je vous ay desjà écrit, vous ne devez plus donner d'argent aux nouveaux convertis sans un ordre exprès de Sa Majesté.

On a donné avis à Sa Majesté qu'il y a encore dans la vallée de Pragelas et dans le Briançonnois des ministres qui empeschoient les conversions, en deffendant à ceux qui sont dans le dessein de se

convertir d'aller entendre les sermons des missionnaires; Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que vous fassiez sçavoir aux juges des lieux qu'ils agissent contre les Ministres qui ont une telle conduite.

Enfin, monsieur, soyez bien persuadé que vous ne sçauriez rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté que de vous employer vivement à tout ce qui peut contribüer aux conversions de ses sujets de la R. P. R.

Je suis, monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

DE CROISSY.

LA VIE D'UN PRÉDICANT

LETTRE ÉCRITE A CLAUDE BROUSSON PAR HENRY POURTAL

(1er janvier 1696)

Henry Portal ou Pourtal, natif de Saumane (Gard), fut choisi par Brousson pour l'accompagner dans ses premières courses missionnaires et resta avec lui jusqu'en 1692, époque où il commença à faire le métier de prédicant avec grand succès. Il est un de ceux dont la tête fut mise à prix par Bâville, qui donne sur le même placard qui contient le signalement de Brousson, celui de Henry Portal : « Henric, valet de Brousson, natif de Saumane, d'assez grande taille et assez pleine, les cheveux roux, frisés et long, le visage plein, picotté de vérole, fort tâché de rousseur, le nez grand, les yeux petits, la barbe rousse et assez épaisse, vêtu de gris-fer, les dents blanches. » Les frères Haag (*France prot.*, 1er éd.) le nomment Henri Guérin, ainsi que M. Douen, mais dans ses interrogatoires il déclare s'appeler et signe : *Henri Pourtal.* La lettre que nous reproduisons d'après la minute trouvée sur lui lorsqu'il fut arrêté à Nîmes, montre bien le courage et l'intrépidité inspirés par Brousson à ce jeune martyr, qui fut roué vif le 22 juillet 1696, à Montpellier à l'âge de trente ans (Voy. Douen, *Premiers pasteurs du désert*, II, 189). La réponse de Brousson à cette lettre a été reproduite par M. Douen (*Ibid.*, II, 266). Ajoutons enfin que cette lettre se trouve aux archives de l'Hérault dans le dossier de Henri Portal, C. 173.

FERD. TEISSIER.

Du déser le 1 de janvier 1696.

Monsieur et très honoré frère, Je ne sai si vous m'avez oublié ou

si vos lettres se sont perdues, quoiqu'il en soit il y a long temps que je n'ay point de vos nouvelles ce qui m'oblige à ne différer plus de vous écrire pour vous donner des miennes puisque le bon Dieu m'a délivré jusques yci et pour vous prier de m'en donner des vôtres afin de me tirer de la paine où je suis ne sachant pas l'état de vôtre santé, pour vous demander aussi la continuation de vôtre amitié et le secours de vos bonnes prières comme en ayant plû de besoin que jamais, vû que les dangers dans lesquels je me trouve depuis long temps sont effroyables.

Vous saurez Monsieur que la persécution a esté violante contre nous durant l'été; il y a quelque temps que je me trouva dans une ville des Cévennes dans laquelle j'avois demuré 14 ou 15 jours ayant fait un petit exercice presque tous les jours d'une maison à l'autre. Je fus enfin environné de mais ennemis dans une maison où j'avois fait une petite assemblée d'environ 40 personnes et voici comme nous fûmes découverts. Il y eut quelque méchante créature qui s'aperceut des gens qui entroit dans cette maison, mais n'estant pas bien assuré si la chose étoit ou non, il attendit que les gens sortissent avant que d'aller avertir le gouverneur; de par ainsi tout le monde eut le temps de se retirer après que l'exercice fut achevé par la grâce du bon Dieu, à la réserve de deux femmes et une fille qui restent dans la maison, et moi qui attendois la nuit pour sortir. Mais environ 4 heures du soir, le gouverneur, le major et plusieurs autres officiers avec presque toute la garnison s'estant mis sous les armes, commencèrent de courir à l'endroit où j'étois et n'étant pas à plus de 30 ou 40 pieds de la maison dans laquelle j'étois, le bon Dieu qui m'a voulu garantir et délivrer de la main sanguinaire des méchants me fit entendre la voix d'un homme qui sembloit être la voix d'un ange qui me disoit : « Sauvez-vous de devant vos ennemis si vous pouvez. » Alors je commença de prandre le long des degrés et de monter au plû haut de la maison, l'une de ces femmes s'étant emparée de mes livres monta avec moi, nous passâmes tous deux sur le couvert et entrâmes dans une autre maison. D'abord tout le cartié fut investi, les soldats furent dans un moment sur les tuiles et dans les maisons et je n'eus point d'autres asiles pour me mettre à couvert de l'orage épouvantable qui me poursuivoit avec tant de fureur que celui de descendre dans un puits et de crier à mon Dieu de ce lieu profond, comme Jonas. Mais il étoit bien difficile de des-

cendre si bas : outre que je n'avais personne pour me secourir, d'autre côté la crainte que j'avois de me perdre dans l'eau ne sachant pas la quantité qu'il y en avoit m'avait épouvanté, mais comme je vis que mais ennemis me pressoient de tous côtés et que je n'avois pas d'autre ressource, je jettai mais souliers dans le puits et je descendis après. Mais par la misericorde de Dieu ce fut un asile assuré, il n'y eut d'eau que jusqu'au cou mais il falut y demeurer *trois heures*[1] de sorte que le froid m'avoit pris d'une telle manière que je n'en pouvois plus supporter la rigueur : aussi j'entendois toujours un grand bruit que mais ennemis faisoit en reniant le saint nom de Dieu comme impies. Toute apparence, Monsieur, de me pouvoir garantir me fut ôtée, de sorte que je demandois à Dieu qu'il lui plût de me fortifier dans mon martire, croyant bien d'être à la fin de ma course et que Dieu m'apeloit à souffrir pour sa gloire. Le bon Dieu sous les enseignes duquel je marche m'avoit tout disposé par les consolations du Saint esprit qu'il me faisoit goûter dans ce lieu profond à la vue de la couronne de vie qu'il me prépare dans le ciel sous la condition de la persévérance dans ses voyes, aussi j'avois déjà pris congé du monde; mais enfin la nuit étant venue, ces cruels persécuteurs se retirèrent au fort et le bon Dieu que j'adore me fit la grâce de sortir de ce profond bourbier et de m'accorder encore la force nécessaire pour sortir tout à fait de la ville. Plusieurs fidèles étant survenus à mon secours pour m'aider à sortir du puits, ayant préparé des cordes pour me davaler par la muraille de la ville croyant que les portes étoient fermées; mais en ayant trouvé une ouverte ils m'accompagnèrent dehors et m'étant transporté dans une maison de campagne le lendemain je fus tout désolé par les grands efforts que j'avois fait ou par un coup fâcheux que j'avois reçu en une jambe en descendant d'une maison à l'autre en telle manière que j'ai demeuré un mois et demi sans pouvoir marcher étant d'obligation de me faire porter d'un endroit à l'autre.

Voilà de la manière que Dieu m'a délivré de la main de mais ennemis, d'ailleurs toute la ville fut émue, les fidèles étant tous alarmés ne pouvant se surmonter de l'affliction qu'ils avoient me voyant environné de mais ennemis, croyant que je n'en échapperois point, ou de la joye qu'ils eurent dans la suite de me voir délivré, ils

1. C'est nous qui soulignons.

faisoint connoître aux infidèles qu'il avoit quelque chose d'extraordinaire. On fit plusieurs prisonniers, ayant découvert quelque autre assemblée que l'on avoit faite à la campagne durant la nuit par le moyen de faux frères qui se fourrent parmi nous couvertement, mais par la grâce de Dieu ils ont esté fermes, aussi Dieu les a délivrés heureusement et s'il y a quelque lâche parmi eux il n'an a pa eu meilleur marché que les autres.

Les puissances ont été informées que c'estoit moi qui m'estois sauvé dans le puits[1] et d'abord elles ont donné ordre aux troupes de me chercher avec diligence, l'intendant a dit que je serois capable de soulever toute la province, qu'il falloit m'avoir mort ou vif, ajoutant qu'il donneroit 1 000 livres à celui qui me livreroit entre ses mains[2]. Mais le bon Dieu qui connoit le fond de mon cœur, le désir que j'ai de lui plaire et qui sait bien qu'il n'y a rien du monde ni de la chair, qu'il n'y a que l'intérêt de sa gloire et le salut de mon prochain qui m'ait porté à m'exposer à de si grands dangers, a débattu la cause de mon âme. Il m'a fait justice jusques à cette heure et le faira encore s'il lui plait à l'avenir, parce que j'ai mis en Lui toute ma confiance, et nonobstant toutes les menaces du diable et de l'enfer j'ai continué de travailler à la consolation de mes frères, à l'instruction et à la correction de mauvais mœurs qui se glissent parmi le peuple de Dieu dans ce dernier et malheureux temps, selon les lumières que Dieu m'a departies par sa grâce, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

J'ai esté encore environné dans une autre maison ailleurs avec une petite troupe composée d'une douzene de fidèles, seulement le bon Dieu me donna le temps de me glisser parmi eux dans le temps que mais ennemis frappoient rudement à la porte et qu'ils avoient

1. Dans ses interrogatoires devant les subdélégués Charvel et Loys, Henry Pourtal reconnaît avoir écrit la lettre du 1er janvier 1696, qu'on lui représente en minute, disant l'avoir mise au net et adressée à la femme de Claude Brousson à Lausanne; qu'il a présidé l'assemblée de 30 ou 40 personnes qui y est mentionnée, dans la maison de la nommée Valmalete à Alais il y a un an environ, c'est-à-dire en juin 1695 et que tout s'est passé comme il est dit dans sa lettre; qu'il se blessa à une jambe et fut au lieu de Vemeil, où il fut pansé par le nommé de Leuze, apothicaire d'Alais (*Dossier Pourtal*, *Arch. de l'Hérault*, c. 173).

2. La première mise à prix était de 300 livres (Voy. Douen, *Premiers pasteurs du désert*, II, 202).

entouré la maison de tous côtés. Mais Dieu me fit la grâce d'entrer dans un endroit qu'Il m'avoit préparé et dans un moment la maison fut remplie de gens de guerre qui passèrent plusieurs fois à l'endroit ou j'estois n'y ayant d'eux à moi qu'une simple planche de bois qu'on avoit mis sur ma tête; mais par la grâce de Dieu ils ne s'en aperçurent point. Les fidèles disent qu'il faut que Dieu les ayt aveuglés puisqu'ils ne m'avoint point trouvé, enfin après qu'ils eurent long temps cherché ils se retirèrent sans faire aucun prisonnier et la nuit estant venue, Dieu me donna les moyens de sortir et de me voir delivré de la fureur de mais ennemis. Mais ces maudits persécuteurs ont fait un procès à ces pauvres gens là pour les avoir trouvés assemblés au nom du Seigneur selon la déclaration qu'ils en avoint faite, l'ayant ouïe de mes oreilles, on les a condamnés à bailler 500 livres d'amende et on en a exilé une partie; mais bien loin de prandre le chemin de l'exil, ils ont pris celui de Genève, où ils se sont cachés pour la plus grande partie, de ce misérable peuple surtout les riches mondains qui ont peur de perdre leurs biens, vont toujours à travers champs[1].

Il y a des endroits dans les Cévennes où les gens se sont relâchés dans la piété et tellement pervertis qu'ils vont en foule dans le temple des idoles[2] pour faire bénir leurs mariages, pour faire baptiser leurs enfants pour éviter de souffrir quelque chose pour la gloire de Dieu. La terre est déjà couverte de petits enfants qui font retentir les rues des villes et des bourgades en chantant l'idolâtrie[3], j'ai la douleur de voir des gens qui ont fait comme le chien qui reprend ce qu'il a vomi, tant de misérables qui avoint commencé par l'esprit et qui finissent par la chair, toutes ces choses me font gémir continuellement. En vérité, Monsieur, quand je vois la malheureuse conduite de ce peuple impénitant, je tremble et je crains bien que Dieu n'achève de le détruire en sa colère, comme il a commencé de le faire à cause de sa révolte, de son impénitance et de l'horrible corruption dans laquelle il est tombé sans que rien soit

1. Des apostats ou nouveaux convertis ne rougissaient pas de se faire espions et de dénoncer leurs anciens coreligionnaires.

2. Temples des idoles, c'est-à-dire l'église romaine.

3. Chantant l'idolâtrie, c'est-à-dire les cantiques ou chants des catholiques romains.

capable de l'en détourner. C'est pourquoi, voyant qu'il n'y a point de ressource pour le ramener de son égarement, j'exhorte le peu de fidèles qu'il y a encore dans cette nouvelle Egipte a sortir promptement du milieu des infidèles et de ce déser de Sodome. Il y en a qui ont profité de mais avis là dessus et d'autres qui sont en état d'en profiter au premier jour. Pour moi, si je ne vois de changement, si ce malheureux peuple ne profite pas mieux de nos remontrances, nous serons contraints de nous retirer après avoir exorté les bons à suivre l'exortation du Saint esprit : « Sortez de Babilon, mon peuple », car je ne crois pas que Dieu prenne plaisir a voir souffrir toujours ses enfants dans les flammes de la persécution[1].

On a pris deux de nos frères un nommé Lacroix[2] et l'autre Gras[3] et envoyés aux galères; M. Lapierre[4], M. La Jeunesse[5] ne sont plus

1. Ce paragraphe, avec quelques lignes plus haut, a déjà été cité par M. Douen, *Premiers pasteurs du désert*, II, 188.

2. Le véritable nom de cet homme est Jean Monnier dit Lacroix de Saint-Étienne-de-Valfrancesque; il fut condamné aux galères perpétuelles par jugement du 2 septembre 1695, avec Jacques Sabatier dit Cadet, Soleirol, Jean Martin cordonnier, tous de ladite paroisse de Saint-Étienne, Henry Bordarier, de la paroisse de Saint-Jean de Gardonenque, Antoine Plessières et le nommé Nadal, de Saint-Laurent le minier, pour fait d'assemblées. Voir la note mise par M. Douen au bas de la page 186 du tome II des *Premiers pasteurs du désert*, au sujet de Monnier.

3. Gras ne figure pas sur la *Liste des galériens* de la *France protestante*.

4. Jean Lapierre, cordonnier de Lassale (Gard) prédicant.

5. David Gazan dit la Jeunesse, originaire du hameau des Souliers près les Plantiers, paroisse de Saint-Marcel-de-Fontfouillouse (Gard), où cette famille existe toujours, avait reçu une instruction supérieure aux autres prédicants comme on peut en juger par ses sermons qui se trouvent aux *Archives de l'Hérault*, c. 171, *Fonds de l'intendance* (l'auteur de cette note en a pris copie). Gazan fut un des rares prédicants qui échappèrent au martyre (Voy. *A. Court* par Ed. Hugues, I, 438); quant à ses sermons on les trouva dans un havresac en peau appartenant à Jean Gazan, dit le second la Jeunesse, qui fut arrêté au lieu de Montredon, paroisse de Saint-André de Valborgne, dans une grange du nommé Henri Perié, avec les nommés Jean Espaze, du Liron paroisse de Soudorgues, Jean Teissonière cordonnier de Lassale, Jacques Gervais, de Caderle, Jacques Boudon, marchand de Saint-Jean de Gardonenque, Pierre Ramond, du Pomaret paroisse de Saint-André de Valborgne. Tous les susdits furent condamnés aux galères perpétuelles par jugement du 13 janvier 1692 (*Arch. de l'Hérault*, c. 171). La *Liste des galériens* des frères Haag pour l'année 1692, ne porte que les noms de P. Ramond et de Teissonière, encore ces noms sont-ils écrits *P. Raymon* et *David Teyssonnière*.

dans ce païs, ils ont risqué tous deux plucieurs fois d'être pris mais le bon Dieu les a conservés encore. Maintenant les dangers sont plus grands que jamais, soit parce qu'on ne peut pas tenir la campagne à cause de la rigueur du temps, soit parce que le païs est rempli de troupes, outre que les meilleurs de nos retraites sont découvertes par la malice de faux frères ou par l'imprudence des mal avisés, de sorte que je ne sais presque plus où reposer ma tête. Je vous prie encore une fois, Monsieur, de redoubler vos prières en notre faveur afin que Dieu nous accorde la joie de voir la délivrance et la paix de son église aussi bien que la consolation de nous revoir bientôt.

[1] J'aurois bien d'autres choses à vous dire mais je crains de vous ennuyer, je vous dirai seulement que la prise de Namur a fait trembler tout le royaume, mais avec tout cela les nouveaux Egiptiens sont endurcis de plus en plus. Mademoiselle Marion [?] se recommande à votre bon souvenir, elle voudroit bien se tirer d'icy n'y pouvant plus rester, un mot de votre avis lui seroit bien nécessaire pour savoir si elle fairoit mieux de passer tout outre que de rester en Suisse, vous savez, Monsieur, sa condition, elle m'a chargé de vous le dire.

[2] *Ne varietur* ce 3e de juin 1696.

Henri POURTAL; — CHAZEL Lnt pral Comre (ainsi signés).

AUX GALÈRES

LETTRE DE DAVID DE CAUMONT, BARON DE MONTBETON

1689 ?

Nous avons trouvé cette lettre dans un volume manuscrit acquis il y a quelque temps pour la bibliothèque wallonne de Leide, et dans lequel un M. L. Vernezobre de Laurieux[3] qui nous est entièrement inconnu, avait copié, pour son édification personnelle, plusieurs pièces de la fin du

1. Ce dernier paragraphe est barré dans la minute et sans doute n'a pas été écrit dans la lettre envoyée à Brousson.

2. Mis à la suite de l'interrogatoire d'H. Pourtal après qu'il a eu reconnu ladite lettre.

3. M. Ch. Pradel, dont l'ancêtre, Jean Pradel, emprunta le nom de guerre, Vernezobre, à son aïeule, n'a pu nous donner de renseignement sur ce personnage.

XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle. Le premier traité qu'il y avait transcrit est intitulé: *Les dernières heures de Mademoiselle de la Muce*, puis un sermon de Claude (qui a été imprimé) etc. La lettre que nous publions n'a, croyons nous, jamais été imprimée et nous a d'abord embarrassé. L'auteur ne s'y nomme qu'une seule fois, *Monbeson*. Or nous ne connaissions pas de galérien de ce nom. Ce n'est qu'en rapprochant les quelques faits qu'il cite de ce qu'on sait des souffrances du *baron de Montbeton*, que nous acquîmes la certitude que cette lettre était de lui.

La *France Protestante*[1] nous apprend qu'il était fils de *Jean, baron de Montbeton*, de l'illustre maison des Caumont La Force, qui avait épousé, en 1612, *Marie Daliès*, et qu'il s'appelait *David*. En 1685, il avait donc soixante-douze ou soixante-treize ans au plus. Il demeurait alors à Montauban. Étienne Cambolive, le célèbre avocat évangéliste, l'y vit à cette époque et voici ce qu'il nous dit de lui[2] : « Je fus aussi chez M. le *Baron de Montbetton;* je trouvai un homme d'un autre caractère (que M. Reignès). Il y eut quelque petite assemblée chez lui. Je fis quelques prières et exhortations à la persévérance; ledit sieur de Montbetton me parut d'une grande fermeté. Je vis aussi M. Verdier avocat, à présent capitaine, qui me paraît fort bon protestant. Enfin, les dragons approchant, ledit sieur de Reigniez me dit franchement de me retirer, par ce qu'il y avoit du risque pour moi. M. le baron de Montbetton me dit aussi avec beaucoup de regret qu'ils alloient être maltraitez, que l'évêque et les gens d'église papistes étoient déchaînez contre les protestans, qu'ils sçavoient tout ce qui se passoit dans Montauban à cause des traitres, etc. »

Les dragons furent, en effet, impitoyables, mais, dit E. Benoît[3], « il y eut beaucoup de gens qui donnèrent de grands exemples de courage; et principalement beaucoup de personnes qualifiées ». Puis il raconte l'indigne guet-apens qu'on tendit (vers la fin d'août 1685) aux « barons de Mombeton, de Mauzac, de Viçose et de la Mothe. » On leur conseilla, pour éviter le pillage, d'aller « faire quelque civilité au marquis de Boufflers ». Ils y furent et là, en présence de l'intendant et de l'évêque, des personnes apostées les saisirent l'un après l'autre, en leur donnant un croc-en-jambe pour les faire tomber à genoux et obtenir ainsi un simulacre de conversion. « Le baron de Mombeton vint le dernier. Il étoit âgé de soixante-quatorze ans[4]. Mais ce grand âge, ni la qualité de ce

1. Nouvelle édition, t. III, col. 899.
2. *Histoire de divers événements*, etc. Amsterdam, 1698, p. 124.
3. *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. V, p. 853.
4. On a vu plus haut qu'il y a ici une légère erreur.

gentilhomme, seigneur d'une considérable baronnie dans le bas diocèse de Montauban, n'inspira aux convertisseurs ni respect ni pitié pour lui. On le traita comme les autres : mais, comme par bonheur il étoit botté, ses éperons empêchèrent qu'on ne pût le faire tomber; et ses discours fermes et vigoureux fermèrent la bouche à l'évêque. L'année suivante il fut arrêté en voulant sortir de France : et selon la rigueur des déclarations, il fut condamné aux galères. On fit de grandes sollicitations à la Cour en sa faveur : mais quoi que son âge et sa qualité dussent rendre la chose aisée, on eut beaucoup de peine à le décharger de cette condamnation odieuse; et on fit passer la grâce qu'on obtint pour une marque extraordinaire de la clémence du Roi. » — Gaultier de Saint-Blancard, qui écrivait en 1688 (sept ans avant E. Benoît) ajoute quelques détails à ces derniers faits[1] : « L'on attacha à la chaîne les personnes les plus qualifiées, comme les moindres sujets du roi. M. le baron de Montbeton, et M. de Barraut en sont des exemples mémorables. Le premier est un seigneur de l'illustre maison de la Force, âgé de soixante et dix-sept ans. Le second est un jeune gentilhomme de Castres en Albigeois au Haut-Languedoc, fort riche, mais sujet à de grandes incommoditez. Ils s'étoient embarqués à Bordeaux avec plusieurs autres, dans un navire anglais, où ils s'étoient cachez dans le fond de cale. Ils étoient, non seulement sortis du port, mais ils avoient heureusement fait le trajet de Bourdeaux à Royan. Le Vaisseau avoit même déjà essuyé toutes les visites des gens du Roi et étoit sur le point de lever l'ancre, lors qu'ils furent découverts par un Pilote François, qui alla aussitôt les dénoncer. Sur cet avis, les Persécuteurs retournèrent dans le Navire ; ils les arrêtèrent et les conduisirent dans les Prisons de Rochefort et de là dans celles de la Réole. Le Parlement de Guyenne les condamna tous deux aux galères, par le même Arrest. On les attacha à la même Chaîne, avec sept autres Confesseurs, et quinze ou vingt Scélérats, condamnez à la même peine pour leurs crimes. On fit promener longtemps cette Chaîne dans la Ville de Bourdeaux, et Dieu voulut que ce spectacle qu'on donnait au Peuple pour intimider ceux de la Religion, produisit un effet tout contraire. Il servit à encourager les plus timides, tant on remarqua de fermeté, de constance, de résignation et de joye même, sur le visage et dans les discours de nôs Confesseurs. On les fit partir pour Marseille : mais quelques restes de honte, furent cause qu'à Montpellier on détacha de la Chaîne M. le Baron de Montbeton, en considération de son âge et de sa qualité, après l'avoir fait servir de spectacle à toute la Guyenne et à tout le Languedoc. Pour les autres, et M. de Barraut lui-même, ils furent

1. *Histoire apologétique*, etc., Amsterdam, 1688, p. 134.

conduits dans des Galères[1]... » La lettre du baron confirme et rectifie en un détail seulement l'exactitude de ces récits. On remarquera à quel point elle est exempte de forfanterie et évite d'apitoyer le lecteur. Les vers qu'elle renferme et les sentiments qu'ils expriment feront peut-être sourire. Ils sont, au contraire, une preuve bien naïve et touchante, de l'enthousiasme religieux avec lequel certains confesseurs acceptèrent et supportèrent leurs souffrances. L'on comprend que, plus tard, sous la pression des atrocités accumulées, cette piété d'une héroïque candeur, surexcitée, exaltée, ait produit les phénomènes du prophétisme cévenol!

D'après la *France Protestante*, Montbeton, condamné le 5 février 1687, fut grâcié en août de la même année, puis enfermé à la citadelle de Montpellier d'où il ne serait sorti qu'en 1689, *non converti*. C'est à cette époque, sans doute, que sa lettre fut écrite. On regrette de ne pas connaître la fin de cet admirable martyr[2].

N. Weiss.

Lettre d'un protestant écritte à une dame de Paris pour l'instruire de ce qui luy étoit arrivé quand il fut pris, lors de la persécution en France des papistes contre les reformez.

Madame,

Vous avez voulu sçavoir quelques choses de mes aventures ou plutôt du decret du Ciel sur un confesseur de Jesus-Christ, qui a eu l'honneur de porter sa Croix, nous ayant esté donné gratuitement, non seulement de croire en luy, mais aussy de souffrire pour luy. Je fus pris dans un vaisseau anglois la veuille du jour que nous devions estre délivrez de toute crainte. Je fus fort affligé, croyant que Dieu estoit irrité contre moy, mais il me fortifia et me mit dans la pensée cecy :

Que sy de moy tu fais le chois,
Pour porter ton aymable croix,

1. On verra plus loin que Montbeton fut, au contraire, conduit ou plutôt traîné jusqu'à Marseille et qu'il y servit sur la *Grande Réale*.

2. Le carton M. 672 des *Archives nationales* auquel renvoie l'article des frères Haag ne renferme plus rien sur le baron de Montbeton et sa famille. Il paraît qu'il y a une vingtaine d'années plusieurs des pièces que renfermait cette série, consacrée aux *Mélanges*, passèrent à la bibliothèque nationale. Mais où les y chercher ?

Donne la force et le courage
Au foible serviteur tien
Et par ton pouvoir le soutien
Contre le demon et sa rage

Que, combatant contre l'effort
D'un ennemy puissant et fort,
Il en remporte la victoire.
Que l'ayant enfin abattu
Par la force et par la vertu,
Il t'en donne toute la gloire.

Ayant esté quelque tems en prison à Rochefort où je fus conduit avec des hommes braves et intrépides, nous fumes menez dans la conciergerie du palais à Bordeaux. J'us l'honneur de voir beaucoup de personnes de condition et des dames fort charitables.

Les président(s) de l'auguste senat et plusieurs conseiller(s) m'envoyer(ent) visiter, et plusieurs me firent cet honneur; après avoir esté longtems en prison, un président ecrivit à un de mes amis, et luy demandoit sy j'estois toujours le même par ce qu'on nous menassoit de nous envoyer aux Galères. Après que mon ami m'eust montré la lettre j'écrivis au dos :

Je suis toujours le même
Et n'y a Diadème
Prince ny potentat
Qui puissent changer mon état;
Je suis toujours le serviteur de Dieu
Et le vôtre à Bordeaux, à Marseille, en tout lieu.

Quelque tems après nous fûmes conduits au Parlement. Estant sur la selete [1] l'on me demanda sy je ne voulois pas aller à la messe. Je répondis avec soumission et respect, que j'obeïrois à tout ce qu'on m'ordonneroit pourveu que ce ne fut pas contre ma foy, puis que tout ce qui est fait sans foy est péché, et Dieu m'a fait la grâce depuis ce tems là de n'entendre aucune messe; estant condamnez aux galères on nous mit un gros colier qui nous attachoit à la grande chaîne.

1. Banc des accusés.

Un sénateur [1] qui estoit dans nôtre chambre, nous insultant sur ce que nous avions de la tapisserie : « Des tapisseries, dit-il, pour des forçats ; » je luy répondit « Nous ne serons jamais forçat. Dieu le Roy des Roys, veut estre servit par des volontaires. »

Ce qui me fâche, c'est qu'ayant servit cy devant, toujours notre grand Monarque [2] en avançant, je sois obligé de le servir dans les galères de recullons [3]. Des dames charitables pénétrées de douleur de me voir à la suite de quatre vingt-neuf forçats, couvroient ma chaîne de larmes. Pour les essuyer, je leur dit :

Bénit soit la chaîne
Qui m'atache à mon Dieu.
Je n'ay douleur ny peine
Qui dans le sacré lieu,
Ne soit un jour changez
En douceurs et plaisirs.
Heureuze destinée,
Tu comble mes désirs.

Elles me dirent, là, que vous estes heureux, vos chaînes ne vous sont point pesentes, nous voudrions bien avoir part à vôtre bonheur. Je leur dit, en leur disant à Dieu et les embrassant :

Saintes filles du Roy des Roys
Mais il est aussy votre époux,
Soiez soumises à ses loix
Heureuses autant qu'on peut l'estre.
Le Tout-Puissant est votre maître,
Vous goûterez un jour
Ce qu'il a de plus doux.

On nous conduisit à Toulon, on nous fit promener dans toutes les grandes rues ; un jour je vis une troupe de peuple assemblée, et j'entendit souvent mon nom à haute voix, Monbeson, Monbeson [4]. Je dis au capitaine de la chaîne de voir ce que c'estoit. Il me ra-

1. Conseiller du Parlement.
2. Louis XIV.
3. Le rameur tourne le dos à la direction qu'il imprime à la galère.
4. Le copiste a dû se tromper en lisant Monbeson au lieu de Monbeton.

porta une lettre imprimée, elle estoit en vers, il faloit quelle fut de mes amis, me donnant des louanges que je n'avois pas mérité; elle disoit qu'ayant eu de beaux emplois j'avois bien servy le Roy, qu'il faloit continuer à luy obeïr, qu'on me rendroit la place que j'avois aux États du Languedoc[1]. Je répondis que sy on m'assuroit que j'aurois un escabeau lorsqu'on tiendroit les grands états à la fin du monde, que je serois contant.

La lettre disoit qu'il falloit vivre comme fils de l'Église et qu'il faloit se remettre dans son giron. Je répondit que je n'en estoit jamais sortit.

Je suis fils de l'Eglise
Et veux avec franchise
Suivre ses loix,
Sy ce sont ceux du Roy des Roys.

Nous fûmes conduits à Marseille dans la galère *La Grande Realle*, où je ne fut pas lontems. Mais pour ôter le clou de mon collier, on donna soixante et dix coups de marteau, le collier faillit m'étrangler, et il ne s'en fallu peu qu'on ne me cassât la teste. Les officiers qui estoient présent en témoignèrent de vives douleurs. Je me mit à dire après avoir (eu) un peut de liberté :

Je croiois que la galère
Fut la maison de misère,
Mais par la grâce de Dieu
Les palais plus magnifiques,
Leur grand cours et leur portiques
N'ont rien plus beau que ce lieu.

Leurs commandans sont illustres
Il y a plus de vingt lustres
Qu'on en a pas veu de tels.
Ils sont courageux et braves
Dieu nous rend, loin d'estre esclaves
Les plus heureux des mortels.

Ha, sy mon corps avoit l'aille
Mon cœur, l'ardeur et le zelle

1. Le baron était sans doute un des membres des États du Languedoc.

D un glorieux seraphin,
Je volerois de vitesse
Dans le Ciel, plein d'allégresse,
Pour y loüer Dieu sans fin.

Je ne fut pas lontems dans la galère. On me mena, à cause de mon age de soixante dix-sept ans[1] aux Invalides ou hopital; en même tems que je fut sur la porte, j'exprimoi ma pensée ainsy :

Mon Dieu tu fais des merveilles
Tes graces sont sans pareilles.
Mon bonheur est sans égal
De trésor tu n'es point chiche.
Je ne fut jamais si riche
Qu'en entrant dans l'hôpital.

Dans peu de jours je fus mis en liberté, par la grâce de Dieu et la clémence du Roy. Un de mes amis trouvant que j'écrivois me demanda ce que je fesois, c'estoit la fin de plusieurs vers :

Et dedans ce moment
Je trace un moment
De l'éternelle mémoire.

Je consacre à mon Dieu
En tout tems, en tout lieu.
Et mon corps et mon âme.

Je brûleray toujours
O mon Dieu, mon amour,
D'une divine flamme.

Après deux ans de souffrance, je fus deux mois en liberté et remis dans la citadelle de Montpellier dans une obscure prison où je disois :

Triste, sombre, et noir Prison
Tu n'es que de Dieu la maison

1. Si ce fut en 1689, il fallait qu'il fût né en 1612, année où sa mère se maria. Dans ce cas il n'aurait pas été définitivement libéré en 1689, comme le dit la *France Protestante*.

Que le beau palais de sa gloire.
Les anges, icy, font leur cour
A ce Dieu sy remply d'amour
Qu'il faut le sentir pour le croire.

J'en ay le cœur tout pénétré
Ce n'est point un discours outré
De dire qu'il est tout en flame.
Je goûte des plaisirs charmants
Et je sens des ravissemens
Qui changent l'état de mon âme.

Élevée dedans le Ciel,
Des fleuves de lait et de miel
Remplissent cette soif avide
Quelle a de Dieu fort et vivant,
Et mon âme en le possédant
Ne trouve rien en elle vuïde.

Possédant ce divin trésor
Voudrois-je quelque chose encore
Des biens de la terre et de l'onde?
Je suis riche jusques au bout
Possédant mon Dieu, c'est mon tout,
Je ne désire rien du monde.

Il y auroit aussi un gros volume à faire, sy je voulois vous raporter, Madame, toutes les particularités de mon histoire. Mais c'est seulement pour vous obéïr que j'espose à vos yeux quelques traits des meaux dont il a plut à Dieu m'envoyer.

Je suis avec respect, Madame,

Votre très humble et très affectionné serviteur et frère en Jésus-Christ. X...

Invoque moy au jour de ton affliction, et je te delivreray et tu me glorifieras.

PSAUME 50, v. 15 [1].

1. Cette copie, précisément à cause de la manière dont elle écrit le nom de l'auteur, et aussi à cause de l'orthographe que nous n'avons modifiée que là où c'était indispensable, ne nous paraît pas absolument exacte. Mais il ne faut pas oublier que ces sortes de lettres étaient alors copiées et recopiées un grand nombre de fois, ce qui devait forcément corrompre le texte original.

SUR LA TERRE DE REFUGE

Il est juste que chacun des principaux pays qui recueillirent les épaves du grand naufrage de nos Eglises, en 1685, soit représenté dans ces pages destinées à en rappeler le souvenir. On trouvera plus loin des articles consacrés à l'Amérique et à l'Allemagne. La Suisse, l'Angleterre et la Hollande figureront ici par quelques documents inédits.

EN SUISSE

Les destinées de Genève et des autres villes de la république helvétique ont été, dès l'origine, si intimement liées à celles de la Réforme française et celle-ci leur doit tant de gratitude qu'il est naturel que nous y conduisions d'abord le lecteur. Nous devons la lettre qu'on va lire et où l'on trouve l'expression naïve d'une piété simple et d'un profond sentiment de délivrance, à notre zélé collaborateur M. F. Teissier, qui l'a empruntée au dossier de Henri Portal ou Pourtal, compagnon de Brousson, dont il a été question ci-dessus (*Archives de l'Hérault,* C. 173).

LETTRE D'UNE RÉFUGIÉE DE NIMES
(22 MAI 1695)

A Mademoiselle
Mademoiselle de Dombres
vefve à la rue de Payant
Proche le marché
A Nismes en bas Lenguedoc.

A geneve ce 22 maj 1695.

Mademoizelle ma très chère et bien ajmée amye, estans arrivées dans les lieux de liberté de conscience où j'avés tant deziré, là où Dieu nous a fait la grace d'ouïr sa Parole et chanté ses divines louanges, ne doutant pas que ne participiés à nostre joye dont je ne saurés vous l'exprimer, vous devés croire que je n'aurés pas tant tardé à m'onorer de vous escrire et à vous remercier de tan de paine que vous avés pris tousjours pour moj ensemble mad^lle Madon vostre filhe que je regarde comme ma sœur dont je lui aj tant d'obligation. Vous saurés comme malheureusement nous sommes

estés prizes une lieue loin de Genève, arrestées par un prestre d'un lieu nommé Confinion; on nous conduit chez le governeur de province de la Savoie une lieue loin de là, mais comme la divine providence y pourvoit, Dieu nous a fait la grâce que nous sommes esté heureusement deslivrés. Les plus considérables de la ville de Genève se sont employés, ensemble de dames de la Savoye de grande importance en faizant croire à nos Juges que nous retournerions en France. Je ne puis vous faire le détail de tout ce qui s'est passé de nostre conduite, c'est Dieu qui conduit tous les avènements du monde et qui délivre ses enfants comme bon lui semble. Nous sommes esté bien recues et conduites adretement par deux hommes en sûreté à Genève parce que nostre homme c'estoit sauvé; par bonheur qui porta le premier la nouvelle à Genève que nous estions prizes, qui nous a fait beaucoup de bien. Nous nous n'avons à nous plaindre de rien, il est fort honneste homme, s'il ne fust esté le malheur de nostre prize, nous avions assés d'argent de reste. Il nous a faleu payer de grandz frais qu'on avoit fait sur nous, pour nous garder pendant sept ou huit jours; il nous a faleu bailher entre tous pour les frais ou pour les gardes trante trois escus. Tout cela n'a pas esté capable de nous estonner, puisque Dieu nous en a delivrées par un miracle de ses grâces, je trouve que nous sommes bien heureuses. Je finis en priant Dieu qu'il vous récompense vos bienfaits que vous avés exercée à mon endroit, ensemble toute vostre belle famille. J'en aj fait le récit à plusieurs gens de vostre cognoissance qui vous ont soitté mille bénédictions du ciel, et moi en mon particulier ne me lasserai jamais. Je prends la liberté de vous prier de saluer pour moi Mademoiselle de Pastre ensemble Me Fabre et sa femme et toute sa famille, je lui écrirai dans quelques jours s'il plait à Dieu. Dites, s'il vous plait, à mademoiselle de Pastre que sa couzine Tounette la salue et lui remercie les bienfaits que lui a faits qui sont venus bien à point, ensemble tous voz autres qui vous ont des grandes obligations et à Me Fabre qu'elle m'a chargé de lui fere ses bése mains. Elle a trouvé beaucoup de maistres, elle est logée chez une demoizelle de Nismes nommée de Loubié, et pour moi je trouve beaucoup des escolliers, béni soit Dieu, et pour les autres beaucoup de l'ouvrage. Pavoulianne et son frère et tous les autres leur avons fait voz compliments à la vefve Lombarde, à son fils et à sa filhe, le fils est bien malade, tous vous saluent. Pavoulianne et

son frère m'ont commandé de vous prier qu'ils vous saluent et vous prient de saluer leur mère, ils travaillent bien. Vous aurés la bonté de saluer pour moi Mademoiselle Suzon Vialade et toutes nos bonnes amies. J'ai une prière à vous faire de la part de Dieu, de saluer pour moi Mademoiselle de Nègre, et que je la prie si elle pouvoit, de fere mes bése mains à Mr Pelecuer qui est à Marseille; je lui aurés bien obligation quoiqu'elle ne soit pas la première. Pardonnés tant de paines que je vous donne et de la liberté que j'ai uzé à vostre endroit, je prie Dieu de vous récompenser et bénir de ses plus précieuses bénédictions du ciel et qu'il vous récompense vos ardentes charités et vous conserve la santé, ce sont les souaits les plus ardents que je faits à Dieu et suis avec beaucoup d'affection vostre très humble obéissante servante

MARIE MAZOYÈRE (signée avec paraphe).

Je vous prie de me faire un peu de réponce et ferés l'adresse chez Mr Granier, Me Sirurgien à la place St-Geruais pour rendre à Marie Mazoyère, reffugiée.

Je ne vous dis rien de nouveau sinon qu'on a fait pauzer les coëffes canonnées, défense de ne les porter, non plus l'or et l'argent quoi qui ce soit, non plus les gens de calité.

Je vous prie de saluer pour moi les demoizelles Auriolles et leur dire que si un homme leur porte un billet de ma part qu'on lui baille trois livres que marque le billet. Je leur escriras ces jours me trouvant préoccupée. Vefve Lombarde vous prie de saluer pour elle les demoiselles les Vicases.

J'avés oublié de vous dire que le pauvre Jean on l'avoit fait prisonnier comme nous, il sauta la fenêtre qui le fut le plus adroitement du monde, ensuite il *passa le lac à la nage*[1] avec toutes ses ardes, il est logé chez un bon maistre.

Encore je vous prie de me faire réponse le plutôt possible.

Paraphé *ne varietur*
HENRI POURTAL (signé).

Cette lettre était fermée de trois cachets en cire rouge, dont la cire a presque entièrement disparu.

1. C'est nous qui soulignons.

EN ANGLETERRE

REQUÊTES DE TRENTE-CINQ PASTEURS, PROPOSANTS ET DIACRES RÉFUGIÉS (1685-1686)

De tous les pays où nos compatriotes trouvèrent un abri et la liberté, l'Angleterre est jusqu'ici celui qui a le mieux fait connaître leur histoire et popularisé les services qu'ils rendirent en échange de la sympathie qu'on leur témoigna. Nous n'avons qu'à rappeler les noms, familiers au *Bulletin*, de Burn, Agnew, Poole, et surtout celui de Smiles dont le beau livre a été partout traduit. Voici une très modeste contribution à l'histoire de ce Refuge. En parcourant, trop rapidement, hélas! les manuscrits encore peu explorés sous ce rapport, que l'on conserve à la bibliothèque bodléienne d'Oxford, nous avons recueilli, entre autres, cette supplique adressée, en 1685[1] ou 1686, par vingt-sept pasteurs ou proposants réfugiés, aux archevêques et évêques d'Angleterre, et une autre liste annotée, de seize pasteurs et deux diacres, dont dix ou douze n'avaient sans doute pu signer la précédente requête. Grâce aux listes de M. le Pasteur Auzière, nous avons pu indiquer entre parenthèse, ou en note d'où vinrent quelques-uns de ces exilés.

La supplique latine se trouve deux fois, avec une variante d'un nom, dans les *Rawlinson* Msc., 984, fol. 219 et 263, et la liste qui suit, au fol. 276 du même volume.

N. Weiss.

Illustrissimis ac Reverendissimis in Christo Patribus Dominis Dominis Archiepiscopis et Episcopis Ecclesiæ Anglicanæ humillime supplicant Reformatarum per Galliam Ecclesiarum Ministri, qui nomina subscripsêre.

Ad genua vestra, Reverendissimi in Christo Patres, supplices accedimus, miserationis vestræ viscera commoturi. Non ignotæ sunt vobis acerbissimæ nostratiarum Ecclesiarum ærumnæ, toti orbi christiano, proh dolor! nimiúm notæ. Nos veró pro dilectis gregibus varia rerum discrimina, carceres, opprobria, exilia, bonorum

1. La requête n'est pas datée, mais comme quelques-uns des signataires étaient encore en France en 1685, et que le troisième d'entre eux, Jean des Ormeaux arriva à Harlem en 1686 (Gagnebin, *Pasteurs de France réfugiés en Hollande* p. 32), elle a été écrite à la fin de 1685 ou au commencement de 1686.

direptiones, et gravissima quæque passos esse, quem fugit? Sed quæ summa Dei miserentis laus est! in hoc potentissimo florentissimoque Regno, tutum omnes perfugium, et quod alta mente repositum manebit, dulce etiam in sinu vestro pientissimo, non adeo pauci solatium nacti sumus. Cum tamen in eo adhuc rerum statu fere versemur omnes, ut novo benignitatis vestræ subsidio indigeamus, nunquam satis laudatam charitatem vestram enixe sollicitantes, per Deum Opt. Max. vos obtestamur, Patres Reverendissimi, ut præsentibus nobis et aliis etiam, si quos in hæc littora eadem aget tempestas, venturis Fratribus prospicere dignemini.

Multa quidem, illustrissimi Præsules, vos rogare audemus, ea tamen quæ sperare, imó et expectare jubent generosa vestra et constans virtus, Christi membrorum συμπαθεια, communis fides ac Religio, sacroque vestro ordini promptum et alacre in nobis omnibus morem gerendi studium.

Quibus autem rationibus hæc confieri possint, sapientiæ vestræ rerum consultissimæ videndum relinquimus. Hoc unum interim vehementissimis precibus exoraturi, ut summus ille animarum Episcopus, cujus oves dignissimé pascitis, in Terris agentibus vobis semper adspiret; vos fidissimos dilectissimosque servos, post tot in sacro opere impensos labores, promisso ac justo in Cœlis præmio coronet. Hæc ardentissime precantur vobis obsequentissimi [1].

(Suivent les signatures).

1. Voici la traduction de cette requête :

Humble supplique adressée aux illustres et vénérables pères en Christ les archevêques et évêques de l'église anglicane par les ministres des églises réformées de France soussignés.

Nous nous jetons suppliants à vos genoux, vénérables pères en Christ pour émouvoir les entrailles de votre miséricorde. Vous n'ignorez pas les terribles malheurs de nos églises, qui ne sont, hélas! que trop connus du monde entier. Qui ne sait que pour nos bien-aimés troupeaux nous avons souffert les vicissitudes les plus diverses, la prison, l'opprobre, l'exil, la perte de nos biens et toutes les misères les plus dures. Mais comment ne pas louer le Dieu rempli de miséricorde! Dans ce puissant et florissant royaume, nous avons tous trouvé un refuge assuré et, ce qui est gravé au plus profond de nos cœurs, plusieurs d'entre nous ont déjà obtenu un doux soulagement de votre compassion. Nous n'en sommes, toutefois, pas moins obligés de recourir de nouveau à cette charité que nous ne louerons jamais assez. Nous vous conjurons donc, au nom du Dieu tout bon, Pères vénérables, de jeter un regard de bienveillance sur nous et sur ceux de nos frères que la même tempête jettera sur vos rivages.

Jacobus Missonus V. D. M[1]. (*Niort*, 1681-1684).
Marcus Vernosius (*Mazamet*, 1668-1685).
Joannes des Ormeaux (*Herly* en Picardie 1667-1685).
Jacobus Souverain Eccl. Angl. presb.[2] (*Mouchamps*, 1678-1683).
P. Brocasius ab hondesplens Eccl. Angl. presb. (*Casteljaloux*, en Basse-Guyenne, 1679-1682).
Franciscus le Preux.
Carolus le Cene V. D. M. (*Paris*, 1682-1683).
Petrus Galli a Gaujac (*Mandagout* en Cévennes, 1681-1684).
Cæsar de Beaulieu (*Quintin* en Bretagne, 1676-1682).
Jacobus d'Allemagne.
Jacobus Boissellus.
Stephanus Foüace Eccl. Angl. Diaconus[3].
Stephanus Grongnetus V. D. M. (*Saumane* en Cévennes, 1681-1684)
D. Fresquet, V. D. M.[4]
Paulus Bertrand, Eccl. Angl. presbyt.
Jacobus Sartre (*Montpellier*, 1681-1682?)[5].
Jeremias Majonius (*Ciré* en Aunis, 1678-1681).
Joannes de la Salle.
Maximilianus Misson, Th. cand.[6]
Petrus Broha.
Joannes de la Garde.

Ce que nous osons vous demander, illustres directeurs, est beaucoup et pourtant ce n'est que ce que nous autorisent à espérer, que disons-nous, à attendre votre vertu constante dans sa générosité, votre sympathie pour les membres de Christ, la communauté de foi et de religion et le zèle empressé avec lequel votre ordre sacré a coutume de se prêter à nos besoins. Nous laissons à votre haute sagesse de décider de quelle manière il pourra être répondu à cette requête. Nous nous bornerons, en attendant, à supplier, par nos plus ardentes prières, le souverain pasteur des âmes dont vous paissez si dignement les brebis, de bénir sans cesse votre champ d'activité, et après tant de labeurs accomplis dans un ministère sacré, de vous couronner, comme de fidèles et bien-aimés serviteurs, de la récompense promise aux cieux. C'est ce que souhaitent ardemment vos tout obéissants,

1. Ministre de la parole de Dieu.
2. Pasteur de l'église anglicane, mais française.
3. Diacre de l'Église anglicane française.
4. Ce nom manque sur une des deux listes.
5. Le pasteur de Montpellier ne s'appelait-il pas *Jean* Sartre ?
6. Candidat en théologie ou proposant, ainsi que les huit noms qui suivent.

Joannes Chabbertus.
Jacobus Guibaldus.
Joannes Deffræus.
Renatus Sortinus.
Petrus Hamelotus.
Claudius Testifollius.

Liste des Ministres François que la Persécution a contraint de quitter leur patrie et en faveur de qui la Requête a été présentée à nos seigneurs les archev. et év. de ce Royaume.

De ceux qui ont famille, MM.

César de Beaulieu[1], sa femme, 4 enfans (1 fils et 3 filles)... 60[2] £

Nota. Il y a longtemps que ce pauvre homme est en Angleterre avec sa famille. Il a servi ses frères avec assiduïté dans toute cette affaire. Et il a été engagé, cette année, en des dépenses extraordinaires, par les couches de sa femme, la mort d'un enfant, et la mort de sa servante, ce qui l'a réduit à emprunter près de cinquante pièces. S'il y avait moyen de luy faire present de vingt ou vingt-cinc pièces, outre ce qui lui viendroit de sa pension, l'on feroit assurément une œuvre de charité. Et voici comment cela se pourroit faire, sans incommoder personne : M. Brocas n'a encore icy ni sa femme, ni ses enfans. Jusques à ce qu'ils soyent venus, il se doit contenter de trente livres sterlings, comme les autres ministres qui n'ont point de famille. Le surplus peut être donné à M. de Beaulieu qui en a tant besoin.

Pierre Brocas de Hondesplens[3], sa femme et 6 enfants (2 fils et 4 filles) .... 60 £
Élie Brevet, sa femme et une fille[4] .... 40 £
Jean de la Salle[5], chargé de deux enfans qui ne lui appartiennent pas (1 garçon, 1 fille) .... 35 £

1. Figure sur la première liste; peut-être est-ce lui qui a rédigé la requête.
2. Les chiffres ont, sans doute, été inscrits après coup.
3. Figure sur la première liste.
4. Pasteur à *Bourgneuf* en Aunis en 1681.
5. Figure sur la première liste.

Nota. Que les deux enfans dont M. La Salle est chargé sont un neveu et une nièce que l'on a sauvé depuis quelque tems de France, pour les empêcher de changer de religion.

Isaac Gomarc et sa femme[1]. . . . . 30 £
Bertrand[2] et sa mère. . . . .

Nota. Il a cinquante-deux pièces à la Rie, d'or. Monseigneur iuge à propos de le tirer. Je ne vois point qu'en l'en tirant, on luy puisse faire une moindre somme.

François le Preux[3] et sa femme. . . . . 30 £
Pierre le Grant, sa femme et 3 enfants (2 fils, 1 fille). . . . 30 £

Nota. Qu'il y a deux ministres avec leurs familles entretenus par le committée, M. Séverin et M. Rondeau qui n'ont donné aucune charge de parler d'eux en cette rencontre. On supplie Monseigneur de vouloir régler ce qui se doit faire à leur égard.

De ceux qui nont point de famille.

Pierre le Roy. . . . . 30 £
Jérémie Majon[4]. . . . . 30 £

Nota. C'est celuy que je tiens le plus en état de servir nos gens de la Rie, en la place de M. Bertram, parce que ceux qui composent cette église-là ont été les Brebis du Père de M. Majon, et qu'ils ont beaucoup d'amitié pour le Fils. Dès qu'il sera là, il sera chargé de sa mère et d'une de ses sœurs qu'il faisoit subsister en France. Alors on ne pourra guère moins luy donner de quarante à cinquante pièces.

Jaques de Bia, diacre. 25 £
René Guybert, diacre. 25 £
Faucon. (*Fécamp*, 1674-1682). . . . . 30 £

1. Un F. Gommarc était pasteur à *Mussidan* en Périgord de 1679-1681.

2. Est-ce le même que *Paulus Bertrand* de la première liste? Comme aucun chiffre ne figure en regard de son nom, il est probable qu'il fut laissé provisoirement à l'église de la *Rye*.

3. Figure sur la première liste.

4. *Idem*.

Nota. Monseigneur l'Évêque est très humblement supplié de considérer s'il ne sera pas à propos de conserver une place pour le sieur François Barbat.

On lit au dos :

Such French ministers as stand in need of charity.

EN HOLLANDE

LETTRES DE MARIE DU MOULIN ET DE MADAME DE MAROLLES (1685).

La Hollande fut pour les réfugiés français le pays hospitalier par excellence et lorsque l'histoire de ce que fit à cet égard cette nation, la plus petite de toutes celles qui entouraient alors la France, aura été retracée par l'un ou l'autre des membres si zélés de la Commission wallonne, cette histoire formera une des plus belles pages des annales de l'humanité. La ville de Haarlem fut la première à s'intéresser au sort des dames de qualité qui avaient besoin d'être recueillies, et fonda, dans ce but, la première *société de dames françaises* de Hollande. Les destinées de cette société ont été racontées dans le *Bulletin*[1]. La fille du marquis de Venours en fut la première directrice, mais elle ne tarda pas à céder la place à mademoiselle *Marie du Moulin*. Voici deux lettres de cette réfugiée : elles renferment d'intéressants détails et notamment une liste des dames qui faisaient partie de la Société en 1685. Mais on lira avec un intérêt tout particulier une lettre à laquelle mademoiselle du Moulin fait allusion; elle est signée *M. Gommeret De Marolles*, c'est-à-dire de la femme du célèbre galérien dont M. J. Bonnet a réédité l'admirable histoire[2]. Madame de Marolles n'avait pas eu un courage aussi extraordinaire que son mari, et se réfugia à La Haye après avoir signé une de ces abjurations que les plus inhumaines violences pouvaient seules extorquer, mais on voit ici combien elle était estimée de ceux qui la connaissaient. Ces trois lettres ont été empruntées aux archives de la Société des dames françaises de Haarlem actuellement conservées parmi les archives de cette ville et nous ont été communiquées par notre aimable correspondant M. A.J. Enschedé. Nous regrettons de n'avoir pu, faute de temps, annoter comme il aurait fallu le faire, les noms qui paraissent dans la seconde de ces lettres. N. W.

1. Tome XXVII, p. 315, 518, 557.

2. *Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, Paris, Grassart, 1883.

Le 10 novembre 1685.

Monsieur,

J'ay appris que Monsieur le Marquis de Venours a grandement travaillé à escrire des status et des loix pour le gouvernement de cette maison; il ne m'en a point donné la cognoissance, c'est pour quoy je ne les puis approuver ni désaprouver; mais en m'examinant moy même, j'ay fait escrire sur ce papier ce que j'estime nécessaire pour le bien de nostre sosieté, surtout ayant égard à ce que je puis, car d'entreprendre une asses grande affaire sur les idées d'autruy, ce ne seroit pas le moyen d'y réussir. Si donc, Monsieur, après avoir pris la peine d'examiner mon projet, vous tombes dans mon sentiment et qu'il vous plaise de m'autoriser pour gouverner cette maison de la manière que j'estime raisonable et fesable, j'y employerai tout ce qui me reste de force et d'adresse. Il ne faut pas, s'il vous plaict, m'acuser de vouloir usurper trop d'autorité, car je ne parle pas pour moy qui suis sur le bord de ma fosse; mais je dis ce que je croy nécessaire en celle qui sera pourvue de ma charge dont je me déchargerai aussi tost que Dieu vous envoyera quelque personne qui aura plus de capassité que moy et qui sera moins chargée du poids des années, car dans la foiblesse où je suis, l'onéreux de cette charge passe l'honorable, mais il faut que je serve à cela en attendant mieux. Je déclare nettement qu'il m'est entièrement impossible d'y rester si je ne suis autorisée pour me faire obéir et je feray bien paroitre que je n'ay que le bien de la maison pour but et je rendray très bon conte de ce qui passera par mes mains; je n'ay poins l'humeur impérieuse, je désire servir plus tost que de commender, mais, sans bruit, il faut que l'ordre et la droiture soient observés. Voici quatre demoiselles qui souhaitent d'entrer icy dont trois sont fort de calité dessendantes de la famille du *Plessis* et de *Vilarnou*[1] et l'autre est fille d'un advoquat fort estimé. Ce sont personnes qui ont eu mille peines à passer icy et qui ont tout perdu : le moyen de leur fermer la porte! Cependant cette maison est déjà beaucoup chargée et je ne croy pas que celles qui viendront ayent de quoy payer régulièrement leur pension; il me tarde que vos grandes affaires vous

1. On lit dans un recueil d'*Ordres du roi* (Louis XIV) conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, Msc., n° 7171, fol. 398, ce qui suit :

Monsr de Besmaus je vous escris cette lettre pour vous dire que mon intention

permettent de jeter les yeux sur nos petites affin qu'on puisse voir à clair s'il y aura de quoy aquiter la maison jusqu'au premier de ce mois qu'on recevra la dernière année de la pension de nostre duchesse; il faudra pour cela un peu de loisir et un peu d'application. Je seray toujours preste à obéir à vos ordres, je suis,

Monsieur vostre très humble et très obéissante servante.

(Signé) M. Du Moulin.

Le 10 de novembre.

Sans date.

A Monsieur Monsieur le Pensionnaire,

Mademoiselle de la Suse	4
Mademoiselle de Venours	4
Madame de Bouge et Mongomeri	2
Madame de Thilac	3
Vitenval et la Gouplière	2
Souscelle et Boutin	3
M. de Susac	1
M. Gourgeau et la Davière	2
Du Moulin	2
Aubin	1
Trois dans les petites chambres	3
J'oublie madame de Bagneux	1
Mariane	1
	29

Monsieur je viens de conter toutes nos demoiselles, je n'en trouve que 29, c'est pourquoy je vous demande humblement que nous puissions recevoir mademoiselle de Marolle qui est dans la plus

est que vous remettiez les demoiselles de Villarnou entre les mains de celuy qui vous la rendra moyennant quoy vous en demeurerez deschargé, sur ce je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsr de Besmaus en sa sainte garde. Escrit à Versailles le xve juin 1685.

(Signé) Louis.

Les demoiselles De Villarnou.

(Signé) Colbert.

Cette lettre est un ordre d'élargissement adressé au gouverneur de la Bastille où ces demoiselles avaient été enfermées.

amère affliction que je puisse représenter, je vous envoie la triste lettre que je viens de recevoir d'elle. Toute nostre compagnie qui a beaucoup d'estime et de compassion pour elle la souhaite grandement. Mademoiselle de la Suse, ses nièces et moy répondons de sa pension. Possible payera-t-elle et si elle ne le peut, nous le ferons entre nous quatre ou cinq car je croy que mademoiselle de Vitenval contribuera aussi fort volontiers. J'ay parlé à Mons. *baas* (sic) qui m'a dit qu'il recevra l'argent de ma petite fille, je luy porterai demin, elle s'apelle Marie Émilie du Moulin et sa mère a nom Sara de Gelhay. Il m'est arrivé une affaire que j'ay eu l'honneur de vous voir qui mériteroit que l'estat sy interessat, car si telle chose se pratique, il sera impossible que le trafic continue. J'avois cent escus à Paris, j'ay donné ma lettre de change à un bon marchand de Roterdam qui m'a fait conter l'argent qu'il faut que je luy rende dès demin, car j'ay advis que nos persécuteurs se sont saisis de mon argent; chose de mesme nature et de sommes plus considérables, est arrivé à bien d'autres. Je suis vostre très obéissante servante, j'attendroy vos commendemens.

(Signé) M. Du Moulin.

La lettre dont il est question est la suivante, dont la suscription porte :

Mademoiselle Mademoiselle Du Moulin,

A. Harlem.

J'ai receue, Mademoiselle, la lettre que vous m'aves fait l'honneur de m'escrire; je voudrois vous pouvoir exprimer la recognoissance que j'ay des bontés que vous aves pour moy, Mademoiselle, et toutes vostre illustres compagnie. Chercher les affligés, aller au devant de leur misère sans en estre sollicitée, c'est l'effects de grandes âmes penétrés de la crainte de Dieu et de l'esprit de l'évangile. Je ne doute pas, ma chère demoiselle, que sy vous entreprenés ceste affaire-là, vous n'en veniés à bout comme vous aves toujours fait, et j'espère que vous n'aures jamais regret de m'avoir procuré ceste advantage. Je vous assure que vous trouverés en moy une personne qui vous est acquise, et je m'estimerois heureuse sy je pouvois vous rendre quelque petit service mais j'en suis incapable, mon pauvre esprit est si remplis de chagrin. A mon retour

de chez vous, Mademoiselle, je nay point trouvé de lettres de mon cher et bien heureux mary; on m'escrits de Paris que l'on n'en est fort en peine, et qu'il n'a plus la liberté de voir qui que ce soit, que Monsieur Passebon leur a porté seulement le grand de deux doigts de papier où il prie de rendre audict Monsieur Passebon trois cent quarante-cinq livres que Madame sa femme luy a baillée, voilà sept cent vingt livres que j'auray donné depuis la fin de juillet; encore sy cela avoit apporté quelque soulagement à mon cher mary, mais je croy que les poux le mange et qu'il est envoyé en l'Amérique, ce qui me jette dans la dernière douleur. Je vous prie, ma chère Demoiselle, et toute vostre illustre compagnie, de redoubler vos prières, et d'en prier de ma part Messieurs vos Ministres, et vous obligeres celle qui sera à amais veritablement,

Mademoiselle,

Avec votre permission, Mademoiselle, toute vostre illustre compagnie sera assurée de mes très humbles respects. La gotte vous fait la mesme prière.

Vostre très humble,
très obeissante et très obligée
servante, M. GOMMERET

(Signé) DE MAROLLES.

De la haye ce 12e avril 1684 (?)

La lettre est scellée avec l'empreinte d'une pièce de monnaie portant la date 1685.

MÉLANGES

ÉPHÉMÉRIDES DE L'ANNÉE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Septembre.

1er *septembre* 1865. — Le temple des *Vans* est condamné, par jugement du 1er septembre 1685, ainsi que ceux de *Fraissinet*, et *Saint-Julien d'Arpâon*[1].

2 *septembre* 1685. — Le vénérable pasteur *Desmaizeaux*, dans la soixante et dixième année de son âge, devant les malheurs qui accablent les réformés, croit pouvoir engager ses auditeurs à honorer le roi bien qu'il les traite si rigoureusement, et il termine son sermon du 2 septembre 1685 en disant de Louis XIV « qu'il était comme un père qui châtie ses enfants et ne laisse pas de les aimer[2] ». Le lendemain on poursuivait l'auteur de ces paroles séditieuses.

3 *septembre* 1685. — Les temples de *Sauve* et d'*Aulas* sont condamnés à disparaître, ainsi que ceux de *Saint-Martin de Lansuscle* et de *Barre*[3].

4 *septembre* 1685. — Aux environs de *Sainte-Foy*, le culte était célébré au château de *madame de Théobon;* chez le sieur de *Larmandie, baron de Beaumont;* au château de *Gardonne*, chez la dame de *Montbeton* et chez le duc de *La Force*. Un arrêt du conseil du 4 septembre 1685 vint l'interdire. Désormais les protestants de ces contrées étaient condamnés à vivre sans culte et sans prières publiques[4]. — Ce même jour, les temples de *Valleraugue* et de *Vébron* furent condamnés.

1. *Recueil des Édits.*
2. *Arch. nat.* T. T. 235. B.
3. *Recueil des Édits.*
4. Caris, *La Réforme à Sainte-Foy*, 34.

5 *septembre* 1685. — Le 17 avril de cette même année, Lalande, liutenant général de Guyenne, avait informé contre les pasteurs de l'église de *Bordeaux* à cause de la présence d'une relapse dans leur temple; le 5 septembre le parlement de cette province interdit le culte. « Au surplus, disait ce jugement, avons interdit à jamais l'exercice publicq de ceux de la R. P. R. dans le dit lieu de *Bègle* (nom de l'endroit où s'élevait le temple) de ceux de Bordeaux, esteint et supprimé le Consistoire, et ordonné que le Temple, ensemble les chambres du Consistoire seront démollis et razés jusqu'aux fondements par ceux de la R. P. R. dans huitaine pour tout delay, synon le dit temps passé, il sera procédé à la démolition dudit temple. » — Jugement du même jour condamnant les temples de *Saint-Christol* près Alais, de *Tornac* près Anduze, et de *Branoux*.

6 *septembre* 1685. — A la demande du Clergé, le roi avait ordonné, par son édit du mois d'août 1685, la suppression de tous les *livres* faits contre la religion catholique. Par les soins de l'archevêque de Paris un catalogue de ces livres fut dressé et présenté au Parlement. Par son arrêté du 6 septembre, celui-ci ordonna que tous les livres mentionnés au dit catalogue seraient supprimés et la police, conformément à ses ordres, dut faire les perquisitions nécessaires aussi bien chez les libraires que chez les pasteurs et anciens de l'église [1]. — Jugement du 6 septembre 1685, condamnant les temples de *Salavas* et du *Pompidou*.

7 *septembre* 1685. — A cette date Louvois adressait à son père le chancelier Letellier le glorieux bulletin de la mission intérieure faite par les *dragons*. « J'appris par plusieurs lettres de M. de Boufflers que depuis le 15 août jusques à ce jour là il s'est fait 50 000 conversions dans la généralité de Bordeaux et 20 000 dans celle de Montauban, il asseure le roy que la rapidité dont cela va est telle, qu'avant la fin de ce mois, il ne restera pas 10 000 religionnaires dans toute la généralité de Bordeaux où il y en avait 150 000 le 15e du mois passé [2]. » — Ce jour-là furent condamnés à être démolis les temples d'*Anduze*, de *Cardet*, de *Ribaute*, de *Lagorce*, de *Saint-Martin de Boubeaux*, par jugement du présidial

1. *Recueil des Édits.*
2. *Arch. nat.* T. T. 257.

de Nîmes [1]. — Ce même jour Louvois écrit à son père le chancelier : « L'on demande partout que le Roy envoye des prestres de bonnes mœurs, y ayant eu des communautés entières qui n'ont point voulu abjurer entre les mains de leurs curés, par l'horreur qu'elles avaient des désordres de leur vie [2]. »

8 *septembre* 1685. — *Louvois,* dans l'enthousiasme de la victoire remportée par la mission des dragons, veut qu'elle soit complète, aussi donne-t-il ordre à M. de Boufflers le 8 septembre « de faire des détachements pour aller achever d'esplucher les religionnaires dans toutes les petites villes et villages des deux généralités de Bordeaux et Montauban ». Cependant avec cette réserve « de ne pas loger de troupes chez les gentilshommes distingués, mais en leur faisant apréhender qu'ils n'ayent des logements à leur tour, s'ils ne songent à quitter une religion qui déplaît à Sa Majesté [3] ».

9 *septembre* 1685. — A la tristesse de voir tomber leur temple se joint pour les réformés de *Puylaurens* la douleur d'apprendre que ses débris seraient employés pour la réédification de l'église catholique de cette ville. Un arrêt du même jour donnait le temple de *Pons* à l'une de ces maisons ouvertes par le zèle fanatique du clergé, et qui portait le titre de *Nouvelles catholiques*. C'était là qu'on plaçait les jeunes filles enlevées à leur famille pour les élever dans la religion du roi. L'arbitraire le plus absolu, voilà désormais la règle en France. Mais l'abbé Larroque écrivait : « L'on conçut de justes espérances de voir bientôt naistre de bons catholiques et de véritables enfans d'Abraham, selon la promesse de Jésus-Christ, des pierres abbatues des temples. »

11 *septembre* 1685. — Paris. — On écrit de *La Rochelle* que dix à vingt des principaux réformés, qui s'étaient déguisés de diverses manières, ont essayé de s'embarquer pour l'Angleterre, mais ils ont été découverts et aussitôt condamnés aux galères [4].

12 *septembre* 1685. — Pour éviter le logement des troupes, les paysans du *Poitou* fuyaient leur demeure. Baville les condamna à 1000 livres d'amende. Louvois écrit alors à Foucault : « Sa Majesté

1. *Recueil des Édits.*
2. Rousset, *Histoire de Louvois,* t. III, p. 474.
3. *Dépôt de la guerre,* 756.
4. *Bulletin,* XXVIII, 547.

juge à propos que vous teniez la main exactement à l'exécution de cette ordonnance, afin qu'aucun de ceux qui sont sortis de leurs maisons n'y puissent rentrer qu'après avoir fait leur abjuration. » C'est ainsi que le Poitou revenait à la foi catholique[1].

13 *septembre* 1685. — « Le judy 13e du mois de septembre 1685, on a tombé le temple *Mondardie*, celuy de *Meiries* (Meyrueis), celuy de *Vallerauve* (Velleraugue) et celuy du *grand Gallargues*, celuy d'*Aulas* et de *Tournac* (Tornac)[2]. » (Copie d'une annotation manuscrite trouvée dans un Nouveau-Testament échappé à la persécution et conservé pieusement dans une famille des Cévennes.)

14 *septembre* 1685. — La rage de démolir les temples s'exerçait partout, mais comment les réformés pouvaient-ils vivre sans culte? Aussi commencèrent-ils à se réunir dans leurs demeures. C'était violer les lois. Le gouvernement devait aviser; aussi Louvois crut-il devoir sans retard avertir Baville, le 14 septembre, que le ministre *Flavart* a prêché « en des lieux cachés dans la campagne, dans les Sevennes, et dans quatre maisons différentes du lieu nommé *La Salle* »; l'intention de Sa Majesté est qu'après vérification « vous requeriez M. le duc de Noailles de faire razer ces maisons là rez pied rez terre, Sa Majesté estant bien persuadée par un pareil exemple, d'oster aux Religionnaires l'envie de prester leurs maisons pour faire faire des presches au préjudice des ordonnances[3] ».

15 *septembre* 1685. — Arrêt du Conseil portant défenses à tous *chirurgiens* et *apoticaires* faisant profession de la R. P. R. de faire aucun exercice de leur art. Cet arrêt fut rendu afin d'empêcher « les mauvais effets que produit la facilité que leurs professions leur donne d'aller fréquemment dans toutes les maisons, sous prétexte de visiter les malades et d'empêcher par là les autres Religionnaires de se convertir à la religion catholique ». — Ce même jour, sous la pression des dragons, les habitants de *Camarès* décident de « se ranger à la religion du roi. » — Le roi donne à cette même date une ordonnance enjoignant à tous les protestants établis dans la ville de *Toulouse* d'en sortir pendant les huit jours qui

1. *Dépôt de la guerre*, 753.
2. *Bulletin*, VIII, 5.
3. *Dépôt de la guerre*, 756.

suivraient la publication ; la désobéissance devant être punie d'une amende de 3000 livres et de poursuites extraordinaires[1].

16 *septembre* 1685. — Cédant aux arguments des dragons, les protestants de *Saint-Jean d'Angély* acceptent la religion du roi.

19 *septembre* 1685. — « Sa Majesté vous fait scavoir qu'elle aura bien agréable, que si dans le pays d'*Aunis*, il se faisoit quelque assemblée de religionnaires qui vous parust suspecte, vous la fassiez dissiper par les troupes et que s'il s'en trouvait quelqu'un les armes à la main, vous le fassiez pendre sur le champ. » C'est ainsi que Louis XIV, en pleine paix, ordonnait de traiter des Français, dont le seul et unique crime était de ne point partager ses croyances. Tels étaient les ordres donnés en son nom par Louvois au marquis d'Asfeld, le 19 septembre 1685 [2].

20 *septembre* 1685. — « L'assemblée d'un grand nombre d'habitans de la ville de *Castres*, faisant profession de la R. P. R. convoquée dans la maison de M. de Faure l'un d'yceux, par M. Barbara lieutenant criminel du Comté de Castres, ont résolu d'un commun consentement de donner à Sa Majesté la satisfaction de voir cesser leur séparation et de rentrer, sous son glorieux règne, dans le sein de l'Église C. A. et Romaine. En foy de quoy à Castres le 20 septembre 1685. » Suit un dossier renfermant environ six cents noms, envoyés à la cour par l'évêque de Castres[3].

21 *septembre* 1685. — « Le 21 septembre 1685, M. le marquis de Larray, commandant les troupes à *Bergerac*, a envoyé un logement à M. *Jean Grenier* avocat, de 4 soldats, jusques à ce qu'il auroit porté ses livres concernant la religion de Calvin, suivant l'ordre général qu'il avait donné cy-devant à tous les nouveaux convertis de remettre les livres qu'ils avoient de cette nature, à peine de trois cents livres[4]. »

22 *septembre* 1685. — Les *dragons* entrèrent dans *Nîmes* le 22 septembre 1685. Le pasteur Cheiron, emporté par un mouvement de superbe éloquence, s'écria en terminant son sermon : « Avant de descendre pour jamais de cette chaire, je déclare que je

1. *Histoire du Languedoc*, XIII, 550.
2. *Dépôt de la guerre*, 756.
3. *Arch. gén.* T. T. 290.
4. *Bulletin*, XII, 430.

n'y ai fait entendre que la vérité. J'en atteste le Seigneur devant qui je comparaîtrai peut-être aujourd'hui, car la mort plane sur nos têtes. Mais, ô brebis d'Israël qu'il m'a confiées, que dirai-je de vous au souverain pasteur des âmes s'il me demande : qu'as-tu fait de ton troupeau ? Lui répondrai-je : Seigneur, il m'a délaissé ? Ah ! jurez que vous resterez fidèles à J. C. » Par un élan unanime l'auditoire se leva en criant : « Nous le jurons. » Quelques jours plus tard, le 4 octobre, Cheiron apostasiait[1].

23 *septembre* 1685. — Les dragons envahissent *Mauzé*, l'une des dernières églises subsistant encore dans le Poitou. « On força les portes de notre temple, tout ce qu'il contenait fut volé, tous les objets qui servaient au culte furent mis en pièces, détruits ou vendus; notre propre maison ne fut pas épargnée et, au départ des soldats, il n'y restait plus que les quatre murs, et j'appris avec un véritable chagrin que les voisins ne s'étaient pas oubliés dans le partage de nos dépouilles[2]. »

25 *septembre* 1685. — Voici ce qu'on lit dans les registres du sieur Girard, commis-secrétaire de la maison commune de *Gap*. « Mission des Uguenots. Le 25 du mois de septembre 1685, il a été procédé au logement de quatre compagnies de missionnaires du régiment de cavalerie d'Arnolfini, lesquels missionnaires sont icy jusqu'à nouvel ordre pour prescher la controverse à ceux de la R. P. R. qui ont été logés chez les catholiques, afin de leur donner le temps de faire leur profit de ladite mission ». Il ajoute : « Du 26 avant midy a été procédé au logement des susdites quatre compagnies de missionnaires d'Arnolfini, qui ont été logées chez les Uguenots pour leur faire entendre la musique. De tout quoy j'ai fait acte. » On sait ce qu'il fallait entendre par la musique des dragons[3]. — L'église d'*Alais* est condamnée et signification de l'arrêt du présidial de Nîmes est faite après la prédication du pasteur Bouton. « Quoi qu'il fut agé de près de quatre-vingts ans, il anima, dit Benoit, extraordinairement son sermon qui avait pour texte les dix derniers versets du dixième chapitre de l'épître aux Hébreux. Le peuple qui savait bien que ce serait là le

1. *France protestante*, art. Cheiron.
2. *Journal de Jean Migault*, p. 75 (1825).
3. *Bulletin*, IV, 179.

dernier prêche qu'il entendroit, parut fort touché des remontrances de ce pasteur et l'interrompit plusieurs fois par des cris tendres et pitoyables. Mais lorsque Bouton, finissant son sermon, leva la main vers le ciel et protesta qu'il persévérerait jusques à la mort dans la vérité qu'il avait prêchée, toute l'assistance frappée du zèle de ce vieillard leva la main à son exemple, et fit les mêmes sermens en versant un torrent de larmes. »

26 *septembre* 1685. — *Bâville*, celui qui devait être appelé « le roi du Languedoc » si tristement célèbre par sa cruauté, le plus acharné des persécuteurs des protestants, arrive à Montpellier pour prendre possession de l'intendance du Languedoc. — Ce même jour les scellés furent mis sur les portes du temple de *Nîmes* à quatre heures de l'après-midi [2].

27 *septembre* 1685. — Les nouveaux convertis de *Bergerac* apportent leurs *livres* de piété, contraints par les menaces de l'intendant. Ces livres sont portés au couvent des Recollets où peu après on en fit brûler un grand nombre dans la rue, devant la porte même du couvent; vaine et misérable vengeance, du livre ne périt que l'enveloppe matérielle, car le feu est impuissant à tuer l'esprit qui l'inspira. Les persécuteurs disparaîtront et le livre renaîtra. — Le temple de *Ganges* fut démoli le 27 septembre 1685.

29 *septembre* 1685. — Baville, de concert avec le cardinal de Bonzy et le duc de Noailles, réunit les notables protestants de *Montpellier*, pour les déterminer à abjurer par une délibération commune. Cette réunion eut lieu chez M. Clauzel de Fonfrède. Une seconde réunion de religionnaires fut tenue chez le sieur Bornier, jadis lieutenant principal au siège présidial. La longue liste de leur abjuration fut datée du samedi 29 septembre, fête de saint Michel. Le même jour, seize compagnies de troupes entrèrent dans la ville et accrurent l'empressement de ceux qui passaient au catholicisme. « Dans trois jours, dit d'Aigrefeuille, plus de six mille personnes abjurèrent l'hérésie [3]. » — Le président de Rochemore arrive à *Bernis*, escorté par quatre compagnies du régiment de la Fère sous les ordres du capitaine d'Avène. Aussi les protestants abjurent-ils en

1. Benoit, V, 817.
2. *Arch. nat.* T. T. 282.
3. Corbière, *Hist. de l'Eglise réformée de Montpellier*, 263.

masse le 29 septembre et le président peut-il fermer et sceller le temple. Les troupes quittèrent Bernis le 2 octobre « après avoir fait quelques dégâts chez quelques particuliers opiniastres ». Quant au temple, il fut rasé le 25 octobre suivant [1].

30 *septembre* 1685. — « Le dernier dudit mois on a interdit *Saint-Félix*, on y communia ce jour-là [2]. »

Octobre.

1er *octobre* 1685. — Les recherches historiques mettent en pleine lumière l'impression inneffaçable laissée par les *dragonnades*. Dans ces mémoires écrits au jour le jour, on sent revivre les impressions si douloureuses des temps de persécution. Nous copions textuellement ces quelques lignes écrites dans le journal de Rigaud de *Crest*. « Le 1er octobre 1685, Jeudi à l'heure de midi, deux archers ont mis en prison, Isabeau *Gounon*, ma femme, pour l'obliger à changer de religion où elle a demeuré jusqu'à huit heures du soir. Le même jour j'ai fait l'abjuration de l'hérésie de Calvin, par devant M. l'intendant... » Il ajoute les tristes détails qui suivent : « Le 4 octobre 1685, j'ai conduit ma femme au couvent de Sainte-Ursule à Crest, où elle a demeuré quatorze jours pour l'obliger à changer de religion ; ce qu'elle a fait dans le dit couvent le 18 octobre 1685 avec ma fille Isabelle Rigaud. Le 6 octobre, Michel Rigaud, mon fils, a été conduit en prison par quatre sergents du régiment de Vivonne pour l'obliger à changer de religion, ce qu'il a fait dans le même jour par devant monsieur l'évêque de Valence, chez M. de Pluvial le gouverneur. » Ainsi se trouva convertie cette famille, dont les deux valets, Pierre Giraud d'Eurre et Jean Miquaud d'Eurre se rangèrent à la religion du roi le 16 octobre [3].

2 *octobre* 1685. — Foucault, le héros des conversions béarnaises, avait rencontré de la part de la noblesse du Poitou, qu'il voulait convertir haut la main, une ferme résistance. Lui qui se ruait sur le calvinisme, dit l'historien C. Rousset, comme un taureau sur le rouge, voulait tout dragonner. « Sa Majesté, lui écrivit Louvois, le

1. *Bulletin*, VIII, 375.
2. *Ibidem*, VIII, 5. Notes trouvées dans un N. Testament des Cévennes.
3. *Ibid.*, V, 7.

2 octobre 1685, qui souhaite encore plus la conversion de la noblesse que celle du peuple, ne juge pas à propos que l'on se serve des mêmes moyens pour y parvenir et vous recommande d'y employer beaucoup plus d'industrie et de persuasion que tout autre chose. » Mais Foucault l'emportera : quelques semaines encore, et les dragons seront à l'œuvre chez les nobles comme chez les pauvres[1].

3 *octobre* 1685. — De tous côtés on fuyait, mais déjà il était trop tard, car des ordres avaient été lancés pour arrêter les *désertions*. Du Poitou on se dirigeait vers les côtes, cherchant les occasions favorables pour monter sur quelque navire. A Nantes où il y avait espérance de trouver des navires allant en Hollande, les malheureux persécutés venaient aux portes de la ville, à Vieille-vigne, attendre le moment propice à la fuite; mais de Paris, Louvois les signalait à ses agents. « Le roy, écrivait-il le 3 octobre, a été informé que plusieurs religionnaires du Poitou se sont retirez dans les villes et communautés de Bretagne limitrophes du Poitou et particulièrement à Viellevigne; c'est ce qui a donné lieu au commandement que j'ai reçu de S. M. de vous faire savoir que son intention est que vous en fassiez une recherche très exacte et arrester tous ceux qui s'y trouvent[2]. »

4 *octobre* 1685. — « Le 4 octobre 1685 on a interdit *Durfort* qui a esté le dernier du pié des Sevènes[3]. »

5 *octobre* 1685. — *Zacharie Chatelain*, ancien de l'église de *Charenton*, fut signalé par la police de la Reynie dans son rapport du 5 octobre comme « un huguenot zélé faisant parfois les fonctions de ministre » ; c'était assez pour le désigner aux colères des convertisseurs qui le firent jeter à la Bastille. Ce fidèle protestant, ami du célèbre Claude, était le fils de ce Châtelain qui introduisit en France la fabrique des points d'Espagne d'or et d'argent. A sa mort, ses enfants et petits-enfants, au nombre de plus de 80, l'accompagnèrent à sa dernière demeure, bravant cet odieux arrêt du 19 septembre 1664, qui défendait aux réformés d'être plus de dix aux enterrements de ceux de leur religion. Les enfants durent payer une amende considérable pour avoir assisté aux funérailles du chef de

1. *Dépôt de la guerre.*
2. *Ibidem.*
3. *Bulletin*, VIII, 5.

la famille. Zacharie put fuir de la Bastille, « la colère de ses adversaires fut grande à cette nouvelle, ordre fut donné de raser sa maison de Villiers-le-bel et de le pendre lui-même en effigie[1] ».

6 *octobre* 1685. — Souvent les hommes faiblirent devant les violences des dragons, souvent les *femmes* résistèrent avec une sainte énergie. Elles allaient de maison en maison, soutenir les faibles et ranimer les courages. Dans cette œuvre admirable se distinguèrent surtout les dames de la noblesse protestante. Louvois averti donna le 6 octobre les ordres nécessaires : « La lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 18 du mois passé m'a esté rendue, je vous recommande d'essayer par tous moyens, de porter les femmes des gentilshommes qui ont fait leur abjuration, à se convertir, et si elles s'obstinent à ne vouloir pas escouter les instructions qu'on leur voudra donner et à aller courir de maison en maison, comme vous me le marquez, vous n'avez qu'à les faire enfermer dans les leurs, et y mettre une garde à leurs despens[2]. » — Condamnation, le 6 octobre, des temples de *Montflanquin*, *Bruniquel*, *Lunel* et *Caussade.*

7 *octobre* 1685. — Ce n'est pas assez pour Louis XIV de couvrir la France de ruines par la persécution, il veut qu'autour de lui on persécute. Dès le 7 octobre il fait agir en *Savoie* pour que son exemple soit suivi. Louvois annonce à Colbert que le roi vient de donner ordre à D'Herleville, gouverneur de Pignerol, d'envoyer les dragons dans les vallées vaudoises dépendantes de son gouvernement et le prie de faire écrire au résident de France en Savoie pour exhorter le duc de la part de Sa Majesté à faire la même chose dans celles qui faisaient partie de ces Etats[3]. C'est donc à la politique dévote de Louis XIV que sont dues les terribles persécutions qui frappèrent les Vaudois du Piémont et déterminèrent leur célèbre émigration.

8 *octobre* 1685. — « Le 8 octobre au dit an, on nous a fait changer de religion[4]. »

9 *octobre* 1685. — Si on veut connaître quelles obligations étaient

1. *France protestante*, art. *Châtelain.*

2. Louvois à M. de Larray.

3. *Dépôt de la guerre*, 756.

4. Journal du secrétaire du Consistoire de l'Église de Saint-Jean-du-Gard. *Bulletin*, XXV, 561.

imposées aux pasteurs qui demandaient à se retirer à l'étranger, leurs églises étant fermées, qu'on lise le document ci-après : « Aujourd'hui 9 octobre 1685, le roi étant à Fontainebleau ayant égard à la très humble supplication que lui a fait faire le sieur *Basnage*, ci-devant ministre de la R. P. R. de se retirer en Hollande avec sa femme prête d'accoucher et une nourrice, et de faire transporter ses livres, S. M. leur a accordé la permission qui leur était nécessaire à cet effet, en faisant toutefois le dit Basnage ses soumissions par devant l'intendant de la dite province de renvoyer la dite nourrice nommée Le Fèvre en France dans deux ans au plus tard[1]. »

10 *octobre* 1685. — Toutes les grandes églises protestantes de France tombent les unes après les autres. Le temple de *Bègle* où se recueillait l'Église de Bordeaux est condamné à être démoli par arrêt du 10 octobre et les matériaux de la démolition de ce bel édifice sont donnés à l'hôpital de Bordeaux[2].

11 *octobre* 1685. — « Le judy 11e octobre 1685 les habitans de *Ganges* ont fait abjuration de la R. P. R. et ont embrassé la C. A. R. en corps de commmunauté par force. Trois cens Suisses du régiment de Justanbert vinrent pour catoliser les habitants du dit Ganges[3]. » (Notes trouvées en tête d'un Nouveau-Testament conservé dans les Cévennes.)

12 *octobre* 1685. — Une lettre de *Claude*, l'illustre pasteur de Charenton, en date du 12 octobre, dépeint d'une manière douloureuse la situation des esprits à la veille de la Révocation. « Tout le Bas-Languedoc, écrit-il à son fils, a plié. L'Anjou à peu près de même, quel sera le succès de l'orage? Dieu le sait, mais déjà je n'espère rien des trois quarts et demy; beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Pour moi, je soutiendrai, s'il plaît à Dieu, jusqu'au bout et ne songerai à mon départ qu'à la dernière extrémité, Dieu me fera la grâce de le glorifier jusqu'à ma fin, c'est ce que j'attends de sa miséricorde[4]. »

13 *octobre* 1685. — « Le 13 octobre 1685 les dragons de Firmacon tuèrent un homme à Coulounac (*Colognac*) d'un coup de fusil, qui

1. *France protestante.* BASNAGE.
2. *Recueil des Édits.*
3. *Bulletin*, VIII, 4.
4. *Bibliothèque de Leyde.* Original.

ne se voulut pas catoliser, et le mesme jour, coupèrent le bas du corps à un homme de Cros, des dragons du mesme régiment qui ne voulut pas se catholiser. » (Note écrite à la fin d'un psautier des Cévennes[1].)

14 *octobre* 1685. — « Le 14 octobre 1685 a été faite une assemblée dans la maison de ville de *Revel*, en présence de Monseigneur l'évêque de Lavaur, pour obliger les habitans de la Religion réformée de faire abjuration d'icelle et ceux qui ont refusé ont été menacés du logement des gens de guerre pour les y contraindre[2]. » — Ordre donné au marquis de La Trousse de faire marcher de nuit les dragons sur *Orange* « afin qu'ils ne puissent pas manquer d'arrester les ministres[3] ».

15 *octobre* 1685. — « Dans l'espérance de fuir les persécutions, un grand nombre de réformés étaient venus se réfugier à *Paris*, croyant, dit Claude, que les dragons ne viendraient pas les chercher jusques sous les yeux du Roi, mais cette espérance ne fut pas moins vaine que toutes les autres. Il y eut incontinent un arrêt du conseil (15 octobre) qui leur fit commandement de sortir de Paris et de la Cour dans quatre jours et de s'en retourner incessamment chez eux, avec defenses à toutes personnes sous de grosses peines, de les loger ou de les retirer dans leurs maisons[4]. »

16 *octobre* 1685. — Deux jours encore et il ne restera plus de l'Édit de Nantes qu'un souvenir. Un dernier obstacle reste à vaincre, mais le roi a une puissance à laquelle rien ne résiste. Les Parlements sont en vacances, seules les chambres de vacation siègent, aussi n'ont-elles pas le pouvoir nécessaire pour enregistrer l'Édit en préparation; qu'à cela ne tienne, les lois seront violées. Louvois écrit à Colbert le 16 octobre : « Monsieur le Chancelier m'ayant mandé qu'il jugeait nécessaire que dans l'endroit de l'Édit dont je vous adressay hier le projet, où le roy ordonne de le faire enregistrer, l'on y mist ces mots : même en vaccations, j'en ay rendu compte à Sa Majesté qui ma commandé de vous faire scavoir qu'elle approuve l'advis de M. Le Chancelier[5]. »

1. *Bulletin*, VIII, 5.
2. Rabaud, *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois*, 498.
3. *Dépôt de la guerre*, 756.
4. Claude, *Plaintes des protestants*, 78.
5. *Dépôt de la guerre*, 756.

17 *octobre* 1685. — L'heure n'est plus aux ménagements, la loi était violée, elle est foulée aux pieds. Aussi le roi signe-t-il, à la date du 17 octobre 1685, une lettre de cachet adressée au premier président du *Parlement de Metz*, par laquelle il l'avertit qu'il ne veut pas souffrir plus longtemps dans la cour du Parlement des conseillers qui fassent profession de la R. P. R. « S'ils ne veulent se convertir, écrit le grand roi, et embrasser la religion catholique apostolique et romaine, je veux et entends qu'ils se défassent incessament de leurs charges. » Un an plus tard, le doyen des conseillers du parlement de Metz, M. de Chenevix, meurt en confessant sa foi chrétienne et protestante. Sur un ordre venu de la cour, le bourreau charge sur la claie le corps nu du vénérable confesseur de Jésus-Christ. Hurlant et aboyant, la meute des écoles jésuitiques court après le cadavre du chrétien, traîné à travers les rues de Metz, donnant ainsi au monde un spectacle qui eût fait reculer d'horreur le dernier des barbares.

18 *octobre* 1685. — Louis XIV avait signé, le 17, l'Édit de révocation, mais ce fut le jeudi 18 octobre qu'il fut porté au Sceau de France. A ce jour, à jamais funeste dans l'histoire de notre patrie, il faut attacher le souvenir de la Révocation.

19 *octobre* 1685. — Dès que la nouvelle de cette terrible catastrophe fut connue à Paris, *Claude* écrivit à son fils : « Tout est ici dans une dernière désolation et déroute, chacun tache de se sauver, mais il n'en est plus temps car les passages sont gardés à toute outrance. J'espère, ajoutait-il noblement, qu'après avoir fait mon devoir jusqu'au bout et fait tous les actes de charité qu'il m'a esté possible, Dieu ne m'abandonnera pas[1]... » Jusqu'à la dernière heure, l'illustre pasteur veilla sur l'église qu'il avait si noblement servie.

21 *octobre* 1685. — L'édit de révocation portait qne *les pasteurs* sortiraient du royaume dans les quinze jours à partir de la date de cet édit, et que des passeports leur seraient donnés pour qu'ils pussent quitter la France sans empêchement. Dans leur affliction, la pensée de pouvoir emmener leur famille était une consolation, mais ils avaient compté sans la piété du roi qui, dès le 21 octobre 1685, fit envoyer une circulaire aux intendants pour leur faire savoir que, dans les certificats, ils ne devaient comprendre que les ministres, leurs

1. Autogr. Bibl. Leyde.

femmes et leurs enfants de l'âge de sept ans et au-dessous « l'intention de Sa Majesté estant que leurs enfans qui auront plus de sept ans restent dans le royaume ». Jamais cruauté ne se montra plus savante que celle de ce roi, contraignant de pauvres parents à abandonner leurs enfants ou à renier leur foi[1].

22 *octobre* 1685. — L'Édit de révocation est enregistré contre toutes les règles par la chambre des vacations au Parlement de Paris, le 22 octobre. Sur l'ordre exprès du Roi, l'illustre Claude, qui, avec tant de noblesse, avait défendu jusqu'à la dernière heure la cause des persécutés, dut quitter Paris le même jour pour l'exil. Et ce même jour aussi, on commença à démolir le célèbre temple de *Charenton* où, si souvent, il avait fait entendre sa voix éloquente.

23 *octobre* 1685. — « Dans la démolition du temple de *Metz* qui se fit le 23 octobre 1685, les romains crurent beaucoup contribuer à notre malheur en posant une croix fort haut envissée où avoit été la chaire de vérité, ne croyant pas, par là, marquer l'accomplissement des prophéties : « l'Église sous la croix! » comme il est dit en l'évangile de Saint-Jean, XIX, v. 17 : « Et iceluy portant sa croix, vint en la place du Golgotha[2]. »

24 *octobre* 1685. — Orléans. « Le roy ayant donné un édit portant révocation de celui de Nantes et de tous ceux donnés en conséquence, il a ordonné, Monsieur, que les temples qui restoient seroient démolis et m'a envoyé ses ordonnances pour y faire travailler au plus tost. J'ai rendu mon ordonnance pour la démolition de celui du *Plessis-Marly*.... »

Besons, intendant d'Orléans (P. S. de la main de Besons) :

« Il faut que le ministre du Plessis-Marly songe à se convertir, auquel cas le roy luy donnera une pension plus forte qu'il avoit ou qu'il se résolve à sortir du royaume[3]. »

25 *octobre* 1685. — Il n'y a plus de religion protestante en France. Dans toute l'étendue du royaume le culte en esprit et en vérité est proscrit, mais un oubli a été fait, aussi l'ordonnance royale du 25 octobre 1685 est-elle lancée pour y remédier. Sur les côtes de France,

1. Depping, *Corresp. administ.*, IV, 377.
2. *Journal d'un fidèle de l'Église de Metz, Bull.*, XI, 173.
3. *Recueil des Édits.*

nombreux étaient les *marins protestants;* c'était une coutume pour eux de célébrer leur culte sur les navires. Un tel scandale ne pouvait être toléré plus longtemps, aussi le roi fit-il très expresses défenses aux capitaines d'une religion ou de l'autre « de laisser faire sur leur bord l'exercice de la R. P. R., ni de permettre à ceux qui en sont de s'assembler pour prier en commun, à peine de cassation contre les capitaines de ses vaisseaux de guerre et des galères contre ceux des vaisseaux marchands[1]. »

26 *octobre* 1685. — L'Édit de révocation est publié avec une grande solennité à *Amiens* qui, quelques mois plus tard, perdait plus de 1500 de ses habitants, fuyant la persécution. Réfugiés en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, ils révélèrent aux étrangers les secrets de l'industrie française qui ne se releva que difficilement du coup terrible qui lui fut porté.

27 *octobre* 1685. — « Le 27 octobre 1685 et le samedy dudit on a commencé de démolir le temple de *Ganges.* M. Gervais, juge de Ganges commissaire[2]... » (Note trouvée sur un Nouveau-Testament des Cévennes.)

28 *octobre* 1685. — Les églises ruinées par Louis XIV se relèvent sur la terre étrangère au lendemain matin de la révocation de l'Édit de Nantes, mais ne se relèvent que dans les larmes et la prière. « L'an de grâce mil six cent quatre-vingt cinq, le dimanche 28 octobre à sept heures du matin, lisons-nous, dans un vieux registre de « la maison francoise » de *Cassel,* à sept heures du matin, par permission de S. A. S. Mgr. le Landgrave de Hesse, Charles 1er de ce nom : les fidèles français qui se sont réfugiés sous la protection de S. A. S. pour y faire profession de la religion réformée ont commencé de s'assembler dans la salle du sieur Jérémie Grandidier, marchand en cette ville de Cassel. Dans laquelle assemblée il a été célébré un jeûne solennel... Le sieur *Lenfant* ministre a fait plusieurs exhortations et prières entremêlées de tous les exercices de piété ordinaires en de telles occasions jusqu'à quatre heures du soir[3]. » — A cette même date, madame de Sévigné écrit à De Bussy : « Vous avez vu sans doute l'Édit par lequel le Roi révoque celui de Nantes. Rien

1. *Recueil des Edits.*
2. *Bulletin,* VIII, 6.
3. *Ibidem,* I, 348.

n'est si beau que tout ce qu'il contient et jamais aucun Roi n'a fait et ne fera rien de plus honorable. »

29 *octobre* 1685. — Ce n'est pas assez de poursuivre les vivants, il faut atteindre les morts. « Sa Majesté, écrit Louvois à M. de Gourgues le 29 octobre, approuve que vous fassiez faire les poursuites que vous proposez contre la mémoire et le cadavre de l'habitant de La Rochefoucault, nouveau converti, qui est mort sans avoir voulu voir de prestre ny entendre parler de sacrement. » Dans quelques mois, le 29 avril 1686, une déclaration du roi règlera cette importante matière, en ordonnant « que les malades qui auront refusé les sacrements de l'église et seront morts dans cette malheureuse disposition, le procès sera fait aux cadavres, qui seront traînés sur la claye et jettés à la voirie ». Voilà le degré d'abomination où devait descendre la persécution religieuse sous le règne de Louis-le-Grand.

30 *octobre* 1685. — *Le Tellier*, chancelier de France, meurt le 30 octobre 1685. Rien ne marque plus l'aveuglement de la cour de France que les sentiments qui animaient cet homme d'État. Bossuet nous en a révélé le secret dans l'oraison funèbre qu'il lui consacra. « Dieu, dit-il, lui réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion; et il dit en scellant la Révocation du fameux Édit de Nantes qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus que de finir ses jours. C'est la dernière parole qu'il ait prononcé dans la fonction de sa charge, parole digne de couronner un si glorieux ministère. »

31 *octobre* 1685. — Entourés de leurs fidèles paroissiens, les quatre pasteurs de *Metz*, Ancillon, Bancelin, Joly, De Combles, se rendent le 31 octobre au matin sur les bords de la Moselle pour prendre le bateau qui doit les conduire en exil. Scène déchirante qui ne peut être contemplée sans douleur; sur la rive, étreignant leurs pauvres parents dans les cris et les larmes, les enfants veulent avec eux quitter la France. Ils sont là seize, ayant dépassé l'âge fixé par le roi, qui vont devenir orphelins. Mais l'heure du départ a sonné, un gémissement immense sort du cœur de ce pauvre peuple recevant pour la dernière fois la bénédiction de ses pasteurs qui peuvent dire dans la gloire de la foi : « Voici, nous avons tout quitté et nous t'avons suivi. »

F. PUAUX.

BIBLIOGRAPHIE

LE REFUGE EN AMÉRIQUE[1]

Les deux beaux volumes que M. le Dr Charles-W. Baird vient de publier pour cette année de commémoration solennelle, ne renferment qu'une partie de l'histoire de l'émigration huguenote au nouveau monde. Ils seront bientôt suivis de plusieurs autres, formant un tout singulièrement complet et intéressant. Ce n'est qu'au prix de grands efforts et de recherches continuées pendant douze années aux Archives d'Angleterre et de France, dans les registres des premières églises d'outre-mer, et surtout dans les manuscrits conservés aux États-Unis, papiers officiels, documents et souvenirs de famille, que le savant historien a pu réaliser un projet conçu par lui il y a plus d'un quart de siècle. La pensée lui en était venue, alors que M. Ch. Weiss sollicitait du Rév. Dr Baird, son frère, quelques renseignements sur les colonies huguenotes dont il avait brièvement esquissé les origines dans son livre *Religion in America*. On ne possédait, en effet, jusqu'ici, sur un sujet aussi vaste, que des études fragmentaires, articles de revues, chapitres détachés dans des histoires générales, ou trop rares monographies. Les protestants de France se joindront à ceux des États-Unis pour remercier le Dr Baird de ce travail remarquable et, nous n'hésitons pas à le dire, à peu près définitif.

La méthode choisie exigeait de longs développements. L'auteur n'a voulu négliger aucun des essais de colonisations plus ou moins huguenotes qui ont précédé celles provoquées par la Révocation ; il s'est efforcé ensuite « avec un résumé de l'histoire des huguenots avant leur exode, de retracer les destinées de ceux qui ultérieurement s'établirent en Amérique ». Sans doute nos lecteurs s'arrêteront moins aux côtés d'histoire et de géographie françaises, quoique M. Baird s'y montre fort compétent, ou au récit, d'ailleurs très

1. *History of the huguenot emigration in America*, by Charles-W. Baird, D. D., New-York, 1885, 2 vol. in-8°.

vivant, des expéditions de Villegagnon en Brésil, de Ribaut et Laudonnière en Floride, qui forment l'introduction. Mais déjà le chapitre premier sur l'Acadie et le Canada offre ample matière à réflexions.

On ne se rappelle pas assez que les premières tentatives de colonisation dans l'Amérique du Nord, patronnées par Henri IV, étaient dirigées par deux huguenots, Chauvin et du Gua, sieur de Monts, et n'avaient nullement le caractère si exclusivement catholique des fondations sous Louis XIII et Richelieu. Le parlement de Rouen avait été jusqu'à s'opposer à l'enregistrement de la commission de l'hérétique de Monts et n'avait cédé qu'à l'ordre péremptoire du roi. A partir de 1633, le Canada livré aux jésuites était fermé aux colons protestants, le privilège d'une résidence permanente n'étant accordé qu'aux Français professant la foi catholique. Ainsi que l'écrit très justement M. Baird, par cette prohibition l'intolérance religieuse prononça l'arrêt de condamnation du système colonial français en Amérique. « L'exclusion des huguenots de la Nouvelle-France a été une des fautes les plus colossales que l'histoire ait à enregistrer. La politique de répression poursuivie pendant cinquante années pour culminer dans l'édit de Révocation, avait tendu de plus en plus à éveiller et à fortifier parmi les protestants une disposition à émigrer à l'étranger. Industrieux et actifs, anxieux, au prix de n'importe quels sacrifices, de jouir de la liberté de conscience, ils auraient édifié avec joie dans le nouveau monde un état français. Dans les autres classes de la population cette inclination vers l'émigration n'existait pas. On avait une peine infinie, à grands frais et avec un matériel inférieur, à renforcer de loin en loin la faible colonie catholique. Et pendant ce temps des centaines de mille de huguenots expatriés apportaient aux pays protestants de l'Europe septentrionale, et dans les territoires anglais de l'Amérique, les capitaux, l'adresse industrielle, l'intelligence, la valeur morale qui auraient enrichi les possessions françaises et assuré à la race gauloise une vaste souveraineté sur l'Amérique du Nord. » Et la preuve, s'il en était besoin d'une, est la présence des huguenots dans les tout premiers établissements de la Virginie (Voir lettre d'Antoine de Ridouet, baron de Sanie, réfugiée en Angleterre après la prise de La Rochelle et cherchant à créer une colonie en Virginie, p. 165), ainsi que la fondation par des Wallons et des Français de la Nouvelle-Amsterdam, la New-York des temps modernes.

Le deuxième chapitre est consacré à ces commencements du noyau des futurs États-Unis. Le suivant ouvre un jour nouveau sur l'influence des protestants français aux Antilles, et la retraite comparativement assurée qu'ils trouvèrent, pendant le demi-siècle qui précède la Révocation, à Saint-Christophe, à la Guadeloupe et à la Martinique. « Dans toutes les Isles il y a un très grand nombre de gens de la Religion plus puissans en fonds de terre et en esclaves que les catholiques romains, » écrivait le Père du Tertre en 1667; quoiqu'ils n'eussent pas l'exercice public, les gouverneurs autorisaient tacitement le culte privé; ils étaient pourvus de ministres par les églises wallonnes de Hollande, et les psaumes retentissaient sur les vaisseaux de « la compagnie des Isles » qui recrutaient volontiers leurs équipages dans la Saintonge et l'Aunis. M. Baird relève plus tard aux États-Unis beaucoup de noms des habitants de Saint-Christophe en 1671; ils avaient cherché refuge aux possessions anglaises quand, peu de mois après l'édit de Fontainebleau, le gouverneur général reçut l'ordre d'extirper l'hérésie sans délai : le roi de France « espérait que ses sujets des Colonies renonceraient à leur tour à leurs erreurs »; en attendant il y faisait transporter, avec une cruauté qui anticipait celle des négriers, plus de mille huguenots opiniâtres ou de nouveaux catholiques douteux. Quelques-uns parvinrent plus tard à gagner, eux aussi, la terre de liberté.

Avant de décrire chacun de ces établissements du nouveau monde, l'historien s'est attaché à relever les provenances de tous les réfugiés dont il a retrouvé les noms et à les grouper par lieu d'origine. On glanera dans ce travail consciencieux une foule de noms, de généalogies, de renseignements auxquels nous ne pouvons que renvoyer ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire locale de notre protestantisme français. Il est naturel que les provinces maritimes, où les exilés volontaires éprouvaient moins de difficultés de fuite, soit directement, soit plus souvent par l'Angleterre, fournissent le contingent le plus important. La contrée entre la Loire et la Gironde est la plus représentée à Boston, New-York, Jamestown et Charleston; La Rochelle, dont beaucoup de commerçants avaient connu déjà l'autre rive de l'Océan, pourrait être appelée la patrie des huguenots d'Amérique. Il en était venu en 1662 (Voir la pétition du docteur chirurgien Jean Touton au gouverneur et aux magistrats de la colonie de Massachussets, et la condamnation par le tribunal de La

Rochelle, du capitaine Brunet, pour avoir embarqué trente-six jeunes gens). C'est de cette ville que partirent les Bernon, Faneuil, Jay, Baudouin, Allaire, Manigant, dont les noms ont acquis dans leur nouvelle patrie une juste célébrité.

Après La Rochelle viennent : Marans, Mauzé, l'île de Ré d'où la population a émigré en masse, toute la côte de Saintonge, Port de Barques, Saint-Nazaire, Soubise, Moïse, Marennes, Arvert, La Tremblade, dont le pasteur Pons fonda l'église de Charleston, Royan d'où vint J. Fontaine, l'auteur des *Mémoires*. Le Poitou envoya en Amérique d'excellentes familles de Châtellerault, Loudun, Poitiers, Mouchamps, Niort, Thorigné, Cherveux, Saint-Maixent; il en partit quelques-unes de Touraine, de Picardie et d'Artois, très peu du centre et de l'est de la France, plusieurs de Guyenne, beaucoup de Normandie; de Caen où était né Étienne de Lancy, un des principaux commerçants et des premiers anciens de l'église de New-York, de Rouen, Dieppe, Saint-Lô, Montivilliers, Harfleur, Bolbec. C'est un gentilhomme breton, Olivier de la Muce, qui fonda l'établissement de la rivière de Saint-James. Les Bongrand, Liron, Aunant, Says, Imbert étaient de Nîmes; du Bosc, de Saint-Ambroix; Guibal, de Saint-André-de-Valborgne; Cairon, de Fougères; de Laymerie, de Toulouse; Gaillard, de Rousserie; Garrigues, de Montpellier.

La plupart passèrent d'abord par l'Angleterre : les registres de la congrégation de Bristol en mentionnent un grand nombre. Ceux qui avaient réussi à sauver quelques biens les utilisaient à Londres en acquisitions destinées à leur colonisation future; les indigents étaient aidés par le « Comité laïque » ou par le Consistoire de l'Église de *Threadneedle Street* à Londres. L'émigration la plus considérable fut celle de 1700, conduite en Virginie par le marquis de la Muce, le sieur Ch. de Sailly, les ministres de Richebourg, de Joux, Latané, les médecins Castang et la Sosée; parmi les sept cents réfugiés qui en composaient les quatre détachements, on compte des Vaudois du Piémont. On se ferait difficilement de nos jours une idée de ce qu'était un semblable voyage ; aux dangers des éléments, s'ajoutaient ceux d'une capture par les pirates ou par les croiseurs du roi de France. Aussi quels transports de gratitude envers Dieu en débarquant sur cette terre nouvelle où les attendaient souvent de rudes labeurs, mais où leur influence sur la vie sociale et publique

ne devait point passer inaperçue. Leur dispersion en Amérique n'avait pas été incohérente et irréfléchie ; il s'agissait, non d'une fuite précipitée, comme pour le refuge dans les autres pays, mais d'une immigration intelligente, préparée par des hommes au jugement mûr, aussi bien informés, entreprenants et pratiques, que pieux. C'est ainsi que ceux qui choisirent Boston comme lieu de refuge, le firent très judicieusement et par suite de relations commerciales antérieures. Les premiers immigrants de 1660, auxquels s'associèrent plusieurs familles de Jersey, furent rejoints vingt ans plus tard par quelques-unes de l'Aunis; en 1606 d'abord par les réfugiés de Saint-Christophe, puis par quinze familles en détresse, charitablement accueillies, et bientôt par cent cinquante autres, dont un certain nombre apportaient des ressources considérables et devaient donner au commerce et à l'industrie une vigoureuse impulsion. L'Église française de Boston date de 1685 et a duré jusqu'à 1748, date que peu de ces congrégations ont atteinte et après laquelle la langue française a presque généralement disparu du culte public; mais la cessation de la communauté ecclésiastique n'empêcha pas l'élément huguenot de tenir avec avantage sa place dans la ville et dans son histoire.

On ne peut en dire autant de la colonie de New-Oxford, plantée par Bertrand du Tuffeau en 1687 avec les plus belles perspectives et qui, ravagée à plusieurs reprises par les Indiens, succomba définitivement en 1704. Celle de Narraganset, dans Rhode Island, dut céder plus rapidement encore devant les mauvais traitements des préoccupants dont les droits avaient été inconsciemment méconnus. En se dispersant à nouveau, les familles qui avaient fondé French-Town se répandirent dans les environs et les provinces voisines, et transportèrent avec succès, surtout dans le Connecticut, les industries dont ils avaient le secret.

M. Baird nous donnera bientôt l'occasion de revenir sur son ouvrage. La première partie se termine par un appendice qui en augmente la valeur documentaire et où la reproduction des *Mascarene Papers* ajoute une page impressionnante à l'histoire des suites en France de la Révocation de l'Édit de Nantes. Voici un résumé de cet épisode :

JEAN MASCARENE

La famille de Mascarene ou Mascarenc, de Castres, citée pour son héroïsme dans les mémoires de Gaches, était représentée en 1685 par Jean, ex-conseiller à la Chambre de l'Édit, âgé de vingt-six ans.

Informé au mois d'octobre que les gens de guerre allaient venir loger à discrétion dans ses environs, il s'établit avec sa jeune femme enceinte chez des paysans ; après la naissance de son fils, leurs biens ayant, en effet, été visités et ravagés, ils se retirèrent d'abord à Toulouse, puis à Agen, mais y trouvant des visages militaires de connaissance, ils résolurent de gagner Bordeaux par la Garonne. Au moment de leur embarquement on leur demanda s'ils n'appartenaient pas à la Rel. P. R. Sur leur réponse affirmative ils furent immédiatement arrêtés « quoique à 40 ou 50 lieues de la frontière et alors que par les termes de l'Édit de la Révocation ceux de la religion pouvaient rester dans les villes du royaume sans être troublés ni inquiétés » (Mémoire de Mascarenc pour son avocat).

Conduit à Castres, enfermé ensuite à Toulouse, il y fut condamné le 19 août 1686 aux galères perpétuelles avec confiscation de biens et 3000 livres d'amende. En quittant la cour, Mascarene interjeta appel de cet arrêt inique et se contenta de dire à ses juges : « Mon Dieu a tout abandonné pour moi et a expiré sur la croix ; il est juste que je fasse pour lui le petit sacrifice auquel je suis condamné. Je suis persuadé qu'il ne m'abandonnera jamais tant que je lui demeurerai fidèle. »

Dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville où il resta de longs mois sans entendre parler de son appel, il fut l'objet des obsessions du grand vicaire. Pour y couper court, le fidèle confesseur rédigea un bref résumé de sa foi et y ajouta ces mots : « Ayant ces sentiments dans le cœur, je suis persuadé, Monsieur, qu'il n'y a aucun de vous qui me conseillât de faire une profession extérieure de votre religion. D'autre côté je vous proteste, avec toute la sincérité dont je suis capable, qu'il m'est impossible de changer ces sentiments, qu'il n'est pas même en mon pouvoir de souhaiter le changement et, qu'au contraire, je ne demande rien à Dieu avec tant d'ardeur que la grâce d'y persévérer. »

Enfin le 7 mai, sans l'avoir prévenu, on le fit comparaître de nouveau « sur la sellette et les fers aux pieds » devant les Conseillers de la Tournelle. Il faut lire, dans la lettre de Mascarene à sa femme, le compte rendu de cette séance où les juges, embarrassés eux-mêmes de leur triste mission, s'efforcent de convaincre l'accusé et, passant avec lui sur le terrain des controverses, finissent, étrange renversement des rôles,

par être interrogés au nom de la Bible par celui qu'il leur est enjoint de confondre et de condamner. « Alors M. le Président me demanda pour la seconde fois si j'étois entièrement résolu à persister dans ma religion, à quoy je répondis qu'ouy; après quoy un autre juge me parla en ces termes : « Estant éclairé comme vous estes, vous devriez profiter de vos lumières pour reconnoître la vérité de la religion catholique romaine et l'embrasser : nous ne vous regardons pas, dit-il, comme un de ces criminels que nous avons accoutumé de voir à nos pieds, mais nous serons contraints de vous juger suivant les déclarations du Roy et de vous condamner aux peines qui y sont portées. » Un autre poursuivit à peu près de la même manière me disant que mon opiniâtreté seroit cause qu'ils m'envoyeroient chargé de chaînes dans des lieux dont je ne pourrois pas sortir quand je voudrois, et que je ne pouvois éviter cela que par la grâce du prince à laquelle je devois avoir recours. Il me représenta comme ils souhoitoient tous, de même que tous mes parents et tous ceux qui me connoissoient, que je me misse en repos. Je répondis en protestant devant Dieu que ce n'étoit point par opiniâtreté que je persévérois dans ma religion, et que c'étoit parce que je la reconnaissois véritable, pure et conforme à la parole de Dieu. Je suis prest, leur dis-je, à suivre mon Sauveur partout où il m'appellera. Il a tout quitté pour moy, je suis obligé à tout abandonner pour luy et à tout souffrir pour l'amour de luy. »

Et plus loin : « Enfin M. le Président me demanda pour la troisième fois si j'étois entièrement résolu à persister dans ma religion ? Je répondis que c'était là ma résolution et que j'espérois que Dieu me feroit la grâce de m'y tenir. Il me demanda encore si je savois à quoy j'étois condamné, et comme j'eus répondu que j'avois été condamné par le premier juge aux galères, il me demanda si j'étois appelant. Après que j'eus répondu qu'ouy, il me congédia en me disant que la cour me rendroit justice. J'éprouve avec joye que Dieu me fortifie de jour en jour et me fait la grâce de me disposer à toute sorte d'évènements avec une entière résignation à sa volonté. »

Ramené dans sa prison, le confesseur attend de mois en mois, on peut dire d'heure en heure, l'exécution de sa sentence. En décembre 1687 il écrit à son avocat pour activer une solution, mais il a soin d'insister sur ce que ses sentiments ont de positif et d'inébranlable. « Quoyque ma religion passe pour un crime et que je voye bien que sans ma religion je ne serois en l'estat où je suis, je ne prétends point me justifier de ce crime prétendu, et j'aime mieux être toujours criminel de cette manière que recouvrer tout ce que j'ai perdu. Toute controverse à part je suis persuadé de la vérité de ma religion ; ma conscience ne peut goûter celle

qu'on me propose; j'ay une aversion insurmontable pour l'hypocrisie et j'estime que ce qui nous peut porter à embrasser une religion c'est seulement la connaissance que nous avons de Dieu et de ce qu'il a fait pour nous, l'amour et la reconnaissance que nous devons avoir pour luy, la connaissance et l'amour de la vérité, la crainte d'un malheur infini et éternel et l'espérance d'une félicité parfaite et éternelle. »

Enfin un matin d'avril 1688 on lui ordonne de se lever immédiatement, l'heure du départ est venue. Il demande le temps de prier. On lui bande les yeux, et, placé dans une chaise à porteurs, il est conduit, non aux galères, mais à la frontière, avec ordre de ne jamais rentrer en France. Une certaine quoique tardive et incomplète justice lui avait été rendue. De Genève il passe à Utrecht et y meurt à trente-huit ans, peu de temps après avoir eu la joie de revoir son fils qui, en 1690, parvint à gagner la Suisse en traversant le Rhône sous des habits d'emprunt. Ce fils, Jean Paul Mascarene, né chez les paysans où s'étaient réfugiés ses parents au début de leurs épreuves, naturalisé en Angleterre en 1700, fut de 1740 à 1749 Lieutenant-Gouverneur de la Nouvelle-Écosse et termina à Boston une carrière remplie de services utiles et d'honneurs mérités.

F. de Schickler.

L'INTENDANT FOUCAULT ET LA RÉVOCATION EN BÉARN

par M. L. Soulice[1].

On a vu plus haut un résumé très succinct, tracé par un témoin bien informé, de la manière dont on obtint la conversion du Béarn. Ceux qui désirent être édifiés plus complètement sur cette victoire du catholicisme dans la patrie de Jeanne d'Albret n'ont qu'à lire le livre que nous avons cité en note de ce document et auquel nous devons une mention plus explicite. Les pièces officielles que M. Soulice vient de faire paraître sur l'intendant Foucault et la Révocation en Béarn sont au nombre de 71 et les renseignements qu'elles fournissent ont été condensés dans une introduction de 58 pages in-8° qui ne laisse rien à désirer au point de vue de l'exactitude et de la sobriété. Si elles avaient été écrites par un protestant, elles seraient certainement suspectes de partialité. M. Soulice qui

1. Pau, imprimerie Véronèse, 1885, 151 p. in-8° (*Extrait du Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 2e série, t. XIV).

ne l'est pas, ne s'est préoccupé que d'exposer les faits en laissant partout la parole aux témoignages contemporains dont l'authenticité est inattaquable. Cette déposition est accablante de tous points pour les auteurs et fauteurs de la Révocation. On a précisément affecté depuis quelques mois de faire paraître un travail d'ensemble sur le rôle joué dans cette province par les protestants au XVIe siècle. Deux parties de ce travail intitulées : *Les Huguenots en Bigorre et dans le Béarn et la Navarre* ont paru et sont destinées, ainsi que nous avons eu l'occasion de le montrer[1], à représenter nos pères comme les auteurs de tous les crimes et de toutes les horreurs que cette province eut à subir à l'époque des guerres de religion. On pourrait bien plus exactement intituler l'étude de M. Soulice : *Les catholiques en Béarn*. Bien plus exactement, avons-nous dit : En effet, tandis qu'au XVIe siècle il y avait lutte entre le parti catholique qui ne recula pas devant l'insurrection armée, et le parti protestant fidèle à sa souveraine, qui se défendit par le fer et le feu, dans la seconde moitié du XVIIe siècle la province était en pleine paix. Au milieu de cette paix et, *sans provocation aucune*, le clergé catholique entreprit l'anéantissement du protestantisme et le poursuivit sans relâche, sans pitié, sans que jamais, nulle part, personne lui ait résisté autrement que par des plaintes et des requêtes. En 1668, il fait réduire de 60 à 20 le nombre des temples réformés. En 1684, il demande que ce nombre soit réduit à *deux* pour une population de plus de 25000 âmes (P. 6). Et qu'était-ce que ce clergé dont l'hérésie offensait si fort l'orthodoxie? Foucault va nous le dire : « Tous les curés du Béarn sont ignorants et souvent de mauvaises mœurs. » (*Mémoires*, p. 121.) Cela ne l'empêche pas de déférer à leurs désirs et même de les dépasser. Il avait donc plus de zèle religieux que ceux auxquels il reprochait d'en manquer (Voy. p. 10)? Nullement, car voici la phrase caractéristique à cet égard, que M. Soulice cite de lui (P. 5) : « C'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au souverain, puisque S. M. agit uniquement pour l'intérêt de la religion. » Ce n'est donc que pour obéir à S. M. que cet intrigant sans entrailles accomplit à l'aide des soldats et avant que l'édit de Nantes eût été

1. Voy. le *Bulletin* du 15 février dernier.

révoqué, une œuvre qui lui valut les éloges et l'avancement qu'il recherchait, mais qui flétrira éternellement son nom.

Je me trompe, et c'est peut-être la seule rectification que je me permettrai de faire à M. Soulice; Foucault n'est pas seul responsable (P. 26) de la campagne d'extermination qu'il dirigea contre des gens paisibles et religieux avec tant de barbarie qu'à Salies il se crut obligé d'offrir une indemnité pécuniaire aux victimes de ces atrocités[1]. Cette responsabilité remonte plus haut et plus loin, à ceux qui furent les instigateurs et les seuls vainqueurs de cette campagne, au clergé qui se déshonora en représentant ces triomphes comme ceux de la religion victorieuse, *religio victrix !*

N. Weiss.

VARIÉTÉS

LE SÉMINAIRE FRANÇAIS DE THÉOLOGIE DE BERLIN

Nous venons de découvrir dans un livre peu connu[2], quelques détails sur une institution également peu connue; nous voulons parler du séminaire français de théologie, fondé à Berlin, en 1770, et destiné à pourvoir de pasteurs les nombreuses églises françaises d'Allemagne nées du Refuge.

Le plan en fut conçu par le pasteur Anières[3]. Pajon loue son expérience,

1. Voy. p. 35 et p. 91, la lettre qu'il adresse à M. de Gassion, où il affecte « une douleur sensible d'apprendre les désordres des officiers et des soldats ».

2. Gellert, *Leçons de morale*, traduit de l'allemand par Pajon. Lausanne, 1786, 2 tomes in-8°. — Pajon (Louis-Esaïe), sieur de Moncets, auteur de plusieurs écrits estimés, fut successivement pasteur des églises françaises de Bernau et de Berlin. — C'est dans l'épître dédicatoire, adressée par le traducteur aux étudiants du séminaire, que nous puisons les matériaux de notre article.

3. Vraisemblablement Paul d'Asnières, pasteur à Berlin, fils de Frédéric de Loriol, seigneur d'Asnières, La Grevillière et autres lieux, conseiller de cour et d'ambassade de l'Électeur de Brandebourg.

la sagesse de ses vues, le zèle avec lequel il s'acquittait de toutes les fonctions de son ministère, la gravité, la sainteté de sa vie, sa piété vive et sincère qui lui donnait une grande ardeur pour tout ce qui intéressait la religion, les mœurs, le bien public et celui de la jeunesse en particulier.

La dédicace du séminaire eut lieu le 5 juillet 1770, dans un des temples de Berlin, en présence d'une fort nombreuse assemblée. Le sermon de circonstance fut prononcé par Erman (Jean-Pierre), pasteur à Berlin, dont aucun de ceux qui s'occupent de l'histoire du Refuge dans le Brandebourg n'ignore le nom. Il prit pour texte ces paroles de II Chroniq. VI, 42 : *Eternel Dieu, ne repousse pas ton oint, souviens-toi des grâces accordées à David ton serviteur.* L'orateur sut faire vibrer des cordes qui émurent profondément son auditoire, surtout lorsqu'il s'adressa en ces termes aux élèves du séminaire :

« Jeunes gens, aujourd'hui l'espérance des fidèles et l'objet de leurs » prières, un jour, moyennant la grâce de Dieu, le sujet de leur joie et » de leurs actions de grâce, vous êtes les prémices d'une fondation à la- » quelle toute l'Église s'intéresse. C'est vous dire assez quels sont vos » engagements et vos devoirs. Vous avez vu nos cœurs, vous pouvez y » lire tous les jours. Vous savez de quelle affection paternelle nous sommes » pénétrés pour vous. Vous voyez l'attendrissement, les larmes de cette » multitude, qui est aujourd'hui devant le Seigneur. Vous voyez, vous » sentez que vous *n'êtes point à l'étroit dans nos entrailles.* Voudriez- » vous tromper nos espérances, rendre inutiles nos vœux et nos travaux, » être ingrats à la bonté de Dieu, à la tendresse de l'Église, qui se signa- » lent si visiblement envers vous ? Non, vous l'avez promis et vous le » tiendrez. Vous nous rendrez amour pour amour, zèle pour zèle, fidélité » pour fidélité. Vous serez *notre joie et notre couronne devant le Sei- » gneur.* Dociles et bons, laborieux et réguliers dans vos mœurs, em- » pressés à tendre avec ardeur vers le but auquel vous aspirez, vous » *n'occuperez pas inutilement* cette terre de bénédiction, où la main de » Dieu vous a placés. Prémices heureuses, bénites d'en haut, vous an- » noncerez aux générations à venir la moisson la plus abondante. Oh ! » que le Seigneur vous regarde aujourd'hui dans son amour, qu'il vous » aime, qu'il vous bénisse, que lui-même il vous *revête* d'innocence et » de *salut.* Qu'élévant tous les jours à lui des mains pures, des cœurs » remplis de tendresse et de zèle, vous le trouviez toujours propice à » vos vœux ! »

Erman, qui jouissait d'une grande considération à Berlin, fut le premier directeur du séminaire ; Pajon lui rend le plus beau témoignage. « M. le » pasteur et professeur Erman, dit-il aux étudiants, est comme l'âme de

» votre séminaire, dont il dirige toutes les opérations avec une capacité » et une activité qui seraient seules son éloge, si elles ne se déployaient » pas également à l'égard d'une multitude d'autres fonctions des plus » importantes, auxquelles on ne penserait pas qu'un seul homme pût » suffire. Aussi l'estime et la considération générales, dont il jouit à si » juste titre, ne peuvent être égalées que par votre amour et votre recon- » naissance pour lui. Vous avez en lui un père tendre, un surveillant in- » fatigable, un maître éclairé, prudent, aussi capable de former votre » jugement et votre goût, de vous inspirer des sentiments et des mœurs, » que de vous donner par son exemple les meilleurs préceptes pour la » prédication. »

Réclam (Frédéric), pasteur français à Berlin, aussi connu qu'Erman, qui publia avec lui des *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du roi*[1], fut aussi un des professeurs du séminaire gratuit[2].

L'étudiant en théologie Hauchecorne (Frédéric-Guillaume[3]) remarquable par sa vive intelligence et son érudition, donna également des leçons aux élèves du séminaire.

En dédiant à ces derniers sa traduction des *Leçons de morale* de Gellert, Pajon, qui avait été le professeur de quelques-uns d'eux avant leur entrée dans l'institution, voulut témoigner de cette manière le vif intérêt qu'il portait à « une fondation, qui, disait-il, intéresse toutes nos » églises, et même celles du dehors et dont la société en général a lieu » de se promettre une pépinière de bons sujets, distingués par leurs » lumières et par leurs vertus, et capables de faire fructifier dans le » cœur des autres des leçons de sagesse et de piété chrétiennes qu'ils » auront reçues et pratiquées les premiers ».

Les élèves du séminaire avaient déjà réalisé les espérances favorables qu'on avait conçues de leur avenir. « Oui, leur écrit Pajon, je puis dire » avec vérité, qu'il n'est aucun de vous qui n'ait donné des preuves de » ses talents et de ses bonnes dispositions; et que, pour la plupart, » vous avez montré une application peu commune, fait des progrès con- » sidérables et tenu une conduite exemplaire. C'est aussi ce qui m'a » déterminé à mettre vos noms à la tête de cette dédicace, par estime » et par affection pour vous, mais surtout en vue de vous encourager et » de vous faire prendre une espèce d'engagement public de ce que vous

1. Berlin, 1782-1799, 9 vol. in-8°.

2. La *France protestante*, t. VIII, p. 398.

3. Il devint pasteur de l'une des Églises françaises de Berlin et professeur de mathématiques au collège français de cette ville. Il a laissé plusieurs ouvrages

» devez et voulez devenir. Ah ! si vous vous conformiez en tout aux
» leçons de l'homme respectable dont je vous présente l'ouvrage, que
» votre piété serait sincère, vos mœurs épurées et les effets qui en
» résulteraient heureux et sensibles pour vous-mêmes et pour tous ceux
» qui seront à portée de profiter de *la lumière* de votre doctrine et de
» *vos bonnes œuvres ! Faites-la luire*, je vous en conjure, de manière
» à *glorifier votre Père qui est dans les cieux !* »

Voici, en terminant, les noms des étudiants conservés par Pajon :

Cabrit[1], pasteur à Kœnigsberg, déjà sorti.

Durieux, pasteur à Stettin, *idem*.

François Reme.

Urbain Chifflart[2].

Pierre Cateau.

Bernard Provençal.

Jean-Pierre Roland.

Pierre Dental.

François Baudesson[3].

Abraham Wall.

E. ARNAUD, pasteur.

LES FAMILLES DU REFUGE

Depuis quelques années on s'occupe dans les pays où s'établirent les Réfugiés, de recherches sur leurs origines, leurs provenances et leurs alliances postérieures. Quoique ces investigations portent plutôt sur les familles non éteintes et qu'elles soient souvent entravées ou même arrêtées par le manque de sources positives et le peu de soin apporté à la conservation des documents, il en est résulté cependant des travaux de valeur qui en promettent de plus complets encore.

La HOLLANDE tient sans conteste la première place dans ces recherches. Là seulement on a eu le persévérant courage de dépouiller les registres consistoriaux, les actes des synodes, et d'inscrire sur des fiches tous les noms français qu'on est parvenu à rencontrer pour les ranger ensuite dans un ordre rigoureusement alphabétique. Ce catalogue, sans cesse agrandi

1. Descendant sans doute de Jacques Cabrit, pasteur du Languedoc avant la révocation de l'Édit de Nantes, et en dernier lieu à Bergholtz.

2. Le même probablement que Chiffelard, pasteur à Stettin, suivant la *France protestante*, et auteur d'un *Dictionnaire catéchétique*, paru à Berlin en 1784.

3. Issu, selon toute vraisemblance, de Daniel Baudesson, armurier de Metz, réfugié à Berlin après la révocation de l'Édit de Nantes.

et perfectionné, renferme à l'heure actuelle plusieurs milliers de noms. Il est dû à l'intelligente initiative de la commission Wallonne, dont nous ne citerons que les noms connus de MM. Enschédé, Dr du Rieu et pasteur Gagnebin, et déjà les premiers *Bulletins* de cette Commission ont commencé à en utiliser les matériaux. C'est l'exemple que nous voudrions proposer à tous nos frères du Refuge, et qui, s'il était suivi partout, rendrait plus tard d'inappréciables services à leurs histoires particulières et à celle plus générale du protestantisme français pendant ses trois premiers siècles d'existence.

En ANGLETERRE la jeune *Huguenot Society* songe sérieusement à entrer dans cette voie, et à entreprentre un dépouillement semblable des Registres de Sommerset House et des quelques recueils d'actes des anciennes églises françaises de Londres. Les listes de naturalisations publiées par M. Durand Cooper (*Foreign Protestants and Aliens resident in England* 1618-1688 *from returns in the State Paper Office*, Londres 1862) et par le Rev. D. Agnew (*Protestant Exiles from France chiefly in the Reign of Louis XIV or The Huguenot Refugees and their Descendants in Great Britain and Ireland*, 3 vol. in-4°, dont la troisième édition va paraître considérablement augmentée), fournissent beaucoup de noms, et sont très utiles à consulter, mais la plupart de ces noms sont isolés les uns des autres, et le fil conducteur fait forcément souvent défaut. D'autre part, M. F. H. Wagner qui s'est acquis une légitime autorité en pareille matière, a publié dans deux Revues spéciales une douzaine au moins de généalogies détachées, et nous sommes heureux d'ajouter que d'ici à peu de mois notre savant ami espère livrer au public un volume entier où il en réunira près de deux cents.

Dans un domaine plus restreint on doit citer le *Roll of the Huguenots*, publication de luxe, reproduisant par les soins de Madame de Champion de Crespigny en un tableau enluminé avec soin et accompagné d'une notice explicative, les armoiries de trente-cinq des principales familles à l'époque de leur établissement en Angleterre. Ce sont les françaises de *Bernière*, de *Blaquière*, de *Bosanquet*, de *Cazenove*, *Chaigneau*, de *Champagné*, de *Chenevix*, de *Crespigny*, *Chevallier*, *Du Boulay*, *Du Quesne*, *Emerys*, *Gaussen*, *Guérin*, de *La Cherois*, de *La Touche*, de *La Tranche*, *Lefèvre*, *Lefroy*, *Ligonnier*, *Luard*, *Majendie*, *Mangin*, *Papillon*, de *Péchels*, de *Portal*, *Romilly*, *Saurin*, les flamandes de *Bourerie*, *Huguessine* et *Rebow*, celle de *Schomberg* et les *La Trémoille* en l'honneur de la célèbre Charlotte, septième duchesse de Derby.

En ALLEMAGNE plusieurs des récentes monographies d'Églises contiennent les listes de leurs membres. M. le pasteur Roehrich annonce celle de la colonie de *Hambourg-Altona*. M. le Dr Ebrard vient de donner un

relevé très complet avec provenances françaises par provinces et colloques, des chefs de familles recueillies à *Erlangen* de 1686 à 1700. Ils sont au nombre de près de 700 et se subdivisent ainsi : Dauphiné 189, Provence 22, Vivarais 38, Bas-Languedoc 13?, Haut-Languedoc 59, Cévennes 86, Guienne, Gascogne et Béarn 19, Saintonge 3, Poitou 1, Anjou 6, Berri 10, Bretagne 1, Normandie 4, Ile-de-France 11 dont 5 de Paris, Picardie 5, Champagne 34, Sedan 6, Bourgogne 30, Lorraine 3, Hainaut et Flandres 2, Divers et inconnus 27 (*Chr. Ernest de Brandebourg-Baireuth, La réception de communautés réformées réfugiées dans un pays luthérien.* — *Gütersloh*, 1885).

Enfin le Dr Béringuier a entrepris un travail considérable et dont la scrupuleuse exactitude ne laisse rien à désirer sur les familles composant encore actuellement la colonie française de *Berlin.* La première livraison (in folio) formant le tiers de l'ouvrage vient d'être publiée : elle embrasse les généalogies détaillées, depuis au moins la Révocation jusqu'à l'année courante, des familles suivantes : De Metz et des environs : *Ancillon, Arnous, Blanvalet, Charton, Colas, Christophe, Delagarde, Delabarre, Carita, Claude, Gustine, Gergonne,* deux *George, Humbert, Hyan, Jouin, Mathieu, Michelet, Friot, Lecoq, Laquiante, Nicolas, Ravené, Séchéhaye, Petit-Jean, Sarre, Thévenot, Thomas, Richard, Quien, Sessous;* — de Sedan et environs, *Jacquemar, Néris, Richet*; — de Champagne, *Barez, Devaranne, Millenet, Moncorps* et *Pally* de Châlons, *Huot* de Château-Thierry, *Cuny* et *Richet* de Nettancourt, *Drège* et *Gillet* de Vitry, *Humblot* de Langres, *Maréchaux* et *Royer;* — de Picardie, *Beccard, Du Buy, Dupré, Guiard, d'Heureuse, Le Blond, Sauvage;* — d'Ile-de-France, *Bourguignon* et *Briot;* — de Guienne, *Barraud* et *Pestou* de Bergerac; — du Dauphiné, *Gau, Grand, Jordan, Pignol, Ruynat, Siméon, Souchard;* — d'Orange, *Cornand, Garagnon, Gillet, Reyne, Robert;* — du Vivarais, *Barez, Fraisse, Marre;* — du Languedoc et des Cévennes, *Bourguet, Carbonnier, Fontane, Henry* et *Loubier* de Nîmes, *Challier* d'Anduze, *Villeneuve, Castan* et *Bertrand* de Castres, *Baudouin* de Clermont de Lodève, *Monière* de Marvejols, *Pical* et *Garrigues* de Mazamet, *Nicolas* de Montagnac, *Vidal* de Montauban, *Villaret* de Montpellier, *Arlaud* et *Bouvier* de Mousac, *Bringuier* de Quissac, *Bonnet* de Saint-Amand, *Galafrès* de Saint-Chaptes, *de Leuze* de Saint-Germain-de-Calberte, *Fourte* de Saint-Hippolyte, *Coulon, Nouvel* et *Rousset* de Sommières; des Flandres, *Coulon, Dufresne, Lejeune;* de diverses provenances : *Guillemet* du Poitou, *Guionneau* de La Rochelle, *Bunel* de Bolbec, *Souchay* de Gien, *Muret* de Pérouse, *Bevier, Rose, Bertin;* de Suisse, *Cabanis, Cavet, Erman, Godet* et *Violet.*

Nous rendrons compte, en leur temps, des livraisons restant à paraître.

F. DE S.

LES MÉDAILLES DE LA RÉVOCATION

M. Jules Chavannes et M. Henry-M. Baird ont signalé et décrit dans le *Bulletin*, le premier (T. VIII, 109) trois médailles frappées à Paris en l'honneur de la Révocation, et le second (T. XII, 114) une quatrième médaille destinée à en perpétuer le souvenir à Rome. Nous sommes en mesure, grâce à l'amabilité de M. Ch. de Billy qui nous a déjà obligé à propos des médailles de la Saint-Barthélémy[1], de compléter la première de ces communications. L'événement le plus glorieux du règne du grand roi a, en effet, donné naissance à au moins *onze* médailles dont les coins existent encore aujourd'hui à la Monnaie, et dont nous avons sous les yeux des exemplaires frappés en l'an de grâce 1885. Elles se décomposent, suivant leur grandeur, en 5 séries que nous allons décrire aussi succinctement que possible, en priant les numismates de profession de nous pardonner l'insuffisance de nos connaissances en pareille matière.

Première série : deux grandes et fortes médailles de 72 millimètres.

1. Avers, buste de Louis XIV avec la légende LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS, *Louis le Grand, roi très chrétien*. Revers : à gauche la Religion, debout, tient de sa droite une croix et de la gauche couronne le roi qui pose le pied gauche sur un boulet (?) et appuie de la main gauche un gouvernail sur l'hérésie expirante; légende : OB CENTENA MILL. CALVINIAN. AD. ECCLES. REVOCATA, *pour avoir ramené au sein de l'Église deux millions de Calvinistes;* exergue : M.D.C.LXXV.

2. Avers, le buste du roi est plus beau, plus noble et couronné de lauriers; légende, comme pour le n° 1. Revers : la Religion assise sur un bloc de pierre élève une croix de sa droite et tient de sa gauche un fil à plomb; derrière elle, un échafaudage; à ses pieds, un compas, une toise, une truelle, une pique, une pelle et une équerre; dans le fond, à droite, le portique d'un temple; légende : AEDES SACRAE CCC A FUNDAMENTIS ERECTAE, *trois cents temples fondés et élevés*, allusion aux églises catholiques construites pour remplacer les temples protestants démolis; exergue : RELIGIO, signé : MOLART F.

Deuxième série : Deux grandes médailles de 69 millimètres, plus minces que les précédentes. L'avers de chacune des deux ne représente que la

1. Voy. le *Bulletin* du 15 août 1885, p. 382.

tête du roi, plus forte que sur les précédentes, non couronnée, et avec la même légende.

3. Revers de la première de ces deux médailles : Devant la façade d'un monument surmonté d'un dôme, qui représente sans doute un temple, la Religion, debout, élève de la main droite une petite croix, tient de sa gauche un livre ouvert et appuie le pied droit sur l'épaule d'un homme étendu la face contre terre qui représente, ainsi que l'indique la légende : HAERESIS EXTINCTA, *l'hérésie éteinte;* exergue : EDICTUM OCTOBRIS M.D.C. LXXXV, *édit du mois d'octobre* 1685, signé : MOLART F.

4. Même revers que pour le nº 2 avec quelques différences dans les détails du portique; la figure représentant la Religion, et surtout la croix qu'elle tient, sont plus fortes et, au bas du mot RELIGIO, on lit la date M.DC.LXXXIV.

Troisième série : Deux médailles de 44 millimètres.

5. La première est la réduction (ou le type) fort bien faite, surtout pour le revers, du nº 3, et signée : H. ROUSSEL.

6. La seconde porte, à l'avers, la tête du roi couronnée de lauriers, toujours avec la même légende, et signée I. NILIS (les précédentes sont simplement signées de la lettre R.). Revers : la Religion debout, au milieu des ruines d'un temple, tient de la main droite une croix plantée sur un piédestal et dans son bras gauche une table de la loi. Légende : TEMPLIS CALVINIANORUM EVERSIS, *les temples des calvinistes étant renversés;* exergue : MDC.LXXXV.

Quatrième série : quatre médailles de 40 millimètres. Toutes les quatre portent à l'avers une tête du roi singulièrement hautaine et signée : J. MAUGER. F.

7. Revers : sur une place formée par un temple grec à droite et une maison au fond, la Religion se tient debout, élevant une croix de a main droite et tenant dans son bras gauche un gros livre; derrière elle, à ses pieds, un homme étendu la face contre terre, sur un livre ouvert, vient d'expirer. Légende : EXTINCTA HAERESIS, la même que pour le nº 3, sauf qu'ici l'adjectif est placé avant le substantif; même exergue aussi, que pour le nº 3, *sans* la signature MOLART.

8. Le revers est la réduction (ou le type) du nº 1, sauf qu'ici la Religion est placée à droite, le roi à gauche appuie le pied droit sur le bras d'un homme terrassé, la face contre terre sur un flambeau qui fume (dans toutes les médailles l'hérésie vaincue tient ce flambeau fumant).

9. Le revers est imité (ou *vice versa*) de celui du nº 6 au milieu de ruines très différentes de celles-là, la Religion vue de 3/4 (et non de face) tient une croix plantée sur un piédestal. La légende : RELIGIO VICTRIX, *la Religion victorieuse;* exergue : ce qui sert de légende et d'exergue au nº 6.

10. Le revers est imité de ceux des nos 2 et 4 : au devant d'une place bornée au fond par la façade d'un palais, la Religion est assise sur un bloc de pierre, tenant de sa droite la croix, appuyant son bras gauche sur un autre bloc et tenant un fil à plomb; à ses pieds un compas et une truelle et derrière elle un tronçon de colonne cannelée. Légende, comme pour le n° 2; exergue M.DC.LXXXVI. Ces quatre médailles dont M. J. Chavannes a, si nous ne nous trompons pas, décrit les trois premières (*Bulletin* VIII, 109), sont fort belles.

11. La cinquième série n'est représentée que par une seule médaille, de 33 centimètres, la plus mal exécutée de toutes. L'avers porte la tête du roi couronnée de lauriers, avec la légende habituelle, et signée I. NILIS, comme pour le n° 6, qui est évidemment du même artiste. Le revers est la réduction exacte mais maladroite du n° 1; au bas de la date on lit la lettre D.

12. Ce chiffre fort respectable de onze médailles ne parut pas suffisant; on commença à en exécuter une douzième plus belle que les autres, dont le coin de revers, non trempé, se trouve aussi à la Monnaie de Paris.

Le diamètre est de 71 millimètres et en voici la description d'après un moulage en plâtre qui appartient à M. de Billy : Sur le devant d'un portique fermé par une tenture fleurdelisée, se tient Louis XIV en guerrier romain. De la droite il soutient la Religion, debout sur un piédestal, tenant la croix et montrant du doigt le ciel. De la gauche le roi menace l'hérésie qu'il foule aux pieds et regarde d'un air altier et méprisant. Au-dessus de lui et à droite, faisant pendant à la Religion, la Renommée vole et couronne le roi en soufflant dans une trompette. L'hérésie est représentée par un homme renversé sur les marches du portique, hurlant, tout contourné et cherchant du bras droit à cacher un livre ouvert qui ne peut être que la Bible. — A gauche de la médaille et au bas, on voit trois petits anges dont l'un suspend une carte de France au piédestal de la Religion et les deux autres, au second plan, tiennent une balance et une colonne. Quelques traits ébauchés dans la partie symétrique de droite font penser que le graveur y aurait placé d'autres attributs.

N. WEISS.

Le Gérant : FISCHBACHER.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LE COMITÉ. — **Préface** (18 octobre 1685-18 octobre 1885). 1

ÉTUDES HISTORIQUES

O. DOUEN. — **La destruction du temple de Charenton.** 4
JULES BONNET. — **Les lettres pastorales de Pierre Jurieu.** 20
N. WEISS. — **Claude Brousson** (1647-1698)............ 38

DOCUMENTS

I. LA MISSION BOTTÉE.

N. WEISS. — **En Béarn, Haut-Languedoc et Guienne. Lettre d'un témoin, du** 5 **sept.** 1685................ 56

II. DÉTAILS DE LA PERSÉCUTION.

P. DE FÉLICE. — **Statistique des Arrêts et des Temples démolis**...................................... 65
N. WEISS. — **Une lettre de cachet, du** 18 **octobre** 1685.. 66
F. DE SCHICKLER. — **L'achat des consciences, lettre de Louvois du** 19 **octobre** 1685........................ 66
N. WEISS. — **Les héritiers des Églises réformées, quatre brevets de Louis XIV, d'oct., nov., déc.** 1685 **et février** 1686...................................... 67
— **Les fugitifs, Lettres de Colbert de Croissy, du** 20 **sept. et** 30 **octobre** 1685.......................... 70
— **Les nouveaux convertis, lettre du même, du** 4 **octobre** 1685...................................... 71

III. LA VIE D'UN PRÉDICANT.

FERD. TEISSIER. — **Lettre de Henry Pourtal à Claude Brousson, du** 1er **janvier** 1696..................... 73

IV. AUX GALÈRES.

N. WEISS. — **Lettre de David, baron de Montbeton,** 1689? 79

V. SUR LA TERRE DU REFUGE.

FERD. TEISSIER. — **En Suisse, lettre d'une réfugiée nîmoise,** 22 **mai** 1695.............................. 88
N. WEISS. — **En Angleterre, requêtes de trente-cinq pasteurs, proposants et diacres réfugiés,** 1685-1686. 91
A. J. ENSCHÉDÉ. — **En Hollande, lettres de Marie du Moulin et de madame de Marolles,** 1685............ 96

MÉLANGES

F. PUAUX. — **Éphémérides de l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes, sept. oct.** 1685................. 104

Pages.

BIBLIOGRAPHIE

F. DE SCHICKLER. — **Le refuge en Amérique** par Ch. W. Baird.... 117
N. WEISS. — **L'intendant Foucault et la révocation en Béarn**, par L. Soulice.... 124

VARIÉTÉS

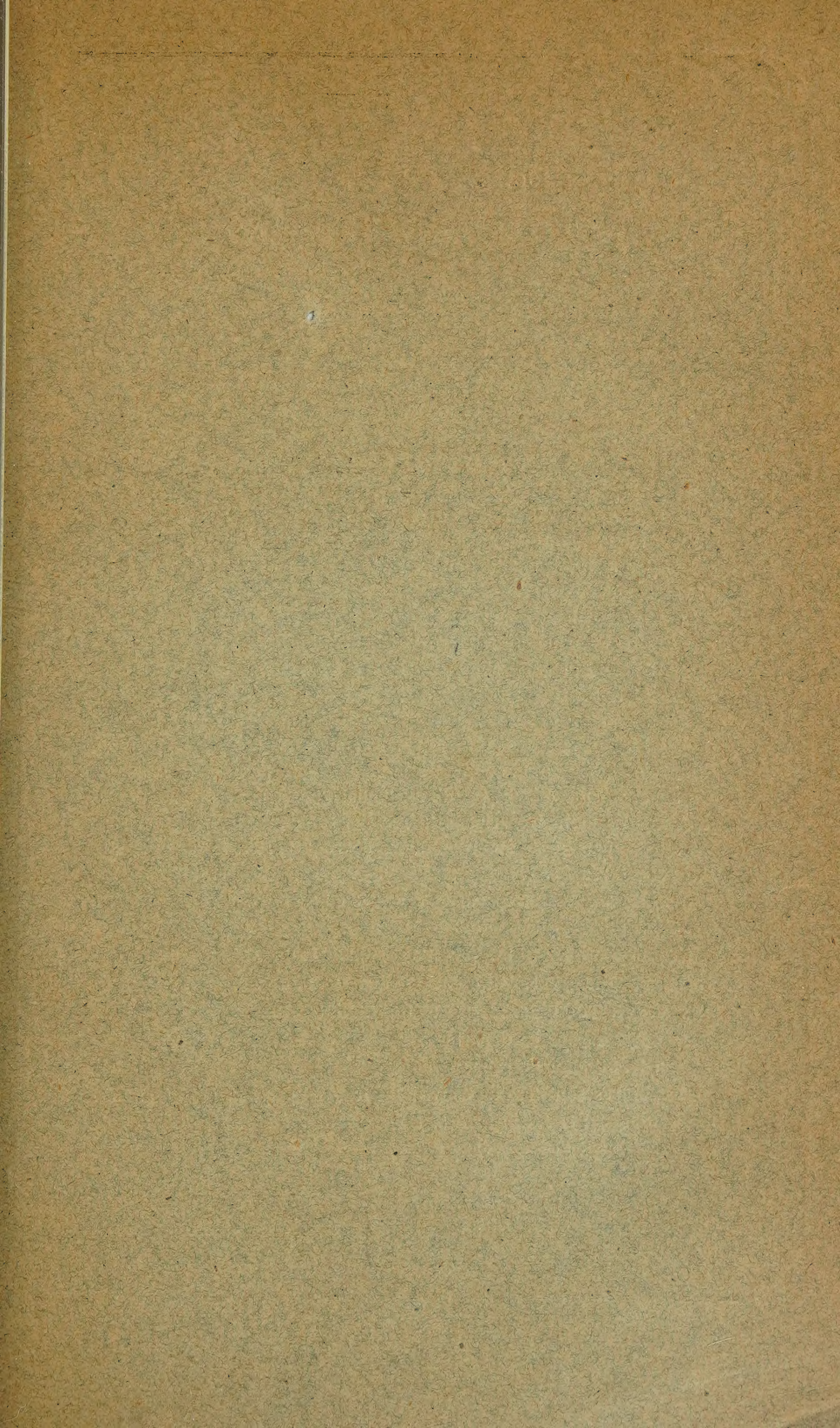
E. ARNAUD. — **Le séminaire français de théologie de Berlin**.... 126
F. DE SCHICKLER. — **Les familles du Refuge**.... 129
N. WEISS. — **Les médailles de la Révocation**.... 132

ILLUSTRATIONS

Vue du temple de Charenton.... 4
Portrait et signature de Pierrre Jurieu.... 20
Portrait et signature de Claude Brousson.... 38
Reproduction fac-similé de l'Edit de Révocation.... 56

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*